MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

XII



MÉMOIRES-JOURNAUX

DE

PIERRE DE L'ESTOILE

PUBLIÉS PAR

MM. Brunet, Champollion, Halphen,

Paul Lacroix, Charles Read, Tamizey de Larroque, Tricotel

ÉDITION CONFORME AUX MANUSCRITS ORIGINAUX

ET

Suivie d'une Notice et d'une Table alphabétique

TOME DOUZIÈME

NOTICE SUR P. DE L'ESTOILE

TABLE ALPHABÉTIQUE. — APPENDICE

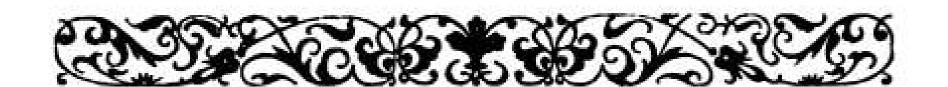


PARIS

ALPHONSE LEMERRE, ÉDITEUR

23-31, PASSAGE CHOISEUL, 23-31

M DCCC XCVI



AVIS DE L'ÉDITEUR

Aucune *des dernières éditions des Mémoires de L'Estoile n'est accompagnée de* Table alphabétique, *et cependant il n'est pas d'historien pour lequel ce travail soit plus indispensable. Dans le laisser-aller d'une causerie écrite au jour le jour, il passe sans méthode d'un sujet à un autre et fait défiler une foule de personnages difficiles à trouver dans les onze volumes de ses Registres.*

La présente édition avait déjà répété, à la fin de chaque volume, les sommaires chronologiques placés dans le cours de l'ouvrage au commencement de chaque article. L'Index, comprenant tous les noms de personnes et de lieux, les titres d'ouvrages, etc., permettra au lecteur d'utiliser les renseignements de toutes sortes fournis par ces Journaux, publiés pour la première fois intégralement.

L'Appendice *qui fait suite à la Table reproduit les Mémoires de 619 à 1515 et de 1515 à 1574, qui avaient été*

annoncés dans l'Avis des éditeurs en tête du Journal de Henri III. Notre volume complète donc tout à fait l'œuvre du chroniqueur.

La Table alphabétique est précédée d'une Notice *biographique sur P. de l'Estoile et sa famille, d'après des documents nouveaux. Une étude bibliographique décrit les manuscrits originaux ainsi que toutes les éditions qui ont paru jusqu'à ce jour.*

A. L.



NOTICE

SUR

PIERRE DE L'ESTOILE





NOTICE

SUR

PIERRE DE L'ESTOILE

I. BIOGRAPHIE



IERRE DE L'ESTOILE, fils de Louis de l'Estoile et de Marguerite de Montholon, naquit à Paris en 1546. Il a eu soin de nous apprendre son âge à différentes reprises, sans indiquer toutefois la date exacte de sa naissance[1]. Sa famille paternelle, qui portait « d'azur à l'estoille d'or », était originaire d'Orléans, et avait fourni à cette ville plusieurs magistrats et échevins au xve et au xvie siècle. L'un de ses ancêtres, Regnault de l'Estoile, licencié ès lois, était, en 1460, lieutenant-

---

1. Voyez t. X, 103. Il parle aussi (IX, 141) d'un tiroir du grand bureau de son cabinet, où étaient renfermés « le papier de feu son père et le sien, les révolutions de sa nativité et autres mémoires particuliers. »

Louis de l'Estoile possédait en 1543 un hôtel, situé au n° 10 actuel de la rue de Tournon, construit sur un terrain démembré en 1539 de l'hôtel Garancière. C'est là vraisemblablement que vint au monde Pierre de l'Estoile. Cette demeure appartint plus tard à Mme de Pecquigny, de la maison d'Ailly, et vers 1595 à Charles du Plessis, sieur de Liancourt, qui la vendit à Concino Concini, maréchal d'Ancre. Après le meurtre de celui-ci, en 1617, l'hôtel fut pillé, et le roi en prononça la confiscation. Jusqu'en 1748, il fut affecté à la réception des ambassadeurs extraordinaires. Louis XV l'échangea alors avec MM. de Phélipeaux, comte de Pontchartrain et comte de Maurepas. Il fut ensuite occupé par leur beau-frère, le duc de Nivernais, ambassadeur à Rome, membre de l'Aca-

général du gouverneur du duché d'Orléans[1]. Son père, son grand-père et son bisaïeul avaient été présidents des Enquêtes au Parlement de Paris, et sa mère était fille du garde des sceaux François de Montholon. Il était allié aux Chartier, aux Séguier, aux de Thou, aux Molé, c'est-à-dire aux familles les plus illustres du Parlement.

Pierre de l'Estoile eut pour parrain Mathieu Chartier, beau-frère de sa mère, et pour marraine, Louise Boudet, sa grand'tante, femme du président Pierre Séguier. Dans son enfance il reçut les leçons de Mathieu Béroalde, professeur d'hébreu à Orléans, puis ministre de l'Évangile à Genève. En 1558, voyant sa fin approcher, Louis de l'Estoile donna sa bénédiction à son fils unique, alors âgé de douze ans, et le recommanda à son précepteur en ces termes : « Maistre Matthieu, mon ami, je vous recommande mon fils que voilà; je le dépose en vos mains, comme un des plus précieux gages que Dieu m'a donnés. Je vous prie, surtout, de l'instruire en la piété et crainte de Dieu; et pour le regard de la Religion, je ne veux pas que vous me l'ostiez de cette Église : je vous le défends. Mais, aussi, ne veux-je pas que vous me le nourrissiez aux abus et superstitions d'icelle[2]. » Cette dernière

démie Française, qui fit construire à l'entrée le portique de quatre colonnes toscanes. Il y mourut en 1798. Pendant quelques années cet hôtel fut habité par le conseiller d'État chargé du contentieux des domaines nationaux sous l'Empire, auquel succéda, en 1814, la duchesse douairière d'Orléans. On l'a transformé depuis en caserne de la garde républicaine. (*A. Vitu*. Paris.) Un hôtel de Nevers, qui allait de la rue Pavée (rue Séguier) à celle des Grands-Augustins, avait été vendu vingt mille livres tournois vers 1556, par François de Clèves, à Claude Hennequin, maître des requêtes, et à Louis de l'Estoile. La part de celui-ci, qui était la plus grosse, comprenait, à l'encoignure de la rue Pavée, l'hôtel Saint-Clair qu'on a démoli en 1848. (*Lefeuve*. Les anciennes maisons de Paris.)

1. Bibl. Nat., Cab. des Tit., *Pièces originales*, vol. 1700, n° 39587; *Dossiers bleus*, vol. 392, n[os] 10596 et suivants. L'orthographe du nom de L'Estoile a subi plusieurs variations. Un acte d'octobre 1544 porte *Loys de Lestoelle*. On trouve plus tard *De Lestoille* et *Delestoille*. C'est même de cette dernière façon que l'auteur des Journaux signait, et c'est ainsi qu'il écrit son nom dans ses manuscrits. Pour rencontrer la manière plus généralement adoptée il faut descendre à ses arrière-petits-fils, aux Poussemothe, qui signent : *De l'Estoile*. On verra plus loin (p. XXXII) comment les armes de la famille de l'Estoile furent unies à celles des Poussemothe après la mort du dernier descendant mâle de P. de l'Estoile.

2. T. XI, p. 15. Agrippa d'Aubigné eut également pour précepteur à Paris, en 1561, Mathieu Béroalde. Dans *Sa Vie à ses enfants* (Éd. Lemerre, T. I, p. 7 et suiv.), il raconte qu'en 1562, à l'âge de onze ans, contraint de fuir Paris avec Béroalde et la famille de celui-ci, leur troupe, com-



volonté de son père demeura éternellement gravée dans son âme et fut la règle de toute sa vie.

La fin de son enfance s'écoula sans doute à Paris auprès de sa mère, remariée successivement à François Tronson du Couldray et à M. Molé. Aux premiers troubles de 1562, celle-ci s'était réfugiée à Blandy. A peu de temps de là, P. de l'Estoile vint à Bourges où nous le trouvons, en 1565, suivant les écoles de droit sous la « conduite » du savant Alexandre Arbuthnot, qui n'avait alors que vingt-sept ans. Il eut pour compagnons d'études Hennequin et Mégrigni dit La Villeneuve. Il n'était plus dans cette ville en 1566, époque à laquelle son professeur lui écrivait des lettres que le disciple conserva précieusement dans ses papiers.

De retour à Paris, il épousa, le 24 février 1569, Anne de Baillon, fille de Jean de Baillon, baron de Bruyères-le-Châtel et sieur d'Ollainville, trésorier de l'Épargne, et acheta une charge d'audiencier à la Chancellerie[1].

Une note insérée dans un des *Recueils* de L'Estoile nous indique le lieu et la date de la mort de sa première femme, ainsi que son âge : « Le dimanche 4 septembre 1580, entre midi et une heure, mourust heureusement en Nostre Seigneur, en l'aage de trente ans, au logis du controlleur de Bourges, à Lagni, sage et vertueuse damoiselle Anne de Baillon; son corps repose à Pomponne.

posée de « quatre hommes, trois femmes et deux enfants, ayant recouvré un coche au Coudret (maison du Président l'Estoile), ils prirent leur chemin au travers du bourg de Courance... » Arrivés à Orléans après mille dangers, ils furent logés « favorablement... chez le President l'Estoile, où Aubigné le premier se sentit de la contagion qui fit mourir trente mille personnes, entre autres Madame Beroalde... » Pierre de l'Estoile continua d'entretenir des relations avec la famille Béroalde. Un des fils de Mathieu, François Béroalde de Verville, l'auteur du *Moyen de Parvenir* adressait en tête des *Cognoissances necessaires* une épître de deux pages « A Monsieur P. de l'Estoille conseiller du Roy, et Audiencier a la chancellerie de Paris, en témoignage des obligations qu'il lui a et des biens qu'il lui a faits. » (Cf. *Le Moyen de Parvenir,* éd. A. Lemerre.)

1. Il nous donne dans ses *Mémoires,* (IX, 221) la date de son premier mariage. Dans un acte de Saint-Germain l'Auxerrois, du 3 mars 1571, il est qualifié « audiencier en la chancellerie de Paris ». — « Il n'y avoit eu d'abord qu'un seul grand audiencier pour toutes les chancelleries de France. Henri II supprima cette charge, et créa six audienciers. Le premier étoit attaché à la chancellerie du Roi, le second à celle de Paris, les quatre autres aux chancelleries de Toulouse, de Dijon, de Bordeaux et de Rouen. Les audienciers avoient le titre de notaires et secrétaires du Roi; ils signoient toutes les lettres de chancelleries, étoient chargés des recettes, etc. » (Abr. Tessereau. *Histoire chronologique de la grande chancellerie de France.)*



SONNETS SUR SON TRESPAS

Dans ce triste cercueil gist d'une sage dame
Le corps muet sans plus : car ce qu'elle eut de beau,
Vit par cest univers non subject au tombeau,
Qui en receut le vain, quand le ciel prit son âme.
Tout ce que peut nature à orner une femme,
L'avoit dessus son front couché de son pinceau,
Et en nous envoiant ce chef-d'œuvre nouveau,
Anima ce beau corps d'une plus belle flamme.
Épargnés donc vos yeux, vous qui par mille pleurs
Affligés, la perdant, tesmoignés vos douleurs :
Car estant de là haut, elle y est retournée,
Céleste, ne pouvant en terre demeurer.
Laissant ce corps mortel, est allée ordonner
La place qui vous est dans le ciel destinée.

La grâce, la beauté, la vertu et l'honneur,
Usant mes jours mortels, m'ont tenu compagnie;
Mais ores que le sort a retranché ma vie,
Je laisse ici mon corps sans force et sans vigueur.
Cessés ces vains soupirs, vostre juste douleur
Ne peult plus rapeler mon âme au ciel ravie.
En mon heureux repos me laissant, je vous prie,
Ne soiés envieux, amis, de mon bonheur.
Non, ne me plaingnés point, car je suis bienheureuse!
Comme vous, je ne crains l'avanture douteuse
Des périls éternels qui talonnent vos pas;
Mais à Dieu, je vous laisse, en vous allant attendre,
Ma mémoire en vos cœurs, sous le tumbeau ma cendre,
Et je commence à vivre à l'heure du trespas.

Vous qui d'un œil piteux soupirés pour ma mort,
Arrousant mon tombeau, ne regrettés ma vie,
Que le cruel destin a sitost obscurcie,
Envoiant sur mes ans l'irrévocable sort.
Si vostre soin n'a peu me garder de l'effort
De ce dernier arrest, qui mon âme a saisie,
De vos humides pleurs la fontaine infinie,
Pour changer mon destin, vous répandés à tort.
Cessés, car c'est en vain que vostre ennui vous tue.
Il faut que vostre pleur se perde dans la nue
Aussi soudainement que s'enfuit mon esprit;
Et qu'au lieu de pleurer, bénissiés la fortune,
Qui ne m'a laissé voir la misère commune,
Qui, vous tyrannizant, jusqu'à la mort vous suit[1]. »

Cette première union l'avait rendu père de sept enfants.

1. Cf. *Recueil* n° 14. On vient de voir un essai poétique de P. de l'Estoile. Les vers qui se trouvent au verso du faux titre du *Journal de Henri III*, intitulés *Le Soufflet de la vie humaine*, datés de 1580, sont probablement aussi de sa composition. Voyez t. I, p. 2.

Le 2 janvier 1582[1] il contracta un second mariage avec Colombe Marteau, fille de Marteau, sieur de Gland, laquelle lui donna dix autres enfants, et mourut le 21 octobre 1616. Sa mère, veuve une troisième fois, avait épousé en quatrièmes noces André-Gérard Cotton, maître des Requêtes et président au Grand Conseil.

Depuis plusieurs années, Pierre de l'Estoile avait commencé à rédiger au jour le jour tout ce qui se passait d'intéressant, à collectionner les livres rares, les placards curieux, les médailles, les gravures, souvent au prix de dangers assez grands, puisqu'il était défendu sous des peines sévères de garder les nombreux dessins satiriques publiés du temps de la Ligue. Ces *Mémoires* ou *Registres-Journaux*, comme il les appelait, renferment de précieux détails sur les mœurs, les usages et la vie des habitants de Paris; les affaires de l'État sont mêlées à celles de sa famille. C'est là aussi qu'il faut étudier l'auteur, car son nom n'est même pas cité dans les écrits de l'époque, et l'on n'a, à peu de chose près, d'autres détails sur lui que ceux qu'il nous a laissés. Mais il se met si peu en scène que l'on ignore presque totalement le rôle qu'il dut jouer à l'époque troublée de la Ligue. Une fois seulement, dit M. Moreau[2], il a prêté sa plume à une cause que déjà peut-être il entrevoyait devoir être la cause de la France. Le pape avait fulminé la sentence d'excommunication du 9 septembre 1585, contre le roi de Navarre et le prince de Condé. Le Parlement fit des remontrances sur la bulle; et dans le même temps on répandit à Paris une opposition du roi de Navarre à laquelle le prince de Condé avait envoyé son adhésion. P. de l'Estoile se déclare l'auteur de cette pièce, mais on n'a pu découvrir s'il avait été chargé de l'écrire,

1. La note suivante, écrite de la main de Pierre de Poussemothe, abbé de Saint-Acheul, au verso du deuxième feuillet du manuscrit n° 10 de L'Estoile, confirme la date de son second mariage et celle de sa sépulture : « Monsieur de L'Estoile, autheur de ce Journal, et des précedents, est mort au mois d'octobre 1611, et a été enterré le 8 dans l'Eglise de St-André des Arts. Il fut marié deux fois. Sa première femme étoit Anne de Baillon, fille de Jean Baillon, baron de Bruyères-Chastel, thrésorier de l'Espargne. La seconde, qu'il épousa le 28 janvier 1582, fut Colombe Marteau, fille de Marteau, sieur de Gland. » Il y a là une légère erreur que corrige l'acte inscrit à Saint-André le 24 décembre 1581. Cet acte annonce la publication des bancs, et dit : « fut fait le mariage le 2e janvier 1582. »

2. Notice de l'Édition Michaud et Poujoulat.

ou si ce n'est qu'une inspiration particulière et un jeu d'esprit[1]. Le *Journal d'Henri III*, mis en ordre après coup, et dont l'ébauche primitive n'existe plus, ne nous fait presque rien savoir de sa vie intime. Avec le *Journal d'Henri IV* il sort un peu de son impersonnalité et commence à parler de lui-même, de sa famille et de ses relations. C'est seulement après s'être défait de sa charge, en 1601, qu'il s'étend, longuement parfois, sur ses affaires privées, ses collections, ses procès, sa misère, sa maladie.

On vient de voir de quelle façon Pierre de l'Estoile avait affirmé ses tendances royalistes. Ses ennemis, parmi lesquels il nomme Fontanon, l'avaient désigné comme politique et hérétique. Lorsque les Parisiens eurent déclaré le duc d'Aumale gouverneur de leur ville, en décembre 1588, celui-ci « commença la guerre par les bourses, envoiant fouiller les maisons des Royaux et Politiques, par les Seize (comme fust la mienne, raconte L'Estoile, la première du quartier, fouillée par maistre Pierre Senault et La Rue, le mecredi 28e de ce mois, jour des Innocens), et tout plain d'autres emprisonnés pour avoir de l'argent, avec mandement aux curés des paroisses de la ville et des faubourgs de lever de chacun de leurs paroissiens le plus de deniers qu'ils pourroient, pour les affaires de la guerre et défense de la ville. »

Au mois de mars 1589, sa prudence ordinaire se trouva en défaut. Les Ligueurs, maîtres de Paris, avaient emprisonné au Louvre et à la Bastille ceux qu'ils soupçonnaient d'être dévoués à la cause d'Henri III. De ce nombre étaient le doyen Séguier, les présidents Forget et Amelot, le lieutenant civil Rapin, l'un des auteurs de la Satire Ménippée, qui, du fond de sa prison, faisait contre la Ligue des vers qu'il adressait au Roi. « Et estant trouvés bien faits, dit L'Estoile, ne laissèrent de courir, nonobstant la fureur et malice du temps. Je les copiai moi-mesme, le soir, dans mon estude, le jour de l'Annonciation, 25e mars, et les fis tumber (plus hardiment que prudemment) en beaucoup de bonnes mains. »

Cet acte, téméraire de la part d'un homme aussi circonspect, lui attira bientôt de nouveaux ennuis. Deux jours avant l'assassinat d'Henri III, le 31 juillet 1589, il fut enfermé à la Conciergerie, avec l'auditeur des Comptes Boucherard, Thomas Sibilet,

1. Voyez t. II, pp. 211-212.

et environ trois cents bourgeois, convaincus de favoriser le parti du roi de Navarre. Ils furent relaxés le 7 août suivant, « leur prise semblant avoir perdu son fondement. »

Le siège de Paris, en 1590, fut pour la famille de L'Estoile l'occasion de cruelles épreuves. Le 14 août, il fit sortir sa femme prête d'accoucher et l'envoya à Corbeil avec sa fille Anne, son fils Mathieu, ses sœurs et Mme Cotton. Malgré sa détresse il trouvait moyen de secourir les affamés, qui le payaient en lui apportant des sonnets ou en lui apprenant des nouvelles. Le 29 août, il venait d'obtenir du duc de Nemours un passeport pour fuir également, en compagnie de M. Cotton et de son beau-frère Des Forneaux; il avait déjà composé avec le capitaine Saint-Laurent à cinquante écus, pour se rendre en sûreté dans un asile à son choix, lorsque le siège fut levé le lendemain après une durée de quatre mois. Le voyage fut ainsi rompu à son grand regret. Mme Cotton, réfugiée à Melun, rentra le 12 octobre, tout juste pour voir mourir son gendre Des Forneaux. Le jeudi, 18 du même mois, sa femme, encore à Corbeil, fut retenue prisonnière par les Espagnols et mise à cinq cents écus de rançon. Le lundi suivant elle lui mandait que le prix de sa liberté avait été laissé à cent soixante-quinze écus, payés pour elle par Mlle Miron, et qu'elles s'étaient retirées à Villeroy. Elle revint à Paris le dernier jour d'octobre, « sous la conduitte de Dieu qui l'a préservée d'aussi grands hazards que femme ait courus il y a longtemps. »

Cette année 1590 avait été fatale aux siens. Sans compter plusieurs proches parents, il eut à regretter la perte de son jeune frère François Tronson du Couldray, qui avait succombé à un crachement de sang, le 15 décembre, et celle de sa sœur cadette Louise Tronson, morte à Melun auprès de sa mère. Il signale également la mort d'Ambroise Paré qu'il connaissait, et celle de Bernard Palissy, prisonnier à la Bastille. « Ce bon homme, en mourant, me laissa une pierre qu'il apeloit sa Pierre Philosophale... avec une autre qui lui servoit à travailler en ses ouvrages : lesquelles deux pierres sont en mon cabinet, que j'aime et garde soigneusement en mémoire de ce bon vieillard, que j'ai aimé et soulagé en sa nécessité. »

Pendant la Ligue, Pierre de l'Estoile, quoique ressentant une haine ardente contre ce parti, et tout en demeurant au fond du cœur attaché à Henri IV, ne se déclara ni pour l'un ni pour



l'autre[1]. Cependant, sa liberté fut plusieurs fois menacée. Au mois de novembre 1591, on lui avait communiqué la liste des Politiques de son quartier de Saint-André des Arts, « à laquelle, dit-il, j'avois intérest, pour y estre couché bien avant et tout du long. » Cette liste, appelée le *papier rouge*, avait été dressée par les Seize contre ceux qu'ils soupçonnaient d'être fidèles au Roi. « Or, de tous ces Politiques, ils avoient résolu, en leur Conseil, d'en pendre et daguer une partie et chasser les autres; et pour ce, en leurs rolles ils les distinguoient par ces trois lettres P. D. C., qui estoit à dire *pendu*, *dagué*, *chassé*. Je m'y vis sous la lettre de D., qui estoit à dire que je devois estre *dagué*. Et estoit le commissaire Basin qui l'avoit faite, avec le Curé de Saint-André, son vicaire, et maistre Pierre Senault, le Seize de ce quartier. Et n'y avoit, de toute la rue de ma mère, que la maison des Monthelons exempte. Mais Dieu ne permist que ces conseils sanguinaires eussent lieu... » Après s'être vu si près d'être dagué, il rentra sans doute en grâce auprès de son curé, car à la Fête-Dieu de l'année suivante il porta le poisle à la procession de l'église Saint-André, ce que jamais il n'avait fait en aucune paroisse. Il n'en était pas moins en butte aux attaques des deux partis qui divisaient la France. Traité de politique à Paris, il était regardé comme ligueur par les royalistes. En octobre 1592, obligé d'aller à Saint-Denis pour ses affaires avec sa sœur Des Forneaux, il se cacha sous le nom de Bellemanière et put ainsi recouvrer en partie le revenu de sa maison d'Orléans : « à quoi, dit-il, M. Du Faur, gouverneur de Gergeau, m'a promis tenir la main contre ceux qui me traictent en Ligueur de par delà, comme on fait ici en Politique, qui est un moyen pour bien faire ses affaires[2]. »

Pierre de l'Estoile nous apprend que, le 24 mars 1589, Henri III

1. Voici en quels termes il parle, plus tard, de ses rapports avec le Roi : « Encores qu'il ne m'ait jamais fait du bien ni du mal, si puis-je dire avec vérité que je l'ay aimé passionnément, et n'eusse jamais creu en porter la moictié du regret que j'ay eu en la mort de ce bon prince. » (X, 231.)

2. Un passage de l'édition Godefroy de 1719 (T. II, pp. 195-196), dont l'authenticité est au moins contestable, lui attribue une action qui n'est relatée nulle part ailleurs et sur laquelle le manuscrit original est également muet. Voici en quels termes ce supplément fait parler L'Estoile : « Le même jour (21 mars 1594), sur les neuf heures du soir, je fus averty, comme aussy furent plusieurs autres bons habitans de cette ville de Paris qui avoient tenu, et tenoient le party du Roy et des François, que le lendemain vingt deux de Mars sur les trois à quatre heures du matin, le Roy, avec ses troupes qui s'approchoient toute la nuit,

« fist un édit par lequel il transporta en la ville de Tours l'exercice de la justice, qui se souloit rendre en sa Cour de Parlement à Paris. » Sa charge de grand audiencier fut exercée à Tours par un nommé Goguier, jusqu'en avril 1594, date à laquelle le Parlement du roi rentra dans la capitale. Pendant ce temps-là, L'Estoile était à Paris grand-audiencier pour la Ligue, mais, après la réduction de cette ville, il fut rétabli en possession de son office. Il n'en avait pas moins conçu une haine mortelle contre son remplaçant, qu'il qualifie ainsi à sa mort (octobre 1609) : *festuca et Epicuri de grege porcus.*

Nous avons vu plus haut (p. III, note 1) que Louis de l'Estoile avait acquis, en 1556, l'hôtel Saint-Clair, situé au coin des rues Pavée (Séguier) et Saint-André des Arts. Il mourut en cette maison le 25 août 1558, et fut inhumé dans le caveau de la famille, à l'église Saint-André. Pierre habitait encore la demeure de son père en 1591, ainsi que le prouve un « titre nouvel » cité par Jal, dans lequel il est dénommé « cons^r notaire et secrétaire du R. et audiencier en sa chancellerie du palais dem^t en l'hostel St-Clair paroisse Saint-André des Arcs » ; mais à la date du 21 juillet 1595 (contrat de rente avec Anjorrant), et à celle du 13 septembre 1599 (décès de son fils Benjamin), il restait « rue de l'hostel St-Denis », qui n'est autre que celle des Grands-Augustins. Sa maison se trouvait dans la partie sud-est de cette rue,

devoit entrer par une ou deux portes de la ville, et que partant j'eusse à me tenir prest à l'heure susdite, avec mes armes et echarpe blanche, ce que je fis à la même heure d'entre trois et quatre, où étant sur le pont St. Michel, je trouvay quatre ou cinq personnes, lesquels m'ayant decouvert et reconnu, me dirent qu'il étoit encor trop matin, et qu'il se falloit retirer pour demy heure, ce que faisans tous ensemble, rencontrâmes quelques cinquante hommes armés avec les echarpes blanches qui demandans le mot leur fut donné, qui étoit *vive le Roy et la Paix.* Au même instant vinrent encore quelques autres 40. ou 50. hommes armés, portans echarpes blanches, qui se joignirent avec nous et faisions bien ensemble 100. ou 120. hommes et nous saisimes des deux bouts du pont St. Michel, mettant sentinelles aux avenues des rues et recevant ceux qui nous arrivoient avec armes et echarpes blanches, en assés grand nombre. Les Espagnols et Neapolitains avertis, envoyerent de toutes parts de leurs gens pour decouvrir et eux se mirent en armes dans leurs corps de garde près la porte de Bussy, où ils s'assembloient et couchoient tous, il y avoit sept à huit jours : les hommes qu'ils envoyoient pour decouvrir etoient comme laquais sans armes, lesquels furent par nous retenus, tant ceux qui alloient à leurs corps de gardes, que ceux qui en sortoient, en sorte qu'ils n'avoient nulles nouvelles. » Cf. t. VI, pp. 258-259 de notre édition.



en face de l'ancien hôtel des abbés de Saint-Denis. Elle était contiguë à celle de M. Hennequin, Sr de Bermainville. L'habitation de L'Estoile semble représentée aujourd'hui par le n° 25 de la rue des Grands-Augustins. L'auteur des *Mémoires-Journaux* y finit ses jours, ainsi que sa seconde femme[1].

Les esprits, si longtemps troublés par les agitations de toutes sortes et les guerres de ces dernières années, étaient rentrés dans le calme. Pierre de l'Estoile, qui avait pris tant d'intérêt à écouter et analyser les sermons des prédicateurs de la Ligue, à voir défiler les *monstres* ou processions, à collectionner les *belles figures et drolleries* que l'on criait journellement dans les rues ou que l'on vendait sous le manteau, ne songea plus désormais qu'à la rédaction de son Journal, à la lecture des beaux livres, « à ces vaines et chétives occupations, dit-il, ces plaisirs où ma maladie et mon âme me poussent. » Il s'entoure de secrétaires pour copier ses registres. Il entretient des rapports suivis avec ses nombreux amis, Pithou, Hottoman, Casaubon, Peiresc, les frères Dupuy, Sainte-Marthe, etc.; il fréquente les libraires Patisson, Périer, Robert Estienne; il recueille toutes les publications nouvelles, lit attentivement les catalogues de la Foire de Francfort, étudie et analyse ses auteurs favoris, Juste Lipse, Barclay, de Thou, Coeffeteau, Montaigne, etc., se fait adresser des lettres de Genève, de La Rochelle, de Saumur, de Bruxelles, de Bordeaux; en un mot il est au courant de tout

1. Lors du percement des rues Dauphine et Christine, en 1606, on aliéna les restes de l'hôtel Saint-Denis qui s'ouvrait rue des Grands-Augustins, près la rue Saint-André (T. II, 89. — *Plan de Belleforest*, 1575), et s'étendait à l'ouest et au nord jusqu'à la rue Dauphine et les Augustins. (VIII, 360). Acquéreur d'une portion de ces terrains, le contrôleur Guillon fit construire une nouvelle maison à l'hôtel Saint-Denis (VIII, 336). Cette maison ne pouvait être située que rue des Grands-Augustins, entre les numéros actuels 16 et 26. P. de l'Estoile nous apprend, d'une part (IX, 137), que M. Guillon mourut le 1er octobre 1608 en sa maison *vis-à-vis de la sienne*. D'autre part (VII, 46), il signale la mort de M. Hennequin, sieur de Bermainville, le 24 janvier 1596, dans sa maison, *contiguë de la sienne*. On sait que la famille Hennequin de Bermainville s'était partagé avec Louis de l'Estoile, en 1556, un hôtel de Nevers, qui allait de la rue Pavée à celle des Grands-Augustins, et que la part de celui ci comprenait, à l'encoignure de la rue Pavée, l'hôtel de Saint-Clair. Les Hennequin possédaient par conséquent la maison d'angle de la rue des Grands-Augustins, en retour sur cette dernière. D'où il résulte que la maison de P. de l'Estoile, contiguë à celle de M. Hennequin, devait occuper l'emplacement actuel du n° 25. Un loueur de carrosses s'y était établi au XVIIIe siècle. Littré l'habita dans sa jeunesse.

et ne cesse d'enrichir son cabinet. Ses curiosités lui tenaient à cœur, et il désirait en assurer la conservation après lui. Dans ce but il les avait léguées à un de ses amis nommé De Plomb, habitant La Rochelle, qui lui avait fait une promesse réciproque. Mais celui-ci le précéda dans la tombe, et ses enfants lui cachèrent, autant qu'ils purent, cette mort dont il fut très affecté.

Bientôt les embarras commencèrent, et la malechance le poursuivit sans relâche jusqu'au terme de sa vie. L'année 1595 signala le début de ses revers. Au mois de juillet, il eut à déplorer la perte de son fils aîné Louis, qui, entré d'abord, contre le gré de son père, au service de la Ligue quelques mois après la mort d'Henri III, avait passé ensuite au parti de l'armée royale et s'était trouvé « vendangé des premiers » au siège de Dourlens par les Espagnols. Les derniers mois de l'année furent marqués par une maladie contagieuse. Sa femme et ses enfants en furent préservés, mais son beau-frère l'avocat Marteau, sieur de Gland, périt le 23 septembre. Le fief, situé à une lieue environ de Château-Thierry, passa, sans doute par droit d'héritage, à Colombe Marteau, femme de Pierre de l'Estoile, lequel devint ainsi à son tour sieur de Gland[1]. Cette succession dut relever l'état de ses affaires et lui permettre de satisfaire ses goûts. Désireux de se consacrer entièrement à ses collections, il vendit sa charge au receveur Nicolas Martin, payeur des rentes du Clergé, qui fut reçu en l'office de secrétaire du roi audiencier à la Chancellerie de Paris, le 23 mars 1601[2]. Il n'avait pas plus tôt fait ce marché qu'il eut à s'en repentir : son successeur manqua de parole et lui fit perdre huit cents écus; de là un procès long et dispendieux qui aggrava les tristesses et les infirmités de ses dernières années.

Pierre de l'Estoile n'avait peut-être jamais visité sa seigneurie.

1. Outre sa seigneurie de Gland et sa propriété d'Orléans, Pierre de l'Estoile tenait de son père le titre de S[r] de Soullers, que lui donnent plusieurs actes. Une sentence des requêtes du Palais du 20 juillet 1577, contre Pierre Halle, marchand à Orléans, le qualifie « secrétaire du roy et seigneur de La Cour du Bois. » (Cab. des Tit. Pièces origin. vol. 1700, n° 39587.) Il possédait encore à Paris une petite maison qui eut successivement pour locataires M[lle] Gervais, décédée en 1598, une femme, nommée la Cochère, qui l'habita jusqu'à la Saint-Jean 1608, et enfin M[lle] Gohorri, morte en 1608. Il avait, de plus, à Cachan, une autre maison, voisine de celle de la substitute Duret.

2. Éd. Godefroy, t. II, p. 304.



En 1606, il résolut d'aller à Gland et n'oublia pas d'emporter quelques ouvrages pour l'aider à y passer le temps. Il partit le 22 septembre, et y fit un séjour de plus de six semaines. Nous avons peu de détails sur sa vie à la campagne. On l'y voit en relations avec son receveur nommé Charbonnier. Il accepte l'offre que lui fait le curé, d'un placard contenant un sermon contre les chiens enragés, et se plaît à noter les superstitions des bonnes gens du pays, ses *subjects*. Le mardi 7 novembre, il repart de Gland, est arrêté le soir par un orage à La Ferté-sous-Jouarre, « en danger de courir grande fortune », et n'arrive que le lendemain soir à Paris, où il voit son logis dévasté par l'ouragan.

Depuis deux ou trois ans, il souffrait cruellement d'un mal incurable qui devait l'emporter. Retenu à la chambre la plupart du temps, les longs voyages lui devinrent bientôt impossibles, et il dut abandonner à son gendre Duranti le soin de sa terre de Gland. Il ne pouvait plus faire que quelques promenades autour de son quartier, au Palais, à la Bibliothèque du Roy, située alors aux Cordeliers, qu'il visite avec ses amis Chrestien et Dupuy, aux Augustins, à la foire Saint-Germain. Cependant, il poussait parfois jusqu'à Charenton, où il suivait les sermons des ministres de la Religion. Ses rapports avec son curé de Saint-André des Arts étaient assez tendus pour que celui-ci l'oubliât dans les étrennes distribuées à ses paroissiens, le premier jour de l'an 1609. Il est vrai que ledit curé ne recevait guère d'offrandes de lui. Quoique demeuré toujours catholique, P. de l'Estoile se montre dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, ballotté entre les deux religions, désirant au fond du cœur la réforme et la réunion des deux Églises, disant qu'il faut « rendre la Catholique bien réformée, et la Réformée catholique ». Ses disputes à ce sujet avec le ministre Cornille, avec son cousin de Bérulle[1], avec le P. Des Landes, l'intéressaient vivement. Il aimait également à faire admirer sa « gallerie » aux personnages illustres de passage à Paris. C'est ainsi qu'il accueillit l'ambassadeur d'Angleterre, plusieurs seigneurs allemands, le grec Emmanuel Georgius.

Ne pouvant se résoudre à ne plus acquérir de livres ou de médailles, il éprouvait une gêne sans cesse croissante. Puis, les pertes d'argent, les procès, l'accablaient de plus en plus. C'étaient les poursuites de la veuve de Maupeou pour la réponse de M. Du Gast; une affaire épineuse avec un marchand du quai de la Mé-

1. Pierre de Bérulle, fondateur et premier général de la Congrégation de l'Oratoire de France, cardinal en 1627, mort en 1629.

gisserie nommé Lordonné, terminée heureusement par Cuvilliers, procureur au Châtelet[1]; la mort d'Anjorrant[2], son débiteur, contre lequel il allait exécuter une contrainte par corps; une somme de six cents francs payée à Rostaing, et dont les quittances lui furent volées par l'huissier Conart; sa maison d'Orléans dont il ne pouvait toucher l'argent; son procès contre sa nièce Du Bocquet et le chapitre de Saint-Laud d'Angers; enfin la perte qu'il eut à subir du sieur de Maudétour et du procureur Maurice. Un jour, son fils Mathieu est battu par un valet; une autre fois, son petit Claude tombe dans le feu et demeure couvert de brûlures dont il restera défiguré toute la vie. Le plafond de son logis s'écroula plusieurs fois et la pluie gâta sa bibliothèque. Il fit faire d'urgentes réparations à sa toiture et se laissa encore tromper par son couvreur Gallot. Une autre fois, le feu se déclara dans sa cuisine; il en eut plus de peur que de dommage et en fut quitte pour cinq ou six écus.

Tant de déboires avaient fini par aigrir son humeur, naturellement chagrine. Il semble, dit M. Moreau, qu'il ait voulu se venger sur tout le monde de ses souffrances. Ses jugements sont plus sévères, ses traits plus rudes, ses accusations plus violentes. Frustré de part et d'autre, comptant à peine sur le maigre revenu de ses biens, impuissant à faire rentrer ses créances, il dut aliéner ses contrats de rente. L'avenir de ses enfants était pour lui une nouvelle cause de soucis. Il donne à ses fils un précepteur nommé Michel Fouet, et cherche à placer l'un auprès du cardinal de La Rochefoucauld, l'autre comme page chez Mlle de Montpensier. Ces projets ne peuvent aboutir. Il emprunte au denier douze une somme de six cents francs à Mme de Loré, veuve du cardinal de Châtillon, puis quatre cents francs au denier seize, afin d'habiller son fils entré au service de Mme de Longueville.

Au printemps de l'année 1609, Pierre de l'Estoile fut retenu un mois à la chambre. Cette maladie persistante ne laissait pas

1. Cuvilliers reçut pour prix de son service « outre les quarante francs de depens, tirés de la bourse de l'autre, deux fort belles livres de bougie du Mans... ayant couté deux livres huit sols ».

2. La Bibliothèque Nationale conserve l'original du contrat de rente passé, le 21 juillet 1595, entre « noble homme Jehan Anjorrant, seigneur de Claye..., demourant à Paris, rue du Chaulme, parroisse sainct Jehan », et « noble homme Me Pierre de Lestoille, con^r notaire et secretaire du roy et grand audiencier de la chancellerie de France, dem^t à Paris, rue de l'hostel sainct Denis, près les Augustins ». (Pièces origin. 1700, n° 39587.)

d'inquiéter vivement ses proches, et sa fille de Grainville vint le voir de Rouen avec M[me] du Thil. Malgré cette misère toujours aggravée, il soulageait encore de plus malheureux que lui : l'aveugle Jean Curé, auquel il envoie de l'argent par le messager de Saint-Jean d'Angély, une pauvre femme nommée de Vergne, malade depuis longtemps avec sa fille, qu'il aide de ses deniers. Totalement dénué de ressources, le vieillard se défait de ses médailles, de ses objets précieux, et essaye, sans y réussir, de vendre une partie de ses livres au cardinal de Joyeuse et à l'évêque de Boulogne. Il est contraint, pour se sauver de la main des poursuivants, de prendre les trois cents écus qui lui restaient dus par Gastines, ayant déjà *mangé* les huit cents autres depuis dix-huit mois.

Couvert d'infirmités, miné par la fièvre et un grand flux de ventre, il avait cru plusieurs fois sa dernière heure près de sonner. Le 14 septembre 1610, après s'être confessé la veille au P. Des Landes, il demanda à recevoir les sacrements, qui lui furent administrés par le vicaire de Saint-André des Arts. La mort n'arriva pas, et L'Estoile résolut de faire désormais de la Bible sa principale lecture. A partir du 28 septembre 1611, il lui fut impossible de continuer son Journal. Les registres de la paroisse de Saint-André des Arts mentionnaient ainsi sa sépulture : « Le samedy huictiesme jour d'oct. 1611, dans l'église de S[t]-André, devant la chapelle Nostre-Dame fut inhumé Maistre Pierre de Lestoille, en son vivant audiencier en la chancellerie de Paris. » Il était dans sa soixante-sixième année.

Trois ans auparavant, presque jour pour jour, la nuit du dimanche 5 octobre 1608, « las et recreu de mélancolie », il s'était composé lui-même un *tombeau* qu'il a eu soin de nous garder dans ses Journaux. Par un jeu de mots assez commun à l'époque, il formule l'espoir qu'après sa mort son âme retournera au ciel, la demeure des étoiles, « stellarum domum ». Cette épitaphe ne fut point placée sur sa tombe. Elle n'est, en tous cas, mentionnée ni dans Berty, ni dans l'*Epitaphier du vieux Paris* de M. E. Raunié. On sait que l'église Saint-André des Arts renfermait les tombes des familles Chartier, Montholon, de Thou, et qu'elle fut supprimée en 1790. Tous les ossements, ainsi que ceux du cimetière, furent transportés aux catacombes, les 24 et 27 janvier 1794.

II. BIBLIOGRAPHIE

Dans l'avis placé en tête de cette édition, les éditeurs annonçaient qu'elle est la copie, pour la première fois conforme et intégrale, des Manuscrits de L'Estoile, *enfin retrouvés dans leur entier*. Nous commencerons donc par décrire sommairement ces manuscrits pour examiner ensuite les différentes éditions mises au jour jusqu'ici, et en indiquer les lacunes.

I. — Les Manuscrits.

1. — Registre-Journal d'un curieux de plusieurs choses mémorables advenues et publiées librement à la françoise pendant et durant le règne de Henri III[e] roy de France et de Polongne. Lequel commença le dimanche xxx[e] may, jour de Pentecoste, 1574, sur les trois heures après midi, et finist le mecredi 2[e] aoust 1589, à deux heures après minuict.

Volume de format grand in-folio de 455 feuillets, dont quelques-uns ont été arrachés, probablement par L'Estoile lui-même. Il avait appartenu à l'abbaye de Saint-Acheul d'Amiens, comme l'indiquaient l'inscription : « *Ex libris sancti Acheoli* », et les lettres S. A. gravées en or sur la couverture, prouvant que ce fut dans cette abbaye qu'on le fit relier. Il y était inscrit sous la cote P, n° 25, de la bibliothèque de cette maison. Le premier personnage qui le remarqua fut M. Jardel de Braine, lequel, en 1777, l'indiqua à Fontette, nouvel éditeur du Père Lelong, qui le mentionna dans sa *Bibliothèque historique de la France* (tome V, p. 16, éd. de 1778). Ce volume autographe avait été donné au monastère par un de ses abbés, Pierre de Poussemothe de l'Estoile, arrière-petit-fils de l'auteur. Il fut acquis par la Bibliothèque Royale en 1824. Inconnu de Godefroy, de Lenglet du Fresnoy, de Petitot, un heureux hasard le mit entre les mains de M. Aimé Champollion, qui s'en servit pour l'édition

de 1837, en imprimant le texte, mais en négligeant la plus grande partie des pièces de vers, pasquils, etc., que son cadre ne lui permettait pas d'insérer. Il est conservé actuellement à la Bibliothèque Nationale, ms. fr., L, n° 6678. On l'a donné en entier dans nos trois premiers volumes, avec les pièces et la description des estampes du commencement et de la fin (tome III, pp. 322-330).

2. — Les belles Figures et Drolleries de la ligue, avec les peintures, placcars et affiches injurieuses et diffamatoires contre la mémoire et honneur du feu Roy que les Oisons de la ligue apeloient Henri de Valois, imprimées, criées, preschées et vendues publiquement à Paris par tous les endroits et quarrefours de la Ville, l'an 1589.

Volume in-folio maximo, composé de 46 feuillets de papier gris, sur lesquels se trouvent collés, au verso et au recto, les placards, les figures et divers imprimés que L'Estoile avait réunis pendant et après la Ligue. M. Ch. Marty-Laveaux en a fait une analyse très exacte et très détaillée au tome Ier du catalogue de la Bibliothèque Nationale, et nous l'avons décrit tout au long dans l'Avant-Propos de notre tome IV. Les éditeurs de la Collection Michaud et Poujoulat (1837) s'étaient bornés à donner une liste des principales pièces, avec quelques extraits des additions manuscrites de Pierre de l'Estoile. Nous avons, pour la première fois, reproduit intégralement *tout le texte imprimé et manuscrit*, en y ajoutant une *description iconographique* des estampes et des dessins qui accompagnent ce texte. Il fit partie de la bibliothèque de Saint-Acheul, et appartient aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (Impr., La, 25, 6).

3. — Mémoires de P. D. depuis le 2e Aoust 1589 jour de la mort du Roy, jusques au 22e Mars 1594 jour de la réduction de Paris.

In-folio parvo, contenant 689 pages. Ce manuscrit, comme celui du *Journal de Henri III*, était à l'abbaye de Saint-Acheul sous la cote P, n° 26. Il fut, comme les deux précédents, acquis en 1824, et se trouve maintenant à la Bibliothèque Nationale, ms. fr., L, n° 10299. Il fut, ainsi que le suivant, connu des deux derniers éditeurs.

4. — Mémoires-Journaux depuis la réduction de Paris jusques à la fin de l'an 1597.

In-8°. Ce volume n'a jamais appartenu à la bibliothèque de Saint-Acheul. La veuve d'un nommé Langlois, descendant de P. de l'Estoile par les femmes, qui le possédait en 1700, paraît l'avoir donné au président Bouhier, qui en enrichit sa collection, ensuite transportée à la Bibliothèque du Roi à Paris, ms. fr., L, n° 25004. Il ne fut pas connu de Godefroy, qui l'avait cherché sans pouvoir le découvrir; mais l'abbé d'Olivet s'en est servi pour l'édition de 1732. On sait que ce dernier était en rapports suivis avec le président Bouhier.



5. — Continuation de mes Mémoires commençans le premier de l'an 1598 jusques à la fin de febvrier de l'an 1602.

Manuscrit conservé à la Bibliothèque Nationale, L, n° 13720, découvert par M. E. Halphen, qui le reproduisit en 1862 sous le titre de *Journal inédit du regne de Henri IV*, 1598-1602. (Voyez ci-dessous.) Il appartenait au couvent des Jacobins Saint-Honoré, et il n'est jamais entré dans la bibliothèque de Saint-Acheul. Aucune note n'indique comment les Jacobins l'ont acquis. Il est probable, dit M. Halphen, qu'il y était seul, car le récit étant interrompu au milieu d'une phrase, au bas d'une page, indique une suite, et si elle eût été dans la bibliothèque des Jacobins, on n'aurait pas relié séparément cette partie incomplète.

6. — Continuation depuis le premier jour de mars de l'an 1602, jusques au dernier de l'an 1604.

In-4° de 181 feuillets, autrefois catalogué E. 122 dans la bibliothèque du président Bouhier. Ce volume autographe fait aujourd'hui partie de la Bibliothèque de la ville de Troyes sous le n° 1117. Le titre ci-dessus est de la main de P. de l'Estoile. Le président Bouhier y a ajouté : *Tome II*, ce qui prouve qu'il faisait suite au n° 4. Il est reproduit textuellement dans notre édition.

7. — Journal de Pièrre de l'Estoile, depuis le 17 janvier 1605 jusques au 18 mars 1607. — Tome III.

Manuscrit autographe dont le titre est entièrement de la main du président Bouhier. Le volume est un in-4° de 106 feuillets, conservé à la Bibliothèque de Troyes (n° 1117. — Catal. Bouhier, n° 123). Nous l'avons, comme le précédent, reproduit textuellement, mais seulement jusqu'à la fin de juin 1606. — Godefroy en 1719, et l'abbé d'Olivet en 1732, se servirent de ces deux manuscrits.

Il est bon d'ajouter ici que les nos 6 et 7, ainsi que le n° 11, avaient été signalés en 1855 et cotés sous le n° 1117, dans le catalogue de la Bibliothèque de Troyes, dressé par M. Harmand, bibliothécaire. La description de ces manuscrits est due à M. Det, conservateur actuel.

8. — Registre-Journal. [Premières Tablettes, du 2 juillet 1606 au 25 février 1609.]

In-folio autographe (Bibliothèque Nationale, ms. fr., L, n° 10300). Il appartenait au couvent de Saint-Acheul où il était inscrit P, n° 27, et il est du nombre de ceux qui furent acquis par la Bibliothèque du Roi en 1824. Ce volume fournit un texte de premier jet beaucoup plus étendu que celui de Troyes, jusqu'à la fin de mars 1607. Nous avons intercalé dans ce texte, entre crochets, les alinéas additionnels que présente le manuscrit de Troyes. (V. tome VIII, pp. 227-287.)

9. — Registre second de mes curiosités. [Secondes Tablettes, du 25 février 1609 au 14 mai 1610.]



In-folio autographe, comme le précédent, acquis en 1824 (Bibliothèque Nationale, ms. fr., L, n° 10301 ; P, n° 28 de Saint-Acheul). Ce volume, très bien conservé, se compose de 339 feuillets.

10. — Continuation de mes Mémoires-Journaux et curiosités tant publiques que particulières, commençans au règne de nostre petit nouveau Roy Loys XIII[e] (que Dieu bénie) aagé de huict ans, sept mois, dix huict jours. Depuis le xv[e] may 1610 jusques à (où il plaira à Dieu). Il m'y a conduict jusques à l'autre xv[e] du mois de may 1611, qui fait l'an justement.

In-folio autographe, comme les deux précédents, acquis en 1824 (Bibliothèque Nationale, ms. fr., L, n° 10302, P, n° 29 de Saint-Acheul). On remarque au verso du deuxième feuillet la note écrite par Pierre de Poussemothe, rapportée précédemment (p. VII), qui authentique entièrement les Journaux de son aïeul. Ici, comme pour la période de juillet 1606 à mars 1607, nous nous trouvons en présence d'un second manuscrit autographe de la bibliothèque de Troyes, lequel était resté ignoré, et qui se continue jusqu'au 27 septembre 1611. Ce dernier, qui, vers la fin surtout, à partir de juillet 1610, est à l'état de brouillon assez difficile à déchiffrer, présente des variantes que nous mettons en note, et des additions que nous mettons entre crochets.

Godefroy et l'abbé d'Olivet eurent connaissance de ces trois manuscrits, ainsi que de celui de Troyes. Petitot et Aimé Champollion s'en servirent également, mais non du dernier. M. A. Champollion les donna avec des additions assez importantes, et les compléta en insérant plusieurs pièces qui faisaient partie des *Recueils*.

11. — Continuation de mes mémoires, journaux et curiosités tant publiques que particulières. Commençans au regne de nostre petit nouveau Roy Loys XIII[e], aagé de huict ans sept mois dix huict jours. Depuis le XV[e] may 1610 jusques ou il plaira à Dieu.

Petit in-folio autographe de la bibliothèque de Troyes (n° 1117. — Catal. Bouhier, n° 124), contenant 112 feuillets. Il se termine à la fin de juillet 1611, et va même jusqu'au 27 septembre, à l'état de notes écrites d'une main mal assurée, et de plus en plus difficiles à débrouiller. L'éditeur de 1837, qui ne connaissait pas ce manuscrit, donne ces fragments comme tirés des éditions de 1719 et 1732. Il est donc évident que Godefroy et l'abbé d'Olivet l'eurent entre les mains. Le manuscrit n° 10 se terminant au 14 mai 1611, la fin, jusqu'au 27 septembre de la même année, est imprimée dans notre édition d'après celui de Troyes.

12. — Recueils divers bigarrés du grave et du facétieux, du bon et du mauvais, selon le temps.

Ce recueil in-4°, après avoir été en la possession du président



Bouhier (n° 113 de Bouhier), qui le tenait du Sr Langlois, de même que notre n° 4, appartient aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale (ms. fr., 25560), et est demeuré inédit. Nous l'avons reproduit tel quel, sauf les morceaux qui ont déjà figuré çà et là dans les *Mémoires*, et ceux qui sont imprimés dans les œuvres de Malherbe ou dans le *Parnasse satirique*.

13. — Receuil de mémoires, lettres, harangues, discours et autres particularités curieuses et notables tant anciennes que modernes.

Ce volume, de format in-folio, contient un grand nombre de lettres de personnages illustres, contemporains de Pierre de l'Estoile, tels que les Dupuy, les Séguier, les Michel de l'Hospital, les Scaliger, les Du Bellay et les Pybrac. On y trouve aussi des pièces historiques relatives aux règnes d'Henri III et d'Henri IV, et d'autres documents plus anciens, tels que le *Journal d'un Bourgeois de Paris, de* 1409 *à* 1449. La première pièce du volume est intitulée : *Mémoires de quelques princes et seigneurs hommageables à la couronne de France, qui ont esté condamnez pour crime de leze-majesté*. Nous donnons cette pièce à la suite de la *Table alphabétique*, avec les *Mémoires de* 1515 *à* 1574. Ce Recueil a passé dans la Bibliothèque de Saint-Acheul sous le n° P. 30. Le titre doré consistait dans ces mots : *Mémoires de M. de Lestoile*.

14. — Receuils divers de ce temps, latins et françois, principalement de tombeaux, curieusement recherchés et ramassés, avec autres vers satiriques, traités et discours funèbres sur la misère du siècle.

Comme le précédent volume, celui-ci a passé dans l'abbaye de Saint-Acheul où il a été relié avec le même titre que le premier et inscrit sous le n° P. 31.

Ces deux Recueils étaient encore à Saint-Acheul à l'époque de la suppression des ordres religieux, et il paraît qu'ils furent alors emportés par un des habitants de cette abbaye. La Bibliothèque Royale en fit l'acquisition en 1824 (ms. fr., 10303 et 10304). C'est principalement du second de ces manuscrits que furent tirés les fragments imprimés en tête du Journal de Henri III sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis* 1515 *jusqu'en* 1574. (Éd. Godefroy, 1719.)

Enfin nous citerons trois extraits anciens des Registres-Journaux de L'Estoile :

1° Extraict d'un Journal pendant tout le règne de Henri III. roi de France et de Pologne.

Dupuy avait reçu de L'Estoile l'autorisation de faire un extrait du Journal d'Henri III. C'est de ce morceau qu'il a tiré les édi-



tions in-4° et in-8° de 1621, qui servirent de base aux suivantes. L'extrait manuscrit contient plus de texte que l'imprimé; mais une note de Dupuy nous apprend que tout « ce qui est rayé a été retranché à l'impression. » Il en résulte que lorsque Dupuy voulut faire imprimer cette première édition, on lui imposa de nombreuses suppressions, et qu'il les a indiquées dans sa copie. Le manuscrit est conservé à la Bibliothèque Nationale, fonds Dupuy.

2° Extraict d'un Journal pendant tout le Regne de Henri III. Roy de France et de Pologne.

Manuscrit in-folio, faisant partie de la Bibliothèque de l'Institut (Fol., n° 341), qui nous a été signalé par M. Ludovic Lalanne. Le Journal de L'Estoile ne comprend que la cinquième partie environ du volume. Avant le titre ci-dessus se trouve une page blanche avec les mots : *HENRI III*. et la date : CIƆ IƆCXXXI. Au-dessous les mots *Par Du Puy* ont été effacés à l'encre, mais sont encore lisibles. Le second feuillet porte au-dessous du titre la mention suivante, de même écriture que le manuscrit : *Nota. Tout ce qui est raié en cet Extraict a esté retranché en l'impression*. Plus bas, on lit cette explication : « Du 30 mai 1810. N. B. Les morceaux retran- « chés dont il est ici question ont été imprimés dans le tome pre- « mier, 2° partie, page 303 et suivantes de l'édition de ce Journal « imprimée à Cologne, chez les héritiers de Pierre Marteau, 1720, « in-8° min. 2 tomes en 4 volumes... sous le titre d'Additions au « journal de Henri III qui ne sont pas dans l'imprimé de l'édition « de Cologne chez P. Marteau 1693. » Le reste du recueil se compose de Discours, Lettres, et documents divers relatifs à Henri III et Henri IV.

3° Memoires pour servir a l'histoire de France depuis 1562. jusqu'en 1611. contenus dans les Journaux et Recuëils de Monsieur de L'Etoille né sous François I. et mort sous Loüis XIII.

Ce manuscrit in-folio n'est qu'un extrait des manuscrits de L'Estoile, écrit de la main de l'abbé Pierre de Poussemothe. Il contient 336 pages, paginées, plus 8 pages en tête non paginées, soit au total 172 feuillets. Les deux indications suivantes en donnent l'historique : 1° *Avis. Manuscrit copié sur les Memoires manuscrits de Mons[r] de l'Etoile, apartenant à l'Abbaye ou à la Bibliothéque de S[te] Gennevieve. M[r] de l'Etoile est né sous François I. et mort sous Louis XIII.* — 2° *Ce manuscrit vient de l'Abbaie de S[t] Acheul d'Amiens. Il apartient presentement à la Bibliothéque de S[te] Gennevieve de Paris, par les soins du p. Barre qui le lui a procuré. 41. Ex libris Sanctæ Genovefæ parisiensis 1753.* Il est toujours conservé à la Bibliothèque Sainte-Geneviève de Paris. (L. f. 4.)



II. — *Éditions des Mémoires de L'Estoile.*

1. — IOVRNAL | DES CHOSES | MEMORABLES AD- | uenuës durant tout le Regne | de HENRY III. Roy de | France & de Pologne. | M. DCXXI.

Petit in-4°, de 133 pages, sans nom d'auteur, de ville, ni d'imprimeur. Édition faite par Pierre Dupuy, d'après son Extrait (n° 1, ci-dessus). Le volume est ainsi composé : *Journal de Henri III*, pp. 3-119; *Certificat de plvsievrs seigneurs de qualité qui assisterent le Roy depuis qu'il fust blessé iusques à sa mort*, pp. 120-125; *Lettre d'vn des premiers Officiers de la Cour de Parlement, escrite à vn de ses amis sur le subiect de la mort du Roy*, pp. 126-133. Enfin, *Le procez verbal d'vn nommé Nicolas Povlain*... fait suite à l'ouvrage, avec une pagination à part, 1-49. Le texte de ces trois pièces, reproduites par tous les éditeurs, a été donné à la fin de notre tome III après avoir été vérifié aux sources mêmes et rendu conforme aux originaux. Un exemplaire de cette édition in-4°, qui appartient à la Bibliothèque Sainte-Geneviève (L. 532), porte, tantôt sur la marge, tantôt sur des feuillets blancs insérés, tous les articles du manuscrit de Dupuy dont la censure exigea la suppression. Un autre exemplaire de la Bibliothèque de l'Arsenal (n° 5762, H) porte également des additions manuscrites que nous avons données à la suite de nos trois premiers volumes. Enfin l'Extrait n° 2 rapporté plus haut contient les suppressions de 1621. Longtemps ce Journal fut attribué à divers personnages. Mais dès 1653, Pellisson en fit connaître le véritable auteur dans son article sur Claude de l'Estoile. « Son père, dit-il, qui étoit audiencier à la Chancellerie de Paris, avoit recueilli plusieurs mémoires des affaires de son temps, desquels un de ses amis, à qui il les avoit prêtés, tira le livre intitulé : *Journal de ce qui s'est passé sous Henri III*. Ses enfants n'ont jamais voulu donner le reste de ces mémoires, qui peut-être maintenant sont perdus. » (*Histoire de l'Académie française* par Pellisson et d'Olivet. Ed. Ch.-L. Livet, 1858, t. I, p. 246.)

2. — IOVRNAL | DES CHOSES | MEMORABLES ADVENVES | DVRANT TOVT LE REGNE | de HENRY III. Roy de | France & de Pologne. | M. DC. XXI.

Petit in-8°, de 132 pages. Reproduction de l'édition précédente. En voici la composition : *Journal de Henry III*, pp. 3-118; *Certificat*..., pp. 119-124; *Lettre*..., pp. 125-132. Une pagination supplémentaire contient : *Le Procez verbal*..., 1-41; *Extraict d'vn conseil secret tenv à Rome pev apres l'arriuée de l'Euesque de Paris. Traduict d'Italien en François*, pp. 43-50. Un exemplaire in-8° de la Biblio-



thèque de l'Arsenal porte quelques additions manuscrites que nous avons données.

3. — RECUEIL | DE | DIVERSES PIECES, | SERVANT | A L'HISTOIRE | DE | HENRY III. | ROY DE FRANCE ET | DE POLOGNE. | A COLOGNE. | Chez PIERRE DU MARTEAU.

Ce recueil, qui a eu de nombreuses éditions depuis 1660 jusqu'en 1706, s'est successivement accru des pièces suivantes : 1° *Journal du régne de Henri III, composé par M. S. A. G. D. P. D. P.*; 2° *L'Alcandre, ou les Amours du roi Henri Le Grand, par M. L. P. D. C.* (Mme la princesse de Conti), sur l'impression de Paris de 1651; 3° *Le divorce satyrique, ou les Amours de la Reine Marguerite de Valois...*; 4° *La Confession de Sancy*, d'Agrippa d'Aubigné; 5° *Discours merveilleux de la vie, actions et deportemens de la Reyne Catherine de Médicis, mère de François II. Charles IX. Henry III. Rois de France;* 6° *Apologie pour le roi Henri IV...*; 7° *Remarques sur la Confession de Sancy;* 8° *Additions au Journal de Henri III.* Voici les dates des éditions : A. 1660. — B. 1660. — C. 1662. — D. 1662. — E (1663, sans lieu). — F. 1663. — G. 1663. — H. 1666. — I. 1666. — J. 1666. — K. 1693. — L. 1699. — M. 1706. — Les éditions A, B, C ne contiennent que les quatre premiers ouvrages indiqués ci-dessus; le 5e ne paraît qu'à partir de l'édition D; le 6e n'est que dans l'édition H; le 7e à partir de l'édition K, et le 8e n'est que dans l'édition L. Toutes ont paru chez le même éditeur.

La Bibliothèque Mazarine possède un manuscrit du XVIIe siècle (n° 2088), petit in-4°, provenant des Récollets, intitulé : *Journal des choses memorables advenues durant tout le regne de Henry 3e roy de France et de Pologne.* Le premier feuillet porte : *Journal du règne de Henri III.* (1574-1589.) *par Savinien Mauclerc.* C'est le Journal de P. de l'Estoile, et cette copie semble avoir été prise sur une édition de 1663. Elle s'arrête à la page 239 de l'imprimé.

4. — MEMOIRES | POUR SERVIR | A | L'HISTOIRE | DE | FRANCE. | Contenant ce qui s'eſt paſſé de plus remarquable dans | ce Roiaume depuis 1515. juſqu'en 1611. avec les por- | traits des Rois, Reines, Princes, Princeſſes & au- | tres perſonnes illuſtres dont il y eſt fait mention. | A COLOGNE, | Chez les Heritiers de HERMAN DEMEN. | MDCCXIX.

Cette édition, in-8° en deux volumes, publiée par Denis Godefroy, directeur de la Chambre des Comptes de Lille, est précédée d'une préface, accompagnée de notes, et contient beaucoup plus de texte que les précédentes. Le premier volume (II-334 pp., plus la Table) comprend les Mémoires de 1515 à 1574 et le Journal d'Henri III; le second (384 pp., plus la Table) ceux d'Henri IV et Louis XIII jusqu'au 27 septembre 1611, avec une lacune de mars 1594 au 4 juillet 1606. Le mémoire qui commence au règne de François Ier paraît ici pour la première fois.

5. — JOURNAL | DES | CHOSES MEMORABLES | ADVENUES |

DURANT LE REGNE | DE | HENRI III, | ROY DE FRANCE | ET | DE POLOGNE. | Edition nouvelle, augmentée de plusieurs Pieces | curieuses, & enrichie de Figures & de Notes | pour éclaircir les endroits les plus difficiles. | A COLOGNE, | Chez les Heritiers de PIERRE MARTEAU. | MDCCXX.

Édition in-12 en deux volumes, avec des notes et des remarques de Jacob Le Duchat et Denis Godefroy. Le premier volume est ainsi composé : 1° *Journal de Henri III*, avec les trois pièces supplémentaires publiées en 1621; 2° *Le Divorce satyrique...*; 3° *Histoire des Amours du grand Alcandre;* 4° *Lettres du Roy Henry IV. Escrittes à Mesdames la Duchesse de Beaufort et la Marquise de Vernüeil. Extraittes des Originaux trouvez dans la cassette de Madamoiselle d'Estauges après sa mort;* 5° *Additions au Journal de Henri III. Qui ne sont pas dans l'imprimé de l'Edition de Cologne, chez Pierre Marteau,* 1693; 6° *Les Sorceleries de Henry de Valois;* 7° *Apologie pour le Roy Henry IV;* 8° *Discours... de la Vie... de Catherine de Médicis;* 9° *La véritable fatalité de Saint-Cloud.* Le second volume comprend à lui seul : *Confession catholique du sieur de Sancy...* avec l'*Epître*, la *Préface* et les *Remarques* sur cet ouvrage. Une addition de quelques pages donne le *Manifeste de Pierre du Jardin touchant la mort de Henri IV.*

6. — JOURNAL | DU REGNE | DE | HENRI IV. | ROY DE FRANCE ET DE NAVARRE. | *Par M. PIERRE DE L'ETOILE,* | *Grand Audiencier en la Chancelerie* | *de Paris.* | Tiré sur un Manuscrit du temps. | M.DCC.XXXII.

Deux volumes in-8°, de 7-292 et 300 pages, sans notes, publiés en 1732 par l'abbé d'Olivet, sans nom de lieu, ni d'imprimeur, comprenant trois parties nouvelles : la première du 22 mars 1594 au 31 décembre 1597, d'après le manuscrit n° 4 du président Bouhier; la deuxième, du 8 mars 1602 au 18 mars 1607; la troisième, du 15 mai 1610 au 27 septembre 1611; ces deux dernières d'après les manuscrits de Troyes dont nous avons parlé sous les nos 6, 7 et 11. Cette édition, qui prétend surtout compléter les passages manquant dans celle de 1719, ne donne cependant pas les années 1598, 1599, 1600, 1601, et les mois de janvier et de février 1602.

7.— SUPPLEMENT | AU | JOURNAL | DU REGNE | D'HENRI IV. | ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE : | *Depuis le 2 du mois d'Août* 1589, *jusques au* | *premier d'Avril* 1594. *Depuis le premier* | *de l'an* 1598, *jusques en l'an* 1602. *Et* | *depuis le premier de Janvier* 1607, *jusques* | *au mois de Juin* 1610. | Tiré sur un Manuscrit du tems, avec | plusieurs pieces curieuses sur ce regne. | M.DCC.XXXVI.

Cet ouvrage, dont la typographie et les fleurons sont les mêmes que dans l'édition précédente, qu'il est destiné à compléter, est



de 1735, quoique portant la date de 1736. Il forme trois parties en deux volumes in-8°, de VIII-255 et 233 pages, sans notes, sans nom d'imprimeur, et le lieu de l'impression n'est pas mentionné. Le Catalogue de la Bibliothèque Nationale en attribue la publication au président Bouhier. Malgré de nombreuses erreurs, il a conservé un grand intérêt, même à côté des originaux de L'Estoile, dont il a si longtemps tenu la place. Nous l'avons reproduit à la fin des tomes V à X de notre édition.

8. — JOURNAL | DU REGNE | DE | HENRI IV. | ROI DE FRANCE ET DE NAVARRE. | *Par M.* PIERRE DE L'ETOILE, | *Grand Audiencier en la Chancellerie* | *de Paris.* | AVEC DES REMARQUES | Hiſtoriques & Politiques | DU CHEVALIER C. B. A. | *Et pluſieurs Pieces Hiſtoriques du même tems.* | A LA HAYE, | Chez les Freres VAILLANT. | M.DCC.XLI.

Quatre volumes in-8°, avec notes. Il est hors de doute maintenant que cette édition, longtemps attribuée à Lenglet du Fresnoy, est du Père C. Bouges, Augustin, qui employa, pour les lacunes, le texte du Supplément de 1736. Le premier volume comprend un *Avertissement* non paginé de 8 pages, et 502 pp. de texte; les tomes II et III ont 587 et 552 pages; le journal se termine au tome IV, à la date du 27 septembre 1611, p. 227; les pp. 227 à 534 sont remplies par les *Pièces justificatives,* au nombre de vingt-trois. Les tables de chaque volume ne portent pas de pagination.

9. — JOURNAL | DE | HENRI III. | Roy de France & de Pologne : | *OU* | MEMOIRES | POUR SERVIR | A | L'HISTOIRE DE FRANCE, | *Par M. PIERRE DE L'ESTOILE.* | NOUVELLE EDITION : | *Accompagnée de Remarques Hiſtoriques, & des Pièces* | *manuſcrites les plus curieuſes de ce Regne.* | A LA HAYE, | Et ſe trouve | A PARIS, | Chez la Veuve de PIERRE GANDOUIN, | Quay des Auguſtins, à la Belle Image. | M.DCC.XLIV.

Cette édition, en cinq volumes petit in-8°, publiée sous la direction de Lenglet du Fresnoy, avec des notes nombreuses, se compose de la façon suivante : Tome Ier (XL-624 pp.) : *Préface; Avis au lecteur* (celui de 1719); *Avertissement sur la nouvelle impression de ce livre faite à Cologne (ou plutôt à Bruxelles), en* 1720 (avert. de Godefroy, 1720); *Notes posthumes de M. Le Duchat, tirées du Ducatiana. Amsterdam,* 1738; *Corrections et Observations; Table des Pièces* (tout ceci, formant xl pages); *Mémoires pour servir à l'Histoire de France, depuis* 1515 *jusques en* 1574; *Journal du règne de Henri III, de* 1574 *à* 1586; *Divers documents sur François Ier et Charles IX; La tragédie de feu Gaspar de Colligni, jadis admiral de France, contenant ce qui advint à Paris le* 24 *août* 1572, *avec le nom des personnages,* d'après l'édition de 1575. Tome deuxième (XVI-591 pp.) : *Journal de Henri III de* 1586 *au* 2 *août* 1589; *Bibliothèque de Madame de Montpensier; Certificat de plusieurs seigneurs...; Lettre d'un des premiers officiers...; Procès-verbal de*



Nicolas Poullain; Discours... de la vie... de Catherine de Médicis et autres pièces sur cette reine. Tome troisième (XII-642 pp.) : *Preuves du Journal de Henri III,* parmi lesquelles se trouve *la Guisiade*, tragédie en vers de Pierre Mathieu, sur l'édition de Lyon, 1589. Tome quatrième (XXVI-600 pp.) : *L'Isle des Hermaphrodites Et autres pieces.* Tome cinquième (IV-636 pp.) : *La Confession de Sancy.*

10. — JOURNAL | DES | CHOSES MEMORABLES | ADVENUES | DURANT LE REGNE | DE | HENRY III, | ROY DE FRANCE | ET DE | POLOGNE. | Nouvelle édition, augmentée de plusieurs Pieces | curieuses qui n'ont jamais été imprimées, & | enrichie de Figures & de Nottes Historiques. | A COLOGNE, | Chez les Heritiers de PIERRE MARTEAU. | M. D. C. C. XLVI.

Édition en quatre volumes in-8°, non encore signalée, reproduisant celle de 1720 en deux volumes, avec les notes de Jacob Le Duchat et Denis Godefroy. Le tome Ier se termine par les *Amours du grand Alcandre;* le tome II par la *Fatalité de Saint-Cloud.* Les tomes III et IV comprennent la *Confession de Sancy* et le *Manifeste de Pierre du Jardin.* Les *Additions au Journal de Henri III* publiées à part dans le tome Ier de l'édition de 1720 et une partie des corrections qui terminent le tome II de la même édition ont été refondues dans le texte de la présente.

11. — Collection complète des Mémoires relatifs à l'histoire de France, depuis le règne de Philippe-Auguste, jusqu'au commencement du dix-septième siècle, par M. Petitot, avec des notices sur chaque auteur et des observations sur chaque ouvrage. Paris, Foucault, libraire, rue de Sorbonne, n° 9. (Première série, 1819-1826, 52 vol. in 8°.)

Les Mémoires de L'Estoile, publiés en 1825 et 1826, par le successeur de Petitot, M. de Montmerqué, qui rédigea la notice, comprennent les tomes 45, 46, 47, 48 et 224 pages du t. 49, soit quatre volumes et demi. Ils offrent un texte plus complet et plus exact du *Journal de Henri IV*, texte qui comprend les cinq derniers mois de 1589 et du 1er janvier 1590 jusqu'au 21 mars 1594, avec la suite jusqu'en 1597 d'après les manuscrits nos 3 et 4. Le vide de 1598 à 1606 est rempli par le Supplément de 1736. Depuis le 4 juillet 1606 jusqu'au 15 mai 1611, c'est un extrait des registres nos 8, 9 et 10. Quant au *Journal de Henri III,* il est conforme au texte de 1744. La publication s'ouvre par les Mémoires de 1515 à 1574, d'après Godefroy.

12. — Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France, depuis le XIIIe siècle jusqu'à la fin du XVIIIe; précédés de notices pour caractériser chaque auteur des Mémoires et son époque; suivis de l'analyse des documents histo-

riques qui s'y rapportent; par MM. Michaud et Poujoulat. A Paris, chez l'éditeur du commentaire analytique du code civil, rue des Petits-Augustins, nº 24. (1836-1839, 32 volumes in-4º à deux colonnes.)

Les Mémoires de L'Estoile, publiés en 1837, forment deux parties. La première comprend VIII pages de la notice biographique de M. Moreau; XV pages de la notice sur les manuscrits par M. Aimé Champollion; les Mémoires et Curiosités de l'an 619 jusqu'à l'année 1574, et le Journal d'Henri III, formant ensemble 343 pages. La seconde, de 672 pages, renferme les Journaux d'Henri IV et de Louis XIII. Cette édition est due aux soins de MM. Champollion-Figeac et Aimé Champollion fils, qui eurent a leur disposition cinq nouveaux manuscrits. Le nº 1 a fourni un texte fort augmenté, quoique encore très incomplet, du *Journal de Henri III;* et les nºs 8, 9 et 10 l'ont enrichi de beaucoup de fragments que le précédent éditeur avait négligés. Malheureusement il reste toujours une lacune de près de huit ans, de 1598 à 1606, que l'on a comblée par des Suppléments tirés des éditions de 1719, 1732 et 1736.

13. — JOURNAL INÉDIT | DU REGNE | DE HENRY IV | 1598-1602 | PAR | PIERRE DE L'ESTOILE | PUBLIÉ | *d'après le manuſcrit de la Bibliothèque impériale* | PAR E. HALPHEN | PARIS, | CHEZ AUGUSTE AUBRY, LIBRAIRE | RUE DAUPHINE, 16. | M. DCCC. LXII.

In-8º de XXI-292 pp., précédé d'une préface-étude sur les éditions du *Journal de Henri IV*, et publié d'après le manuscrit nº 5, qui s'étend depuis le 1er janvier 1598 jusqu'à la fin de février 1602. Ce volume commence à remplir la fameuse interruption des années 1598 à 1606. M. Halphen regrettait, en terminant sa préface, la perte des autres Journaux, « d'autant plus difficiles à rechercher, disait-il, qu'ils ne portent pas de nom d'auteur qui les puisse faire reconnaître, lors même qu'on aurait le catalogue des bibliothèques qui les ont possédés. »

14. — LES | BELLES FIGURES | ET | DROLLERIES | DE LA LIGUE | (1589-1600) | RECUEILLIES PAR | PIERRE DE L'ESTOILE | *Et publiées pour la première fois d'après les originaux* | PAR | MM. G. BRUNET, A. CHAMPOLLION, E. HALPHEN | PAUL LACROIX, CHARLES READ | ET TAMIZEY DE LARROQUE | PARIS | PAUL DAFFIS, ÉDITEUR-PROPRIÉTAIRE | *DE LA BIBLIOTHÈQUE ELZEVIRIENNE* | 7, RUE GUÉNÉGAUD, 7 | MDCCCLXXVII.

Nous indiquons ici pour mémoire ce volume qui n'est qu'un tirage à part, à cent exemplaires numérotés, de notre tome IV. Il en diffère seulement par le titre et par les signatures, lesquelles ne

portent pas la mention : « *P. de l'Estoile.* — *IV.* » L'avant-propos et le texte sont exactement les mêmes.

On a vu par l'analyse qui précède de quelle façon furent retrouvés l'un après l'autre les manuscrits de Pierre de l'Estoile, et comment ils furent utilisés par les divers éditeurs. Cependant, après la publication de M. Halphen, il restait à découvrir la portion demeurée *inédite*, de 1602 à 1606, faisant lacune parmi tous ces textes publiés; à ajouter au Journal de Henri III tout ce qui avait été laissé de côté; à reviser sur les originaux tout ce qui avait été imprimé jusqu'ici incorrectement et à restituer nombre de passages, de pièces de vers, de pasquils, négligés, faute de place, par les derniers éditeurs; à relever dans les Recueils annexes de l'Estoile quantité de fragments, d'éclaircissements, de clefs; enfin à conférer les variantes, les cartons, les suppléments. C'est ce que nous avons fait en reproduisant intégralement d'abord les manuscrits originaux connus auparavant, et ensuite ceux que nous avons décrits sous les nos 2, 6, 7, 11 et 12.

Cette masse de documents, dont la réunion est un véritable service rendu à l'histoire et à la littérature, permet de présenter notre édition comme vraiment *authentique*, *complète*, et, s'il est jamais permis de le dire, *définitive*.

III. LA FAMILLE DE P. DE L'ESTOILE[1]

I. — *Maison de l'Estoile.*

(Tronson du Couldray)

Pierre Taisan de l'Estoile, jurisconsulte, né à Orléans vers 1480, mort en 1537, fils de Jean de l'Estoile, conseiller au Parlement de Paris en 1522, était « docteur professeur ès droits » à l'Université de sa ville natale en 1512. Après avoir perdu sa femme, il devint chanoine de Sainte-Croix et Saint-Aignan, official d'Orléans et archidiacre de Sully-sur-Loire. En 1528, il figura comme grand-vicaire de Jean X, évêque d'Orléans, au concile provincial de Paris et fut nommé par François Ier conseiller au Parlement et président aux Enquêtes le 23 juin 1535. Vers l'année 1509, il eut Calvin au nombre de ses élèves, et sa fille *Marie* est connue par ses liaisons avec Théodore de Bèze, qui la célébra dans ses *Juvenilia* sous le nom de *Candida*. Les ouvrages de Pierre Taisan de l'Estoile sont : *Petri Stellæ brevis repetitio legis*, Orléans, in-4°; *Petri Stellæ Aurelii repetitiones*, ibid, 1531. En plus de sa fille Marie, il eut un fils[2] :

1. Les précédents éditeurs, depuis Denis Godefroy jusqu'à M. Aimé Champollion, n'avaient pu donner qu'un aperçu fort incomplet de la famille de P. de l'Estoile. Grâce aux dossiers conservés à la Bibliothèque Nationale, cabinet des Titres (*Pièces originales*, vol. 1700, n° 39587; *Dossiers bleus*, vol. 392, nos 10596 et suiv.), et aux recherches de Jal dans les registres paroissiaux de Paris brûlés en 1871 (*Dictionnaire critique de biographie et d'histoire)*, nous pouvons indiquer le nombre et le nom de ses enfants. Nous ajoutons sur la famille de sa mère et sur celles de ses deux femmes une note généalogique, qui fera connaître son degré d'union avec les nombreux parents qu'il cite à tout propos dans ses *Journaux*. Nous avons omis seulement quelques cousins éloignés d'Anne de Baillon et de Colombe Marteau, desquels il est impossible d'établir la filiation.

2. Le samedi 27 décembre 1567, mourut au collège d'Autun (rue Saint-André des Arts) *François de Lestoile*, prêtre habitué de Saint-André des Arcs et curé de Quilierval, diocèse de Chartres (Guillerval près d'Étampes). « Je ne sais, dit Jal, si ce François était frère ou oncle de Pierre. » Nous pensons que c'était un oncle et par là même un fils de Pierre Taisan.

LOUIS DE L'ESTOILE, Sr de Soullers, né à Paris, conseiller du roi en son grand conseil, reçu président aux Requêtes et à la Cour des Aides de Paris, le 20 décembre 1552, grand rapporteur et correcteur des Comptes de la Chancellerie de France, mort le 25 août 1558, avait épousé, par contrat du 26 mai 1538, *Marguerite de Montholon*, fille de François de Montholon, avocat au Parlement de Paris et garde des sceaux de France, née en 1525, décédée à Paris, le 21 juin 1596, âgée de 71 ans. Elle s'était mariée en secondes noces à *François Tronson*, Sr du Couldray, grand-audiencier à la Chancellerie, mort avant 1570. A la date du 9 juillet de cette année, un acte de Saint-André la dénomme « maintenant femme de *M. Molé*, consr au grand conseil ». Elle épousa en quatrièmes noces *André-Gérard Cotton*, maître des Requêtes et président au Grand Conseil. Celui-ci mourut à Paris, le 23 novembre 1593.

Du mariage de Marguerite de Montholon avec Louis de l'Estoile naquit un fils unique et quatre filles :

1° PIERRE DE L'ESTOILE, qui suit.

2° MARIE DE L'ESTOILE, mariée, le 18 juin 1566, à *Jean Tronson*, maître des Requêtes, fils de François Tronson, décédé en sa maison à Paris, le 6 juillet 1597. Il avait eu deux *fils* et deux *filles*. L'un des fils était mort chez son père, le 9 juillet 1593, à l'âge de vingt-trois ans; l'autre fut intendant des finances, et l'une des filles n'existait probablement plus en 1610.

3° MADELEINE DE L'ESTOILE, mariée le 10 juillet 1570 à noble homme *Jean Le Picard*, Sr du Plessis-Perigny, conseiller du roi, avocat général au Grand Conseil, veuve à la date du 8 avril 1597. Ils eurent un fils et une fille. Le fils *Jean le Picard, Sr Du Plessis*, nommé *Du Plessis Picard*, conseiller à la Cour, épousa, le 16 octobre 1607, *Jeanne Sublet*, fille de M. de la Guischonnière, maître des Comptes. La fille, *Colombe le Picard*, épousa, le 10 septembre 1606, *Balthazar de Valles*, Sr de Montjai et de la Fauconière, né le 5 novembre 1574, conseiller, secrétaire du roi et auditeur des Comptes. Colombe le Picard, qui était veuve en deuxièmes noces, le 8 mai 1641, de noble homme *André Feydeau*, receveur général des finances à Caen, avait eu plusieurs enfants. (V. D'Hozier, Reg. I, p. 596.)

4° MARGUERITE DE L'ESTOILE, mariée le 11 août 1574 à « noble homme *Alexis Le Bon*, Sr des Forneaux, maitre des Comptes », décédé à Paris le 13 octobre 1590. Marguerite fut enterrée le 13 janvier 1634. Ils eurent deux enfants : *Mathieu* et *Louise Le Bon*. Le premier fit sa profession de moine à Saint-Victor, le dimanche 7 février 1610; la seconde était morte chez Mme Cotton, le 18 mai 1592, âgée de sept ans ou environ.



5° Louise de l'Estoile, décédée le 24 avril 1561, âgée de six ou sept ans.

De son union avec François Tronson, Marguerite de Montholon eut :

6° François Tronson, Sr du Couldray, secrétaire du cabinet, mort à Paris le 15 décembre 1590, à l'âge de vingt-huit ans, laissant de son mariage avec *N... Odeau* une fille qui mourut le 7 novembre 1608. Sa veuve se remaria le 4 février 1592.

7° Louise Tronson, morte célibataire à Melun en 1590, à l'âge de vingt-cinq ans.

Pierre de l'Estoile, Sr de Soullers, de la Cour du Bois, de Gland, etc., né à Paris en 1546, grand-audiencier à la Chancellerie jusqu'au 23 mars 1601, inhumé à l'église Saint-André des Arts, le 8 octobre 1611, avait épousé, le 24 février 1569, *Anne de Baillon,* fille de Jean de Baillon, baron de Bruyère, seigneur d'Olinville, trésorier de l'Épargne, et de Marie de Hacqueville. Anne de Baillon mourut à Lagny, le 4 septembre 1580, laissant un fils et six filles. P. de l'Estoile épousa en secondes noces, le 2 janvier 1582, *Colombe Marteau,* fille de Marteau, Sr de Gland, décédée en sa maison, rue des Augustins, le 21 octobre 1616, qui lui donna six fils et quatre filles. Cette dernière, comme tutrice de ses enfants mineurs avait fait faire inventaire le 23 octobre 1611.

ENFANTS DU PREMIER MARIAGE

1° Marie, baptisée le 17 janvier 1570, tenue par Marie de l'Estoile, femme de Jean Tronson, et décédée le 4 février 1571.

2° Louis, baptisé à Saint-Germain l'Auxerrois le 3 mars 1571, tué au siège de Dourlens, au mois de juillet 1595.

3° Anne, baptisée le 25 septembre 1573, enterrée dans l'église Saint-André le 8 octobre suivant.

4° Anne, que Mme Cotton emmena à Corbeil pendant le siège, épousa, le 8 octobre 1595, *M. Jean de Poussemothe,* deuxième du nom, avocat à la Cour, seigneur de Chenoust, fils puîné de Jean de Poussemothe, avocat au Parlement, mort le 27 avril 1592, et de Geneviève le Maupin. Elle eut de lui deux fils : *Pierre,* baptisé le 26 août 1596, prêtre, aumônier du Roi et abbé commendataire de Saint-Séverin-les-Châteaulandon, et *Édouard,* le 23 avril 1599. — Édouard de Poussemothe, sieur de Chenoust, de Montbriseul et autres lieux, conseiller du Roi et maître des Comptes, avait épousé, le 21 février 1634, *Marie Bouette.* François de l'Estoile, écuyer, sieur de Gland, son oncle maternel, le fit, par son codicile du 28 février 1652, confirmé par arrêt du parlement de Paris du 21 mars 1653, légataire universel de tous



ses biens, les substituant à ses enfants, à condition par eux de porter, outre leurs nom et armes, le nom et les armes de l'Estoile. (Poussemothe porte : *D'azur, à trois Lys de Jardin d'argent grenés d'or, tigés et feuillés de sinople, et posés deux et un. La pointe de l'Écu entée de sable à une Étoile d'or.)* De son mariage avec Marie Bouette, Édouard de Poussemothe eut quatre enfants : 1° *Jean de Poussemothe de l'Estoile,* qui suit; 2° *Jean-Édouard,* qui a continué la postérité; 3° *Pierre de Poussemothe de l'Estoile,* né en 1643, fit profession le 4 septembre 1661, fut chanoine de Sainte-Geneviève, abbé régulier de Saint-Séverin-les-Châteaulandon, et ensuite de Saint-Acheul d'Amiens, depuis le 25 avril 1667 jusqu'au 4 novembre 1717, date à laquelle il renonça au titre qu'il avait depuis cinquante ans. Il mourut le 16 décembre 1718, âgé de soixante-quinze ans, après cinquante-huit ans de profession, et fut inhumé le lendemain dans l'église de l'abbaye où l'on voyait son tombeau et son épitaphe. Il eut la satisfaction de voir son neveu Charles-Auguste de Poussemothe de l'Estoile de Montbriseul lui succéder dans le gouvernement de l'abbaye. Pierre de Poussemothe avait légué à la Bibliothèque de Saint-Acheul les manuscrits de P. de l'Estoile qu'il avait reçus en héritage (Cf. Joseph Roux. *Histoire de l'abbaye de Saint-Acheul-les-Amiens.* Amiens, 1890); 4° *Anne,* mariée à *Louis-François Hennequin,* S[r] de Charmont. — Jean de Poussemothe de l'Estoile, sieur de Montbriseul, laissa, de son mariage avec *Marie-Madeleine Regnault :* 1° *Édouard,* mort sans postérité; 2° *Charles-Auguste de Poussemothe de l'Estoile-Montbriseul,* chanoine de Sainte-Geneviève, abbé régulier de Saint-Acheul après son oncle (D'Hozier le nomme *Pierre,* sans doute par erreur); 3° *Marie-Madeleine.* (V. D'Hozier, reg. II, art. *Poussemothe.)*

5° MARGUERITE, baptisée le 7 mai 1575. C'est elle, qui épousa *M. Pelletier de Grainville.* M[me] de Grainville vint à Paris en septembre 1608, accompagnée de sa fille *Marie Pelletier,* et s'en retourna au bout de trois semaines avec son mari qui vint l'y chercher. Elle fit de nouveau le voyage de Paris, au mois de mai suivant, avec M[me] du Thil.

6° LOUISE, baptisée le 22 juin 1577, épousa à Saint-André, le 24 avril 1601, *Guillaume Duranti,* avocat au Parlement de Paris, mourut le mardi 19 octobre 1605, et fut « inhumée le jeudi 21, près la chapelle Nostre-Dame » à Saint-André.

7° ÉLISABETH, enterrée le 14 juin 1584, fille du premier lit. La date de sa naissance n'est pas connue.

ENFANTS DU SECOND MARIAGE

8° PIERRE, né le 1[er] décembre 1584, se destina d'abord au barreau, et plaida sa première cause à la Tournelle, le 2 janvier 1609, devant le président Molé. Il ne suivit pas cette carrière et entra au service de la maison de Montpensier ou de celle de Joyeuse. Il s'était essayé dans

la poésie, et l'on a de lui une traduction en vers français d'une pièce latine de Barclay : *Sur le retour en France de la Reine Marguerite, 1605.*

9º Marie, baptisée le 14 octobre 1587. Elle épousa, le 4 juin 1620, « *Vincent Anglois* », Sr de Bois-Bouchard, et fut enterrée à Saint-Benoît, le 11 décembre 1644, veuve. C'est d'elle que descend le nommé *Langlois,* maître d'hôtel de Louis XIV, qui possédait en 1700 une partie des manuscrits de L'Estoile, lesquels passèrent dans la bibliothèque du président Bouhier.

10º Mathieu, baptisé le 27 mars 1589, et par conséquent encore tout enfant en 1590, lorsque sa mère, grosse et prête d'accoucher, l'emmena à Corbeil, avec Anne et Mme Cotton. Malgré la volonté de son père, il entra dans les ordres et, le 19 avril 1610, fit à Notre-Dame le synode des curés. A sa mort, arrivée le 6 juillet 1614, il portait le titre de « bachelier en théologie ».

11º Louise, née en 1590 à Corbeil où sa mère s'était réfugiée. Elle habitait près de son père pendant ses dernières années, et allait vendre les menus objets et curiosités dont le vieillard était obligé de se défaire pour en retirer quelque argent. Elle épousa, le 2 mars 1615, *Me Pierre Feydeau,* avocat au Parlement. Elle mourut rue des Grands-Augustins et fut enterrée le 10 mai 1627. Elle avait eu un fils, *Mathieu,* tenu sur les fonts, le 29 juillet 1617, par Mathieu Molé.

12º François, baptisé le 1er avril 1592, fut destiné aux finances par son père et placé à cet effet, en 1609, chez un écrivain nommé Desperrois, qui se tenait sur le Pont Marchant, à l'enseigne du Pyvert. P. de l'Estoile se servit de ce fils comme secrétaire. En 1610, voulant le faire entrer en qualité de commis chez le financier Robin, il ne put y réussir : on trouva qu'il était trop petit, ce dont son père ne fut « autrement marri, pour la corruption qui y règne ». Il devint par la suite prieur d'Hornoy au diocèse d'Amiens, et secrétaire du cardinal de Lyon, Alphonse Du Plessis de Richelieu, frère du ministre de Louis XIII. Le 4 avril 1652, son corps fut apporté de Saint-Benoît à Saint-André. L'acte d'inhumation lui donne le titre d' « écuyer, Sr de Gland et prieur de Hornoy ». Nous avons rapporté plus haut son testament par lequel le nom et les armes de L'Estoile passèrent dans la famille des Poussemothe.

13º Françoise, baptisée le 19 février 1594. Une quittance donnée en 1661, citée par Jal, nous apprend qu'elle était veuve alors de *Pierre de la Motte.*

14º Benjamin, baptisé le 26 février 1596, décédé le 13 septembre 1599 au logis de son père, rue de l'hostel St-Denis.

15º Claude, baptisé le 13 septembre 1597, eut pour précepteur en 1610 un nommé Michel Fouet, qui fut chargé de lui apprendre, ainsi qu'à son frère Hiérosme, l'écriture et la musique. Au mois de décembre de la même année, il faillit périr des suites de brûlures. En

regardant dans un coffre avec une chandelle allumée qu'il tenait à la main, le feu prit à sa fraise, et lui brûla affreusement le visage. Il en demeura défiguré toute la vie. Son père regretta d'autant plus cet accident que l'enfant était près d'entrer comme page chez Mme de Montpensier, étant le plus beau et le plus adroit de ses frères. Il fut plus tard seigneur du Saussay et de la Boissinière. Admis à l'Académie Française, il était un des cinq auteurs que le cardinal de Richelieu employait à la composition de ses œuvres dramatiques. Ce fut lui qui examina la versification du *Cid*, quand l'Académie entreprit la critique de cette pièce. Il a laissé : *La Belle Esclave*, tragédie, représentée à Paris en 1643 ; *Le Ballet des Fous*, en 1627 ; *L'Intrigue des Filous*, en 1648 ; *Le Secrétaire de Saint-Innocent*, qui ne fut ni joué ni imprimé ; des *Odes* et des *Stances*, publiées dans le *Recueil des Poetes François*, en 1692. Il épousa *Anne Dourlens*, et mourut le 4 février 1652. (Reg. de St-Benoît.) Il avait eu une fille, *Claude-Marie* de l'Estoile, mariée à Charles Dagues, sieur de la Pommeraye et de la Tolinière. (Cabinet des Titres, *Dossiers bleus*, vol. 392, nos 10596 et suiv. — Cf. *Histoire de l'Académie Française* par Pellisson et d'Olivet, éd. Ch.-M. Livet, 1858, pp. 245-250.)

16° HIÉROSME, baptisé le 19 mars 1600, dernier des fils, eut comme le précédent pour précepteur Michel Fouet.

17° MADELEINE, la fille cadette, baptisée le 14 août 1602, feuillantine.

En parlant de Claude, Godefroy assure qu'on « n'a point connoissance de sa postérité, ni qu'il reste aucuns enfants mâles de cette famille ». Les Poussemothe héritèrent non seulement d'une partie des manuscrits de P. de l'Estoile, mais encore du nom et des armes de la famille.

II. — Famille de Montholon.

(Boudet, Molé, Séguier, etc.)

FRANÇOIS I DE MONTHOLON, Sr du Vivier et d'Aubervilliers, était fils de NICOLAS DE MONTHOLON, lieutenant-général au bailliage d'Autun, mort en 1506, fils lui-même d'Étienne de Montholon, natif d'Autun. D'abord avocat à Dijon, puis attaché au barreau de Paris, il fut nommé avocat général en 1533, et garde des sceaux en 1542. François de Montholon mourut à Villers-Cotterets, le 12 juin 1543. Il avait épousé en secondes noces Marie Boudet, nièce de Michel Boudet, évêque de Langres, et fille d'Olivier (ou Simon) Boudet, Sr de la Boulie, et de Marguerite (ou Marie) de la Saussaie, dont il eut cinq enfants :



1° FRANÇOIS II DE MONTHOLON, Sr d'Aubervilliers, était simple avocat au Parlement de Paris, lorsque Henri III le nomma chancelier de France, au mois de septembre 1588, pour succéder à Philippe Hurault de Cheverny. Après la mort du Roi, il remit volontairement les sceaux entre les mains d'Henri IV. Il mourut à Tours, au mois d'octobre 1590. Sa veuve, *Geneviève Chartier*[1], lui survécut et finit ses jours à Paris, le 12 avril 1596. Leurs enfants sont : 1° *Mathieu,* conseiller, décédé à Tours en 1589, sans enfants; 2° *Pierre,* docteur de Sorbonne, mort de la peste à Aubervilliers en 1596; 3° *Jacques,* Sr d'Aubervilliers, avocat au Parlement de Paris, célèbre par le discours qu'il prononça au mois de novembre 1610, en faveur des jésuites, contre l'Université. Ce Plaidoyer parut in-8° en 1612. Il a donné on outre un Recueil d'arrêts du Parlement, 1622, in-4°. Il mourut en 1622, ayant eu un *fils* unique mort de la peste en 1596; 4° *François,* conseiller d'État, mort en 1626; 5° *Jean;* 6° *Geneviève,* épouse de *Jacques Le Coigneux,* successeur de *Bragelonne-Chermois* à la Grande Chambre, fils de Gilles Le Coigneux.

2° HIÉROSME DE MONTHOLON, Sr de Perrouseaux et de Cuterelles, conseiller au Parlement, mort à Paris, en sa maison, le 27 février 1608, à l'âge de soixante-onze ans. Il avait épousé *Marguerite de Bragelonne.* C'était le dernier des oncles de Pierre de l'Estoile. Son fils *Guillaume,* qui avait été reçu conseiller à la survivance de son père, était décédé le 30 octobre 1604.

3° MARGUERITE, née en 1525[2], mère de Pierre de l'Estoile, décédée à Paris, le 21 juin 1596, épouse successivement de *Louis de l'Estoile,* de *François Tronson,* d'un *Molé* et d'*André-Gérard Cotton.* (Voir ci-dessus, p. XXXI.)

4° MARIE, épouse de *Mathieu Chartier*[1], Sr d'Allainville, parrain de P. de l'Estoile, conseiller et doyen de la Grande Chambre, président en 1591, mort à Paris, le 19 novembre 1597, à l'âge de quatre-vingt-cinq ans, et inhumé auprès de son père, dans la chapelle des Chartier à l'église Saint-André-des-Arts. De ce mariage, naquit une fille, *Marie Chartier,* décédée en septembre 1604, épouse d'*Édouard Molé,* Sr de Champlâtreux, né en 1540, fils du conseiller Nicolas Molé, originaire de Troyes, conseiller, procureur général pendant la Ligue, président à

1. Geneviève et Mathieu Chartier avaient pour père *Mathieu Chartier,* avocat, mort en 1559 à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, descendant du poète *Alain Chartier,* historiographe et secrétaire du roi Charles VII. Leur mère était *Jeanne Brisson.*

2. D'après Sainfoix (*Essais historiques sur Paris,* T. IV, p. 34), le chancelier François I de Montholon « logeoit, avec toute sa famille au coin de la rue S. André des arts et de la rue Gillecœur, dans une maison où il n'y avoit qu'une salle et une petite cuisine au rez de chaussée; deux chambres au premier étage; deux au second, et un grenier au troisiéme ». C'est là sans doute que naquit en 1525 Marguerite de Montholon, mère de Pierre de l'Estoile.

mortier en 1602, mort en 1616, père de plusieurs enfants : 1° *Mathieu*, Sr de Lassi, de Champlâtreux, etc., né à Paris en 1584, successivement conseiller, président au Parlement, et enfin garde des sceaux, mort en 1656; 2° *M. Bougier;* 3° *Édouard*, capucin à Rouen, en octobre 1606, sous le nom de Frère Athanase; 4° *Marie*, morte à Paris, le 19 octobre 1597, à l'âge de quinze ans.

5° NICOLE, femme en premières noces de *Robert Du Moucel, Sr d'Assy*, et en secondes de *Jacques Jubert, Sr du Thil*, maître des Requêtes. D'après Moréri, elle mourut à Rouen en 1618.

[La famille *Séguier* se rattache à celles de Montholon et de L'Estoile par Louise Boudet, sœur de Marie Boudet et tante des enfants de François I de Montholon.]

LOUISE BOUDET, grand'tante et marraine de P. de l'Estoile, décédée le 5 août 1594, à l'âge de soixante-dix-sept ans, veuve du président *Pierre Séguier*, Sr de Soret, de Saint-Brisson et d'Autri, mort à Paris, à soixante-seize ans environ, le 24 octobre 1580, dont :

1° *Pierre II*, Sr de Soret, président à la Grande Chambre, mort à Paris, le 10 avril 1602, époux de *Marie du Tillet de la Bussière*, dont trois fils : *N. Soret*, mort à Paris, le 15 septembre 1591; *Pierre III*, Sr de *Soret*, conseiller à la Cour; *Louis*, baron de *Saint-Brisson*.

2° *Louis*, chanoine et doyen de Notre-Dame de Paris, conseiller d'Église au Parlement, mort le 9 septembre 1610.

3° *Antoine*, Sr de Villiers, avocat du roi, président au Parlement, ambassadeur à Venise.

4° *Jean*, Sr d'Autry, conseiller, maître des Requêtes et lieutenant civil, mort avant 1599, marié à *Marie Tudert*, fille de Claude, Sr de la Bournalière, et de Nicole Hennequin.

5° *Madeleine*, épouse de *Claude Hennequin*, Sr de Bermainville, dont l'une des filles, *Jeanne*, épousa *Félix Vialart*.

6° *Catherine*, femme de *Claude Malon*, Sr de Berci.

7° *Élisabeth*, épouse de *Jean Boudet de Rodon* et de *Louis Guibert de Bussi*.

8° *Louise*, mariée à *Claude de Bérulle*, conseiller, dont : 1° *Pierre*, né le 4 février 1575, cardinal en 1627, mort le 2 octobre 1629; 2° *Mlle de Veuil*, mariée en février 1609 au fils de *M. de Thou*.

9° *Hiérosme*, Sr de Drancy et de l'Estang, audiencier à la Chancellerie, grand-maître des Eaux et Forêts, mort le 19 juin 1611.



III. — Famille de Baillon.

JEAN DE BAILLON, baron de Bruyères-le-Châtel et Sr d'Ollainville, trésorier de l'Épargne, époux de *Marie de Hacqueville,* mort avant 1576, père de sept enfants :

1º GUILLAUME DE BAILLON, l'aîné, maître des Comptes, héritier d'Ollainville qu'il vendit à son beau-frère Du Gast. Il avait épousé *Marie Séguier,* fille de Nicolas Séguier, Sr de Saint-Cyr, maître des Comptes, frère de Pierre Séguier, premier du nom.

2º ANNE DE BAILLON, mariée le 24 février 1569 à Pierre de l'Estoile, morte à Lagny-sur-Marne, le 4 septembre 1580.

3º MARIE DE BAILLON, mariée à *René Crespin,* seigneur du Gast, des Loges, etc., maître des Requêtes et conseiller du roi, mort à Paris, à soixante ans et plus, dans les premiers jours de mars 1585, au moment où il venait d'être nommé chancelier de la reine d'Écosse. M. Du Gast avait acquis de son beau-frère Guillaume de Baillon la terre d'Ollainville, qu'il revendit trente mille francs à Benoist Milon, trésorier des finances, duquel Henri III l'acheta soixante mille livres en 1576. Béroalde de Verville, l'auteur du *Moyen de Parvenir,* était très lié avec cette famille. Il avait pour Mécène M. Du Gast à qui sont dédiées les *Appréhensions spirituelles,* et témoignait aussi de l'amitié et de la reconnaissance, par des dédicaces, à Marie de Baillon, dame du Gast et des Loges. Il habitait, avant 1584, un ermitage au pied du château des Loges, qu'il cite dans *Le Moyen de Parvenir.*

4º Une FILLE, mariée à *M. Moridon,* gentilhomme, mort en sa maison des champs, mai 1596.

5º M. DE LOANS, dont la veuve mourut à Paris, le 8 mars 1610, âgée de cinquante-deux ans.

6º M. DE JANURIS, décédé en sa maison de Januris, au mois de janvier 1611.

7º M. DE FRESNEAU, le plus jeune des frères d'Anne de Baillon, secrétaire du cardinal de Sourdis, mort à Paris le 9 mars 1603.

IV. — Famille de Gland.

Huit enfants :

1º MARTEAU, Sr de Gland, près Château-Thierry, beau-père de P. de l'Estoile, père de : 1º *Marteau, Sr de Gland,* après son père, avocat à

la Cour, mort à Paris le 23 septembre 1595. A sa mort, la seigneurie de Gland passa à P. de l'Estoile. 2° *Colombe de Marteau,* mariée en janvier 1582 à *Pierre de l'Estoile,* auquel elle survécut. (V. L'Estoile.) 3° Une *Fille,* mariée à *François de Bénévent,* Sr du Plessis, conseiller du roi à Bourges, mort accidentellement à Paris le 4 septembre 1607, père de deux enfants : le premier, *M. de Bénévent,* Sr de Gérocour, poète et bibliophile, marié en l'église Saint-André-des-Arts, le samedi 17 janvier 1609, à une heure après minuit, à la veuve de l'avocat Duret; l'autre, une fille, *Claude de Bénévent,* carmélite, décédée à Moulins le 28 mars 1610, âgée de vingt-trois ans.

2° M. DE VAUCOURTOIS, décédé à Paris, le 23 janvier 1587, à soixante-dix-sept ans passés, inhumé aux Innocents.

3° M. DE TRIANON, mort à Paris, le 6 avril 1591, à soixante-quatorze ans. Sa veuve, *Mlle de Trianon* mourut également à Paris, le 13 avril 1598, âgée de soixante-neuf à soixante-dix ans. Ils avaient un fils, *M. de Trianon,* dont la femme accoucha, le 9 octobre 1609, d'un garçon qui fut appelé *Nicolas.*

4° M. DE NEUFVILLE, secrétaire d'État, mort à Paris le 31 août 1589, enterré aux Innocents le 2 septembre suivant, père d'une fille unique, *N... de Neufville,* décédée à Senlis le 8 octobre 1590.

5° Mlle DE FONTENAY, décédée à Paris, entre le 9 et le 12 janvier 1611, épouse du contrôleur *Guillon,* mort en sa maison à Paris, vis-à-vis de celle de P. de l'Estoile, le 1er octobre 1608, à quatre-vingts ans passés. De ce mariage, deux fils : 1° *M. de Richebourg,* marié à la fille du président *Pierre du Rancher*; 2° *M. de Fontenay.*

6°, 7° et 8°. Pierre de l'Estoile cite trois autres cousins de sa femme, issus de frères ou de sœurs de Colombe de Marteau, à savoir :

M. de Bragelonne, Sr de Charonne, président aux Enquêtes et conseiller d'État, mort aux champs, le 31 août 1611. Sa femme était décédée à Paris en septembre 1604.

M. de La Grange, conseiller du roi au Grand Conseil, décédé à Senlis le 17 octobre 1590.

M. Du Rousseau, dont la belle-mère, Mme Houdric, mourut à Paris le 16 novembre 1590.



TABLE ALPHABÉTIQUE*

* *N. B.* — Les pages 33 à 36 du tome V ayant été omises par erreur sans que le texte en souffre, et les pages 49 à 52 du même volume ayant été répétées, nous avons fait suivre du mot *bis* le chiffre de ces dernières.





TABLE ALPHABÉTIQUE

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V, W

X, Y, Z

APPENDICE

AUX

MÉMOIRES-JOURNAUX



L'édition donnée en 1719 par Denis Godefroy, sous le titre de *Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis 1515 jusqu'en 1611*, s'ouvrait par quelques notes relatives aux règnes de François Ier, Henri II, François II, et Charles IX. De plus, en 1837, MM. Michaud et Poujoulat publièrent pour la première fois un *Mémoire de quelques princes hommageables*, etc., s'étendant de 619 à 1515. Comme nous l'avions annoncé en tête de notre premier volume, nous donnons ici ces notes historiques clair-semées, tirées des différents *Recueils* de Pierre de L'Estoile, et qui ne pouvaient entrer dans le cadre des *Journaux* d'Henri III, d'Henri IV et de Louis XIII. Une table alphabétique de cet appendice permettra au lecteur de retrouver sans peine tous les noms dont il se compose.





APPENDICE

I. *Mémoires de quelques princes et seigneurs hommageables à la couronne de France, qui ont esté condamnez pour crime de lèze-majesté, et autres particularités curieuses et notables, tant anciennes que modernes (619 à 1515).*

L'an 619, le trente-unième an du règne de Clothaire II, dixième roy de France, Brunehault, Espagnolle, fille d'Athanagille, roy Goth, femme de Sigebert, roy de Bourgongne et d'Austrasie, fils de Clotaire I[er], pour avoir suscité les Allemans, Austrasiens et Bourguignons contre ledict Clothaire; 2° pour avoir faict mourir plusieurs princes et grands seigneurs, et pour mille autres meschancetez, fut condamnée par les juges qui lui furent déléguez, prins des principaux du royaume de France, Bourgongne, et Austrasie, à estre tirée à la queue d'un cheval indomté; ce qui fut exécuté, comme ayant esté la plus farouche de la terre.

L'an 620, et le vingt-deuxième an du règne du dit Clothaire II, Alethée, grand seigneur de Bourgongne, envoya en cour Pendemont, esvesque de Sion, lequel donna à entendre à la royne Bertrude (femme dudit Clothaire), qu'il sçavoit par la révolution des astres et raport des plus sçavans mathématiciens qui avoient fait l'horoscope du roy, qu'il mourroit ceste année, pour ce, qu'elle pensast à ses affaires; qu'Alethée estoit le seigneur le

mieux aparent de Bourgongne; qu'eux deux emporteroient aisément la couronne, si elle le voulloit espouser; à quoy si elle voulloit entendre, qu'elle fist d'heure partir ses thrésors en la ville de Sion. La royne se retirant soudain en colère, l'esvesque conneust qu'il avoit failly son entreprise; pour ce, il se sauva à Luson, vers l'abbé d'Austrasie, qui enfin le réconcilia avec le roy, qui fist appeler Alethée en jugement devant les seigneurs du conseil du royaume; lesquels le condamnèrent à perdre la teste : ce qui fut exécuté.

L'an 786 et le dix-huitiesme du règne de Charlemaigne, vingt-quatriesme roy de France, qui fut depuis empereur, Hardrade, conte (je ne trouve d'où), en ayant atiré plusieurs à sa ligue, conspira contre le roy et la royne Fastarde, Franconienne, pour ce qu'il obéissoit à la cruauté et insolence de son espouse et contre elle, d'autant que sans regarder à qui elle se jouoit, elle mettoit la pluspart de la noblesse en danger de se retirer du service du roy; mais leur conjuration fut descouverte, et le roy en estant adverty, les conspirateurs furent prins et leur procèz faict, aucuns furent exiléz, les autres eurent les yeux crevéz; punition lors ordinère de ceux qui conjuroient contre leur prince.

L'an 788, le vingt-deuxiesme dudit règne de Charlemaigne, Tassiblon, duc de Bavière, fut mandé au parlement général qui fut tenu à Ingelhain, pour son seul respect, d'autant que les principaux et nobles de son pays advertirent sourdement le roy qu'il s'aprestoit pour se révolter et luy faire la guerre, et qu'il estoit à ce prouvoqué par Pitorpicgue sa femme, fille de Didier, dernier roy des Lombards, que luy, Charlemaigne, ruina; elle se fachant que son mary fist hommage de son duché à son ennemy, ne considérant pas que Odilon, père de son mary, n'estoit que bénéficiaire de Pépin, son cousin-germain, du duché de Bavière, lequel le luy donna à la charge d'en reconnoistre (luy et les siens) les roys de France pour souverains, et de les servir quand il en seroit requis. Or la noblesse de Bavière connoissoit en ceste femme l'apétit de vengeance, et une ambition de se voir royne, qui luy vouloit faire hasarder le salut des Baivariens, lesquels avoient jà bien esté establis des François pour ce mesfect. Car c'estoit pour la troisiesme fois que Tassiblon s'eslevoit, lequel ne pensant pas que son entreprise eust

esté esventée, fut bien estonné de se voir convaincu de rébellion par tant de preuves, qu'il ne sçavoit que respondre. Ce fut pourquoy, selon la loy salicque, luy, sa femme et son fils furent déclaréz criminels de lèze-majesté, et condamnéz à perdre la teste; leurs biens confisquéz au roy, contre lequel ils avoient commis félonnie; néantmoins par prières ilz finirent leurs jours en des monastères séparéz.

L'an 792, et le vingt-quatriesme du règne du dit Charlemaigne, Pépin son bastard, l'aisné de tous ses enfans, conceust telle haine contre ladite royne Fastarde, à cause qu'elle possédoit entièrement le roy, qu'il prist sur ce occasion de conspirer contre luy à cest effect. Il faignist estre malade, tellement qu'il occasionna plusieurs gentilshommes de le visiter, ausquels il descouvrit son maltalent. Ilz résolurent ensemble de tuer le roy, qui avoit congée son armée; et son conseil à l'imitation du règne des Mérovinges qui n'excluoit les bastars de la royauté, faire le bastard Pépin roy. Mais comme une nuit, faignant de prier Dieu dans une église, pour la santé dudit bastard, ils advisoient à ceste affaire, un prestre, appelé Fradulphe, ouyt qu'ils complotoient de tuer, le jour en suivant, le roy, lequel en estant adverty par ledit prestre, les fist encoffrer sans qu'ils s'en doutassent, puis il commist juges pour faire leur procès; aucuns d'iceux furent décapitéz, les autres pendus. Un d'iceux pensant desjà que le bastard futroy, s'estoit vanté qu'il feroit bastir son pallais sur le plus haut coustau de France, et le roy le fist pendre sur la plus haute montagne qu'on sceut trouver en toute la contrée. Le bastard fut condamné à finir ses jours dans un monastère près de Trefves, et ledit Fradulphe fut abbé de Saint-Denis.

L'an 812, le quarante-quatriesme an du règne dudit Charlemaigne, et le douxiesme de son empire, Alphonce, Espagnol, roy de Léon, Domède des Astures et de Gallice, surnommé le Chaste, n'ayant point d'enfans, fit tacitement ledit empreur héritier de ses royaumes, à la charge qu'il guerroyeroit les Sarrasins ou Mores, qui tenoient lors l'Espagne, pensant qu'il n'y avoit d'autre moyen d'en chasser les infidelles. Mais sa noblesse le contraignit de révocquer le don. Néantmoins l'Empereur, qui estoit jà près la Navarre avec son armée, se pensa mocqué, pour ce il passa outre pour leur faire la guerre, qui fut cruelle :



car les Agarenes ou Mores se joignirent aux Espagnols, où Ganelon, chevalier, conte de Poitiers, seigneur de Hautefeuille, de Corbeil et de Gannes, conduisoit une partie de l'armée et avoit grand crédit auprès de l'Empereur; lequel, l'envoyant souvent vers les ennemis pour traiter de quelque accord, fut tellement enfin par eux praticqué, qu'il leur promit de rendre l'armée à certain lieu qu'ils advisèrent ensemble, et leur livrer l'Empereur, auquel il persuada aisément que la paix estoit faite selon son désir, et que le plus commode pour repasser les monts Pyrénées estoit de prendre la routte de Ronceaux, où estant toute l'arrière-garde fut taillée en pièces; Rolland y mourut et plusieurs seigneurs de nom. Ledit Ganelon se pensoit faire roy de France après la mort dudit Empereur qu'il avoit vendu; mais ne l'ayant peu livrer, et ayant causé la déconfiture de l'armée qu'il pensoit conserver, son procès lui fust fait par les seigneurs du grand conseil de l'Empereur, qui le condamnerent à estre tiré à quatre chevaux, comme il fut.

L'an de grâce 818, et quatriesme du règne de Loys-le-Débonnaire, premier du nom, vingt-cinquiesme roy de France, son neveu, Bernard, roy de Lombardie, s'estant par mauvais conseil eslevé contre luy et luy ayant empesché l'entrée de l'Italie, fut enfin contraint de se venir rendre à sa mercy à Chaalons-sur-Saonne, voyant son pays conquis et ses principaux capitaines estre à la dévotion de son oncle, qui le mena à Aix-la-Chapelle en Allemaigne, où assemblant le conseil général des prélats, princes et seigneurs de ce royaume, il luy fit faire son procès, par lequel il fust condamné à perdre la tête, et ses biens confisquez suivant l'ancienne loy de France, establie contre ceux qui commettent félonie et conspirent contre leur prince. Il est vrai que l'Empereur luy donna la vie, mais non si courtoisement qu'il ne luy fist crever les yeux, luy confisqua ses biens et le fit moine, dont après il mourut.

L'an 829, et le quinziesme du règne dudit Loys, Ebbon, archevesque de Rains; Hugobert, archevesque de Lion; Bernard, archevesque de Vienne; Josse, esvesque d'Amiens; Hélie, esvesque de Troyes; Soldain, abbé de Saint-Denis, et Wale, abbé de Corbie, comme principaux éclésiasticques, et Hubert Mainfroy et Lambert Godefroy, son fils; Richard et Bergareth, des plus grands seigneurs de France, se liguèrent pour ruiner le

roy; les éclésiasticques pour ce qu'il les réformoit de leurs vices et bombances; les autres, pour ce qu'ils avoient esté justement désappointéz de leurs charges. Or ils armèrent Pépin, roy d'Aquitaine, et Lothaire, roy d'Italie, contre leur père, ledit roy Loys, sous prétexte de vouloir corriger de sa cour les Estats qui furent enfin leur ruyne : car le roy fit tant, or que jà ils le tinsent comme prisonnier, que les Estats furent tenus en Allemaigne, où s'assemblèrent les députez de France, d'Italie et d'Allemaigne, qui réconcilièrent le père avec ses enfans; lesquels furent jugez de ceux qui auparavant estoient leur suspost, les susnomméz, qu'ils condamnèrent à avoir la teste trenchée; mais le roy qu'ils vouloient faire moine, comme ne voulant desroger à son nom, se contenta de faire escarter les esclésiasticques en certains monastères et faire tondre les lays, dont mal après luy print.

L'an 832, et le dix-huitiesme du règne dudit Loys, les Estats furent tenus à Orléans, où ledit roy Pepin fut adjourné pour y rendre raison de sa tacite retraite de la cour. Il y vint, or qu'ennuy en fut à Jonzac, pallais ancien et demeure de roys d'Aquitaine. En ces Estats, bien qu'il n'y eust aucune cause de soupçon contre Bernard Gote, conte de Cathelogne, grand-maistre de France, qui avoit autresfois possédé le roy, auquel il avoit fait de grands services, néantmoins pour ce qu'estant un des principaux officiers de la maison royalle, il s'en estoit allé avec ledit Pepin sans commandement du roy son maistre, son procès luy fut fait, et par iceluy il fut déclaré criminel de lèze-majesté, et par ce désappointé de toutes ses charges, banny de la cour et deffences luy furent faites de suivre de là en avant messieurs ses enffans.

L'an 851, et le dixiesme du règne de Charles-le-Chauve, deuxiesme du nom et vingt-sixiesme roy de France, ses neveus Charles et Pèpin, roys d'Aquitaine, se révoltèrent contre luy pour ce qu'ils prétendoient souveraineté, et n'avoir esté bien partagés. Mais il les vainquist et fist prisonniers, s'emparant de leurs terres; puis il assembla les evesques et princes de France, desquels l'ancien parlement estoit principalement composé, pour faire leurs procès; lesquels ordonnèrent que ces deux princes seroient faits moynes, comme il furent l'un à Soissons, l'autre à Corbie.



L'an 874, le vingt-troisiesme du règne dudit Charles, le conseil des évesques et princes du royaume fut assemblé pour faire le procès à son quatriesme fils Carloman, qu'ils avoient voulu faire d'église, et de faict il fut religieux depuis son enfance jusques après avoir esté initié es ordres et faict diacre. Mais comme un autre Julien l'Apostat, échangeant son froc en une salade, il fit beaucoup de maux à l'église gallicane : deux fois il fut reconcilié avec son père, enfin retournant tousjours à son vomissement et allant de mal en pis, le susdit conseil le déclara digne de mort, pour avoir récidivé en ses félonnies; néantmoins le roy se contenta de luy faire crever les yeux et de le reserrer en une prison pour y faire pénitence le reste de ses jours.

L'an 882, et le troisiesme du règne d'Eude, trentiesme roy de France, le comte de Gautier se révolta contre luy, se saisissant de Lyon, qui peu après s'estant rendu au roy, luy livra aussy son rebelle, auquel le procèz fut fait; et suivant l'ordonnance du conseil, il eust la teste trenchée, principallement, oultre la susdicte raison, pour ce qu'en guerre ouverte il avoit desgaigné son espée contre son roy.

L'an 942, et le sixiesme du règne de Loys IV[e], dit Debonnaire, trente-uniesme roy de France, ledit roy fit mourir par justice et jugement des princes et seigneurs de France, Hébert, comte de Vermandois, pour ce que, l'an 924, il avoit arresté le roy Charles III[e] du nom, dit le Simple, prisonnier à Péronne, où il mourut.

L'an 1201, et le vingt-uniesme an du règne de Philippe II, surnommé Auguste, quarante-deuxiesme roy de France, Jean, roy d'Angleterre, dit Sans-Terre, ayant pris prisonnier en guerre Artus, duc de Bretaigne, son neveu, il le fit mourir secrètement à Rouen, comme il fit aussy à Eléonor, seur dudit Artur. Ledit roy Philippes, fâché au possible de la mort de son gendre, assembla soudain le conseil des pairs et seigneurs du royaume, par l'ordonnance duquel les Bretons et Angevins faisans instante poursuitte contre le meurtrier, ledit roy fut adjourné à comparoir pardevant lesdicts pairs du royaume, pour rendre raison ou se purger des crimes à luy imposés, et ce d'autant que ledit roy Jean estoit homme lige dudit roy Philippes son souverain, à cause du duché de Guyenne et conté de Poitou; mais ledit

Jean-Sans-Terre ne voulant comparoir, quoique souvent admonesté de ce faire, il fut condamné (comme félon et rebelle).

Ce jugement est le premier que je trouve avoir esté donné par les pairs de France, d'autant que cy-devant il est simplement parlé du conseil et des estats.

1236. *Epitaphe d'Hispurge, femme de Philippes-Auguste,* roy de France, laquelle mourust l'an 1236, et fust enterrée à Saint-Jean-de-l'Isle, prioré par elle fondé à Corbeil, où ledit épitaphe est gravé sur ung tombeau d'airain :

Hic jacet Hispurgis, regum generosa propago,
Regia quod regis fuit uxor, signat imago,
Flore nitens morum vixit patre rege Dacorum
Inclita Francorum regis adepta thorum.
Nobilis hujus erat quod in ortis sanguine claro
Inveniens raro, mens pia casta toro
Annus millenus aderat, deciesque vicenus
Ter duo, terque decem, cum tulit illa necem.

L'an 1307, et le vingt-uniesme du règne de Philippes, dit le Bel, quarante-sixiesme roy de France, les Templiers de l'ordre de Citeaux, tous gentilshommes ordonnés pour aiser le passage de la Terre-Sainte, estans accusez d'avoir conspiré contre ledit roy, et d'avoir secouru ses ennemis de leurs propres deniers, et aussy convainqus d'idolatrie, hérésie, sorcellerie et sodomie, ilz furent du consentement du Pape Clément V^e^, par arrest de la cour de parlement, bruslés vifs.

L'an 1313, et le vingt-septiesme du règne dudit roy Philippes, Robert, conte de Flandres, fut sommé de venir faire hommage de ses terres audit roy, ce qu'il refusa : et mesme comme le Pape susdit eut envoyé un légat en Flandres avec deux députez au roi, pour accorder leurs différens, ledit conte ne leur respondit rien; dont le roy justement indigné, ordonna que les pairs de France en conneussent, lesquels ordonnèrent que ledit conte Robert viendroit en personne pour comparoistre devant le roy, ce qu'il refusa, bien envoya-t-il des agens avec ample puissance, que le roy ne voulut voir, ains à leur présence fut prononcé l'arrest contre leur prince, par lequel il estoit déclaré criminel de lèze-majesté et touts ses biens confisqués à la couronne sans nul espoir de grâce.

L'an 1314, le vingt-huitiesme du règne dudit Philippes, Gautier et Philippes d'Aunoy frères, gentilshommes domestiques de Loys, roy de Navarre, et Charles, conte de la Marche, frères, fils dudit roy, abusent des femmes de leurs maistres, Marguerite, fille de Robert duc de Bourgongne, et Blanche, fille d'Othelin conte de Bourgongne, et ce en l'abbaye de Maubuisson. Le forfait descouvert, les dames furent prises, et leurs escuyers de couche qui furent escorchez tous vifs, leurs membres honteux couppés en signe de l'offence punie au membre qui avoit péché, puis ils eurent la teste trenchée; leurs cors furent pendus par sous les aisselles et mis sur des poteaux pour servir de parade aux passans; les dames furent emmurées au chateau d'Andely.

L'an 1315, et le premier du règne de Loys X^{e}, dit Hutin, quarante-septiesme roy de France, Enguerrant de Marigny, Charles conte de Longueville, super-intendant de ses finances, qui manioit le roy Philippes-le-Bel à sa volonté, et disposoit des affaires plus que tous les princes du sang et seigneurs du royaume, fut apellé devant ledit roy Loys incontinent après la mort de son maistre, pour rendre compte des finances; mais il s'oublia à l'endroit du conte de Vallois, prince du sang, oncle du roy, qu'il démentit après luy avoir dict qu'il avoit touché des deniers royaux. Ce qui fit accélérer son procès, qui luy fut fait par les pairs et seigneurs de France, qui le condamnèrent à estre pendu et estranglé au gibet de Paris, ce qui fut exécuté.

L'an 1323, le cinquiesme du règne de Charles IV, dit le Bel, quarante-neufviesme roy de France, Jourdain de l'Isle, neveu du pape Jean XXII, gentilhomme d'ancienne maison, estant apellé en justice pour plusieurs vols, meurtres, assassins, rapts, rébellions, viollemens, il eust grace du roy de dix-huict fautes commises, mais récidivant et abusant de la faveur du roy et de son oncle, il fust de rechef apellé en justice, et messieurs de parlement le condamnèrent à estre démembré par quatre chevaux, comme il fut faict. Ce qui luy nuisit le plus fut qu'il avoit tué un huissier royal exploictant, de sa masse propre, laquelle estoit garnie des armes de France, car les officiers en portoient de telles, allant faire leurs charges, au lieu de l'escusson qu'ils portent. Pour ce faict il fut attaint du crime de lèze-majesté.

L'an 1333, le cinquiesme du règne de Philippes VI[e], dit de Vallois, cinquantiesme roy de France, Robert, conte de Beaumont, prince du sang, pair de France, qui avoit espousé la seur du roy, fust banny de France et ses biens confisqués par arrest des pairs et seigneurs de France, entrompeté par les carfours de Paris, pour avoir falcifié des lettres par le ministère d'une damoiselle qui y avoit aposé le seel royal, laquelle fut brûlée; en faveur de ses lettres il se voulut dire conte d'Arthois; et pour s'estre montré désobéissant aux mandemens royaux.

L'an 1342, et le quinziesme du règne dudit Philippes, y ayant tresves entre les roys de France et d'Angleterre, il fut publié un tournoy à Paris, où assistèrent la plus part des seigneurs de France; entre autres y vindrent de Bretaigne les sieurs Olivier de Clisson, le baron d'Avogour, Geoffroy et Jean de Malestion, frères, Jean de Montauban, Thibaut de Morillon, Blain de Quedelac, et trois frères de Bryeux, lesquels après le tournoy, furent mis au Châtelet de Paris, puis on leur fit leur procès, et eurent les testes trenchées pour avoir conspiré contre le roy et la royne pour le service des Anglois.

L'an 1350, et le premier du règne du roy Jean, cinquante et uniesme roy de France, Raoul de Nesle, connestable de France, fust condamné par le privé conseil du roy, y présidans seullement les principaux seigneurs, à estre décapité, comme il fut, pour plusieurs conspirations et félonnies dont il fut convaincu contre le roy et le royaume.

L'an 1378, et le dixiesme du règne de Charles V, dit le Sage, cinquante-deuxiesme roy de France, Guy, comte de Saint-Paul, estant prisonnier en Angleterre, moyenna sa délivrance espousant la seur du roy d'Angleterre, ce qui le rendit suspect audit roy Charles, qui pour ce luy fit saisir ses terres, le contraignant de retourner en Angleterre, comme il fist.

Le mesme an, le roy fit faire le procès au duc de Bretaigne, sur plusieurs félonnies par luy commises, telles que s'estre ligué avec l'Anglois et d'avoir couru les terres du roy son souverain, auquel il renvoya son hommage, desniant de le recognoistre désormais pour son seigneur. A ceste cause, par ordonnance du conseil, il fut dit que Jean de Montfort, duc de Bretaigne, seroit adjourné à comparoir personnellement en la cour de parlement pour respondre devant les gens du roy; sur les conclu-

sions proposées en la cour de parlement de Paris par le procureur-général à ladite cour, il luy fut assigné jour au quatriesme décembre de l'an mil III C LXXVIII. Mais le duc, or que deuement semoncé, sçachant qu'il n'y faisoit pas bon, ne fit comme son père, lequel venant à Paris, y fut coffré et mourut prisonnier au Louvre, ains se tint en Angleterre. Iceluy duc ne comparoissant, ne personne pour luy, il fut si bien procédé par coustume, que le neuviesme dudit décembre, le roy, scéant en son lict de justice, assisté d'aucuns princes de France, de plusieurs esvesques, grans seigneurs du royaume et conseillers de sa cour, il fut donné arrest contre le duc breton, par lequel il estoit déclaré criminel de lèse-majesté, et par ainsy privé de tous ses droits, honneurs, noblesse et dignitéz, tant de Paris que d'autres, et de tous ses biens estans au royaume de France, tant au duché de Bretaigne que ailleurs, le tout estant confisqué et acquis au roy.

L'an 1392, et le deuxiesme du règne de Charles VI[e], cinquante-troisiesme roy de France, la régence du royaume estant baillée aux oncles dudit roy, or qu'il voulsit qu'elle fust donnée (pendant sa maladie) au duc d'Orléans son frère, les ducs de Berry et de Bourgogne, ils voulurent rechercher le connestable Closson (auquel ils vouloient mal d'ailleurs), pour ce qu'il avoit fait un testament de 170,000 livres; mais luy, en ayant le bruit, s'enfuit en Bretaigne. Ils le firent adjourner à comparoistre en personne à la cour de parlement à Paris, pour respondre aux charges qu'on luy metoit sus, mais il n'en fit rien, et pour ce en fut par arrest prononcé en la chambre de l'audience, y séans plusieurs princes et seigneurs, Olivier de Closson fut desmis de son estat de connestable, condamné (pour ses extortions) à dix mille marcs d'argent envers le roy, et banny du royaume de France.

L'an 1409, et le vingt-quatriesme du règne dudit Charles VI[e], le susdict duc de Bourgongne, en haine du duc d'Orléans, prince dauphin (tous les serviteurs duquel il hayssoit), jetta le chat aux jambes, comme il se dict, au seigneur de Montaigu, grand-maistre de France et super-intendant des finances, se souvenant qu'il avoit conduit ledit sieur à Melun vers la roine, l'accusant de s'estre trop enrichy aux finances. Il le fit emprisonner et le mit es mains de messieurs Pierre des Essars, lors prévost

de Paris, si bien que ce pauvre seigneur estant chargé de concussion, eust la tête trenchée nonobstant les prières des princes du sang.

L'an 1416, et le trente-sixiesme du règne dudit Charles, le duc de Bourgongne fit ligue avec l'Anglois, comme conte de Flandres et d'Arthois, et eust tresves depuis la Saint-Jean-Baptiste jusques à la Saint-Remy de l'an 1417, de quoy le roy et son conseil s'offencèrent qu'un sujet osast contracter, au préjudice de son souverain, avec l'ennemy public du roy. Ce ne fut pas tout, car plusieurs seigneurs de sa maison et de ses suites, tels qu'estoient Jean de Pony, Ferry de Mailly, Maurice et Gorran. de Saint-Léger, Jean d'Aubigny, Jean Delafosse, Hector et Philippes de Savensie, Léon de Jacqueville, Lambers de Savoye, ils se ruèrent avec quelques troupes pillardes sur les pays de Vermandois, Amiens, Cambresy, Laonnois, Beauvoisy et le conté d'Eu, saccageans tout et affligeans misérablement la contrée, brûlant Oysy, Nesle et plusieurs chasteaux; mais surtout des seigneurs qui estoient de l'aliance de Orléanois. Le procèz fust fait à tous ces seigneurs, en la cour de parlement, où ils furent déclarés criminels de lèse-majesté, pour ce bannis du royaume et leurs biens confisqués.

L'an 1434, au mois de janvier, fut Seine si grande qu'elle entouroit la croix de Grève, et y eut tant de vin ladicte année, que jamais en France on n'en veid tant, et l'année d'après n'y en eut point.

L'an 1441, et le dis-neuviesme du règne de Charles VII, cinquante-quatriesme roy de France, Alexandre, bastard de Jean, premier du nom, duc de Bourbon, ayant esté destiné au service de Dieu, par son père, et de faict estant chanoine de Beaunieu, pour avoir esté désobéissant audict sieur roy, et trop insolent en parolles contre Sa Majesté, il fut saisy à Bar-sur-Seine, où son procès luy estant faict, il fut condamné à mourir et estre jetté dans un sac en l'eau, comme il fut.

L'an 1455, du règne de Charles VII, le seigneur de l'Esparre, qui avoit ja esté banny de Bordelois, pour avoir introduit les Anglois à Bordeaux, convaincu d'avoir intelligence avec l'Anglois, fut prins en Xaintonge et conduit à Poitiers, où son procès luy estant faict, il eust la teste tranchée, et d'autant que à Guyenne il n'y a point de confiscation, ses héritiers rentrent



en ses terres, sauf à payer les amendes èsquelles il estoit condamné.

1449. EPITAPHE DE LA BELLE AGNÈS.

Cy gist Damoiselle Agnès Seurette, en son vivant dame de Beauté, d'Yssoudun et de Vernon-sur-Seine, piteuse aux pauvres, la quelle trespassa le IX février M.CCCC.XLIX.

Le dit épitaphe se lit en l'abbaye des Everves, fondée par le roy Clovis, l'an 646. Elle est néantmoins enterrée à Loches en une superbe sépulture de bronze.

L'an 1468, et le septiesme du règne de Loys XI, cinquante-uniesme roy de France, Charles de Melun, seigneur de Normandie, baron de Landes, bailly de Sens et d'Evreux, qui avoit esté grand-maistre de France, gouverneur de Paris et Isle de France, issu de l'ancien sang des contes de Tanquerville, fut mis prisonnier en la forteresse de Chateau-Gaillard, sous la garde de Dompmartin, et luy fut fait son procès par le grand prevost Tristan l'Hermite, le propre jour de son emprisonnement, lequel luy fit trancher la teste au marché d'Andely. On luy fit accroire qu'il estoit criminel de lèze-majesté, pour avoir eu intelligence avec l'Anglois. Mais c'estoit qu'il estoit mal voulu du roy, auprès duquel il faisoit dangereux.

L'an 1473, le douziesme du règne dudit roy Loys, Jean, IIe du nom, duc d'Allençon, issu du sang des Tallois, fut prins prisonnier par ledit grand prevost, et conduit au château de Loches, pour ce qu'il conspiroit contre Sa Majesté, voulant sortir de France, pour se retirer vers le duc de Bourgongne, auquel il vouloit vendre ses terres, afin qu'il tint le roy en bride; et qu'ayant un pied en Normandie, il se peut plus aisément joindre au duc de Bretaigne. Or de Loches, il fut conduit au Louvre à Paris, où le roy vint exprès l'an suivant, en juillet; il n'y sejourna qu'une nuit pour enjoindre au chancelier d'Oriole et à messieurs de la cour, de faire et parfaire son procès. Le 18 dudit mois, les chambres du parlement assemblées, le chancelier séant et présidant, fut prononcé l'arrest contre ledit duc, par lequel il fut déclaré criminel de lèze-majesté, et comme tel, condamné à estre décapité, et tous ses biens confisqués.

L'an 1475, et le quatorziesme dudit roy Loys XI, messire du Luxembourg, comte de Saint-Paul, de Ligny et de Marle, connes-

table de France, allié des plus puissans princes de la chrestienté, pour s'estre voulu maintenir, avec les rois de France, d'Angleterre, et le duc de Bourgongne, ennemis, sans se soucier de trahir son maistre, il se les fit ennemis, et ceux desquels il se fioit le plus le trahirent (et justement); car il les avoit trompés; ce fut le roy d'Angleterre, son neveu, qui descouvrit audit roy Loys sa felonnie, et le duc de Bourgongne (au traicté de Vervins) promit que, au cas que ledict connestable se réfugiast en ses terres, il le livreroit audit roy Loys, comme il fit après, qu'il fut amené de Peronne à la Bastille de Paris, où la cour de parlement luy fit son procès, sur faicts et sa confession. Mesmes en la chambre criminelle du pallais, le chancellier lui demanda son collier de l'ordre de Saint-Michel, qu'il rendist, puis son espée de connestable qu'il n'avoit. Après, le premier président Suy prononça son arrest, qui estoit d'estre décapité pour crime de lèze-majesté, comme il fut.

L'an 1476, et le quinsiesme du règne dudit roy Loys, iceluy scachant que Jacques d'Armignac, duc de Nemours, allié de la maison d'Anjou, estoit à Carlac avec quelques troupes, il despécha le sieur Beauieu, son gendre et frère du duc de Bourbon, pour l'aller prendre. Ce prince estoit soupçonné d'avoir conspiré pour la deuxiesme fois contre le roy; ayant ja juré de ne rien attenter contre la couronne de France. Ainsy il fut fait prisonnier, et mené à Vienne, de là à Lion, et depuis en la Bastille de Paris. Le roy, qui vouloit voir sa fin (qu'il l'avoit à cœur), escrivit à messieurs du parlement, le commandant à tous en général, de se transporter à Noyon, pour là, avec les princes du sang, conseillers et maistres des requestes de son hostel, faire et parfaire le procès dudit duc de Nemours. Cecy fut l'an 1477, en may, et ils travaillèrent à ce procèz, depuis le deuxiesme juin jusques à la fin de juillet, et le quatriesme aout (dudit an), le premier président, suivy de plusieurs seigneurs, fut à la Bastille prononcer l'arrest audit duc, lequel portoit que ledit jour il auroit la teste tranchée aux halles de Paris (comme il eust), et que ses biens seroient confisquez.

L'an 1484, le cinquiesme aoust, arriva le cardinal Ballue à Paris, comme légat en France, mais il ne fut reçeu par la cour de parlement et ne jouyst de sa légation.

Le 24 juillet 1488, fust la journée Sainct-Aulbin en Bretaigne,

gaignée par les Francois, et y fut pris le duc d'Orléans, qui fust bien trois ans prisonnier à Bourges et à Lusignen.

1496

L'an des vérolles, que l'argent fit péri.
Que les larrons ont le bois encheri,
Que Naples fut des ennemis repris,
Que les grands eaux eurent Paris compris,
Le jour devant que Messias fut né,
Claude Chauvreux de faulseté surpris,
Par arrest fust au pillory tourné.

Le samedi, veille de Noël 1496, fust prononcé l'arrest à maistre Claude Chauvreux, conseiller en parlement, accusé d'avoir faict en un procès une faulse procuration.

1501. Le vingt-septième jour de février recommença à Paris la mutinerie des jacobins et cordeliers, l'an 1501.

1502. Le dernier juillet 1502, fust chantée messe à Saint-Germain de l'Auxerrois par ung Grec, et dura bien ladicte messe une bonne heure, et fallut allumer par trois fois la torche, et en levant le corps de Nostre Seigneur, au calice, se retourna vers les gens.

Le lundy, 1er aoust, audict an, mourust maistre Philippe Simon, conseiller en la cour de parlement de Paris, fort pleuré et regretté pour estre grand et excellent personnage. Maistre Jean Simon, son frère, évesque de Paris, mourut aussi audict an, le 23 décembre.

1502. Le mercredi, dixiesme octobre 1502, nasquit le grand roy François, père et restaurateur des bonnes lettres.

1505. Le mardy, vintiesme jour de janvier 1505, fust ordonné par la cour qu'on ne plaideroit plus en icelle, de relevée, en la grande chambre jusques après Pasques, à huis ouvert.

M. Vertus fut receu conseiller gratis audict an, le vingt-septiesme janvier.

Audict an, le 3 février, furent receus gratis en office de conseiller MM. Cantet et Chencier, advocats en la cour, et M. Prud'homme, advocat en Chastelet, pour le bon rapport.

Audict an, fut tué le duc d'Albanie, aux joustes, en la rue Saincte-Antoine, à Paris.

1506. Le vingt-uniesme jour de juin 1506, furent publiées

deux lettres patentes du roy, par l'une desquelles fut défendu de ne prendre les escus soleil que pour trente-six solz trois deniers tournois, sur peine de confiscation de corps et de biens; l'autre portant permission de prendre argent sur le sel pour refaire le pont Nostre-Dame.

1507. Le seiziesme jour d'aoust 1507, un nommé Jacquet, et l'autre Robin Serre, bourreaux de Paris, furent déclarés, par arrest de la cour, inhabiles et déposés de leurs offices pour avoir failli à décapiter aucuns condamnés, et fust par ladicte cour ordonné recevoir audict office un nommé Maistre Florent, qui estoit bourreau de Meaux.

1508. Le premier jour de février 1508, fut faicte une ordonnance de ne permuter un bénéfice de valleur, à l'encontre d'un autre de non-valeur.

Le dix-neuviesme jour de décembre, audict an, fust donné un arrest par lequel on ne peut emprisonner un clerc non-marié, posé qu'il soit obligé par corps.

1509. Le samedi, 5 may, Verdelet fut pendu et estranglé à Montfaulcon.

1510. Le mardi, 11 février 1510, un nommé Le Moine, drappier de la place Maubert, environ quatre heures du matin, tua dans son lit une jeune femme qu'il n'y avoit que quinze jours qu'il avoit espousée, et une petite fille de son premier mary qui estoit boucher, et le lendemain fut ledict Le Moine trouvé mort et noyé en Seine.

1511. Le cinquiesme jour d'octobre 1511, maistre Jacques Olivier, tiers président du parlement de Paris, sortit de ladicte ville pour s'en aller à Milan exercer l'estat de chancellier.

Le vendredy, 24 octobre, audict an 1511, on alla tenir le plaidoyer à la salle Saint-Denys, et fut arresté de l'y continuer jusques à ce que le ciel de la chambre dorée où on travailloit fust parachevé.

1514. De messire Pierre de Rentie, au Temple de Saint-Germain.

Herouet dit de la Maison-Neufve, abbé de Cerqueneaux, en l'honneur et pour l'amour qu'il portoit à messire Pierre de Rentie, chevalier, sieur dudit lieu, et de Cheverni, gentilhomme ordinaire de la chambre du roy, et lieutenant de sa vénerie, capitaine et gouverneur de Soule, capitaine du chasteau de Baionne



et de Saint-Germain-en-Laye, cy-dessoubs gisant, a fait ce huittain souscrit, le dixiesme jour de septembre, l'an MDXLIII.

Le cerf en paix, les ennemis en guerre,
Onques veneur ne sceut mieux pourchasser
Que toi, Rentie, et nul dessus la terre
Sceut mieux vertu suivre et vice chasser.
Le Roy t'aimoit, et si faut penser,
Si la santé s'entretient d'exercice,
Qu'il doit tes os et cendres embrasser,
Car sa vie est tenue à ton service.

II. Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis 1515 jusqu'en 1574.

1515. Le grand roy François, père et restaurateur des bonnes lettres, succéda au bon roy Louys, père du peuple, au commencement de janvier 1515. Il fut sacré en ce mois, à Rheims, par l'archevesque Lenoncour, et fit son entrée à Paris à la fin de febvrier. Le chancelier Du Prat et autres luy firent faire de grandes fautes, dont la France se ressentira tousjours.

En ceste année, au mois d'octobre, il fut assailly par les Suisses à Marignan, près Milan. Il les vainquit et en tua grand nombre; plusieurs seigneurs et gentilshommes françois furent tuéz en ce combat.

Après une telle prouesse, le roy se laissa gagner par le pape Léon X. Il l'alla trouver au mois de décembre à Bulogne, et par le conseil de son chancelier, il consentit au concordat, qui donne aux papes et aux roys de France ce qui ne leur appartient pas; et il céda à l'importunité de Léon pour abolir la pragmatique.

1516. Le roy, qui s'estoit obligé faire ratiffier le concordat par l'église gallicane et publier en la cour de parlement, commanda qu'on le publiast et ratiffiast; mais les prélats, chanoines et suposts de l'Université, pareillement les présidens et con-

seillers, s'assemblèrent à part pour délibérer ce qui etoit à faire; puis pour les gens d'église, le cardinal de Boissy dit au roy que la matière touchoit l'état de l'universelle église gallicane, et que sans icelle assemblée, ne pourroient ratiffier les concordats; auquel le roy en grand déplaisir fit réponse qu'il leur feroit bien faire, ou les envoyeroit à Rome pour disputer avec le Pape lesdits concordats. Le président Baillet dit, pour les présidens et conseillers, qu'ils se conduiroient en sorte que Dieu et le roy devroient estre contens. Lors le chancelier dit au roy que ceux de sa cour l'entendoient bien; qui répondit telles parolles : « A ceux-là, je leur feray bien faire. »

1517. Enfin, après grandes menasses et jussions de la part du roy, et après beaucoup d'excuses et de remontrances de la part de la cour de parlement, ladite cour fut contrainte d'accorder la lecture et publication desdits concordats, ayant auparavant fait déclaration et protestation de n'avoir pour agréables ces concordats, et de ne faire aucuns jugemens sur iceux, la lecture et publication ne se faisant de son vouloir et consentement, mais du commandement du roy; ainsy déclaré et protesté en parlement, les 19 et 24 de mars 1517, avant Pasques, par-devant les greffiers et notaires du parlement : outre ce, appellation *ad Papam melius consultum et concilium generale*, en présence de Messire Michel Boudet, évêque, duc de Langres; maistre André Verjus, Nicole Lemaistre, François de Loyne, Nicole Dorigny, Jean de La Haye, conseillers et commis pour ce, firent bien leur devoir.

M. le chancelier dressa un procès-verbal de tout ce qui s'estoit passé sur l'envoy du concordat à la cour de parlement de Paris, et quand M. le chancelier présenta ceste pièce au roy, Sa Majesté lui dit ces mots : « Monsieur le chancelier, j'ay grand « peur que ces lettres nous envoient tous deux, et vous et moy, « en enfer. »

1524. Le 9 d'aoust 1524, Jacques de Beaulne, seigneur de Samblançay, vicomte de Tours, conseiller chambellan du roy, bailly et gouverneur de Touraine, ayant esté atteint et convaincu de larcins, faussetez, abus et malversations, fut condamné à être pendu et étranglé à Montfaucon; et le lundi 12, la sentence exécutée, maistre Jean Maillard, lieutenant criminel à ce faire commis, et le sieur de Gonais, confesseur, Chantereau, doc-

teur prieur des Augustins, firent attachez au gibet ces deux vers :

Viscosas quicumque manus ad furta paratis,
Hujus vos memores convenit esse loci.

Aux mêmes trésoriers furent adressez les vers suivants :

O trésoriers! amasseurs de deniers,
Vous et vos clercs, si n'étes gros asniers,
Bien retenir devés ce quolibet :
Que pareil bruit avez que les meusniers,
Car pour larcin, un de ces deux jours derniers,
Vostre guidon fut pendu au gibet.

Ce guidon des voleurs avoit fait faire son tombeau, sur lequel Beze composa ces vers :

Hunc sibi Belnensis tumulum quem cernis inanem,
Struxerat, invidit cui laqueus titulum.
Debuerat certe sors, omnibus ut foret æqua,
Tardius hic fieri, vel prius ille mori.

En 1527, Charles de Bourbon, comme il entroit victorieux par la porte dans la ville de Romme, fust blessé à mort d'un coup de fauconneau, la ville ayant esté forcée et prise d'assault par ses gens; duquel coup estant tumbé, il dict ces mots : « Compagnon, je suis mort! Jette vistement ton manteau sur « moy, et m'en couvre, de peur qu'on ne me recognoisse, et « que ma mort soit cause de faire perdre le cœur au soldat. » Rare exemple de magnanimité.

Unum Borbonio votum fuit arma ferenti :
Vincere vel morier; donat utrumque Deus.

En 1528, Odet de Foix de Lautrec et Pierre de Navarre moururent en Italie. Ferdinand Consalve, par une générosité chrestienne ou guerrière, leur fist dresser des tombeaux à Naples, avec ces épitaphes :

POUR ODET DE FOIX

Fuxio Odetto Lautreccho
Consalvus Ferdinandus Ludovici filius Corduba.
Magni Consalvi nepos,
Quum ejus ossa quamvis hostis

Quamvis hostis in avito, sacello ut belli
Fortuna tulerat, sine honore jacere comperuisset,
Humanarum miseriarum memor
Gallo duci hispanus princeps P.

POUR PIERRE DE NAVARRE

Ossibus et memoriæ P. Navarri Cantabri
Solerti in expugnandis urbibus arte clarissimi.
Consalvus Ferdinandus Ludovici filius,
Magni Consalvi nepos, Suessæ princeps.
Ducem Gallorum partes sequentem,
Pio sepulturæ munere honestavit.
Cum in hoc se prodat
Præclara virtus ut vel in hoste
Sit admirabilis,
Colentes orbem timete Deum.

L'an 1529, la tour du temple Saincte-Elisabeth de la ville de Breslau, que les Latins apellent Uvratislania, est tombée sans endommager aucune personne, ains seulement un chat et un chien, qui estoient en la place vis-à-vis dudit clocher; pour souvenance on engrava au pied de la tour, en une pierre où on les lit encore aujourd'hui, les vers suivants :

Mirabilis in altis Dominus.
Collapsa est turris Siloë madefacta cruore,
Pyramide hac nostra nemo cadente perit :
Nam jussu Domini exceptam, cui gloria soli,
Angelicæ moles, deposuere molem.

1533. Le mariage de Henry, duc d'Orléans, second fils du grand roi François Ier, avec Catherine de Médicis, Florentine, niepce du pape Clément VII, fut consommé l'an 1533 à Marseille, où le pape et le roy s'entrevirent. Les entremetteurs principaux dudict mariage, du costé de François, furent les cardinaux de Tournon et Grandmont.

Basile, Florentin, mathématicien très-renommé a faict la révolution de la nativité de Catherine de Médicis, qui s'est trouvée trop véritable, en ce qu'il prédit qu'elle seroit cause de la ruine du lieu où elle seroit mariée.

Lucas Gauricus, celle du roy Henry, son mary, qui s'est

trouvée véritable, disant que son règne commenceroit par un duel et finiroit par un duel, comme il est advenu.

1540. AUX AUGUSTINS DE LAGNI.

Cy gist honneste personne Girard de Grippenald, en son vivant, marchant boucher, et maistre de l'hostel du Mouton-d'Or, du bout du pont de Lagni, et prince des sots, qui trespassa le jour qu'il mourust, l'an 1540, le jour saincte Katherine par nuit. Priés pour son âme, si vous ne dormés. Cy gist aussi honorable femme Gilette Sapeze, en son vivant femme dudit prince, qui trespassa je ne sçais quand.

L'an 1542, et le vingt-septiesme du règne de François Ier, cinquante-huitiesme roy de France, le chancelier Poyet ayant refusé de sceller quelques lettres en faveur du sieur de la Renaudie (qu'il n'aymoit), si quelques clauses n'estoient rayées, le roy à la plainte de la royne de Navarre luy osta les seaux. Depuis, ceste princesse (pour quelques parolles qu'il lui avoit dites), le fit mettre prisonnier en la tour de Bourges; il demanda pour se justifier, et le roy luy nomma des juges; mais tant s'en faut qu'il peut averer son innocence, qu'il acreust son infamie : car il fut accusé d'infinies concussions, pour lesquelles il fit amende honorable, et fut condamné à prison perpétuelle.

1543. Le samedi 19 janvier, entre quatre et cinq heures du soir, nasquit le daulphin François à Fontainebleau; les parrains : le pape Paul III et le roy François Ier, avec la seigneurie de Venise; pour marraine, madame Marguerite, sa tante.

En ceste mesme année mourut Philippe Chabot, l'un des favoris du roy François Ier, et sur sa mort furent divulgés plusieurs tombeaux, entr'autre le suivant :

DE MESSIRE PHILIPPES CHABOT, ADMIRAL DE FRANCE.

Cy gist celui que Fortune monta
Hault en honneur, par faveur de son maistre.
Cy gist celui que Fortune domta,
Pour se vouloir par orgueil mesconnoistre.
Cy gist celui qu'on vist tant heureux estre,
Qu'après avoir d'honneur esté demis,
Maugré Fortune, eust le support tant dextre,
Qu'il triompha de tous ses ennemis.

Ce seingneur portoit une devise fort propre pour lui, à sçavoir



une balle à jouer, plaine de vent, avec ces mots : *Concussus surgo*. Et de fait, il fut desfavorizé de son prince et desferré du tout, puis remis et restabli en plus grand honneur et dignité qu'auparavant.

Les lettres de son rétablissement, qui sont en dacte du 13 mars 1541, portent ces mots :

« Le roy, par ses lettres patentes, a nommé le sieur de Brion, « son cher et amé cousin Philippes Chabot, amiral de France, « chancelier de son ordre, et lui a octroié quatre choses : la « première, qu'il l'a remis et remect en tous ses biens, honneurs, « bonne fame et renommée et bienfaits. La seconde, il l'a remis « et remect en tous ses biens, meubles et immeubles, soient « qu'ils fussent joints à la couronne. La troisiesme, il lui a donné « et donne, a quitté et quitte toutes les amendes et réparations « à quoi il estoit condamné envers ledit sieur, montans à la « somme de quinze cens cinquante mil livres tournois. Et pour « la quatriesme, il lui a osté et oste le confinement perpétuel, et « l'a remis et remect en sa liberté, nonobstant que par l'arrest « soient portés ces mots : *Sans espérance de jamais retourner*. A « quoi ledit seingneur a dérogé et déroge, imposant silence per- « pétuel à son procureur général. » Lesdites patentes estoient en forme de chartre, signées de la propre main du roy et sellées en las de soie et cire verte.

Par ainsi ce seingneur, non-seulement desfavorisé de son maistre, mais flestri à jamais, avec sa postérité, d'honneur et de réputation et à deux doigts près de sa teste, se releva tellement qu'il mourust un des principaux favoris de Sa Majesté, avec le capitaine Bayard, tous deux vaillans et hommes de cœur, mais principalement Bayard, qui estoit si renommé entre les Hespagnols, que, faisans allusion sur son nom, ils souloient dire qu'en France y avoit beaucoup de Grisons, mais peu de Bayards. »

En 1543, le président Gentil fust pendu, un mardi 25 septembre, à Montfaucon, auquel lieu à pareil jour et heure il avoit fait pendre le pauvre Poncher, innocent.

DU PRESIDENT GENTIL.

Je fus, vivant, justicier corrompu
D'ambition, avarice et vengeance ;
A ceste cause ay-je le col rompu
Par la rigueur du roial droit de France.



Je feis mourir par injuste ordonnance
Le bon Poncher, au gibet estendu;
Congneu son droit, à mon tort par sentence,
Juste je suis au mesme lieu pendu.

1545. Le vendredi 2 avril, au lieu de Fontainebleau, entre onze ou douze heures du soir, nasquit Elisabeth (fille de Henri II). Les parrains, Henry VIII, roy d'Angleterre; les marraines, la royne Eléonor et la princesse de Navarre, fille de Henry d'Albret, roy de Navarre.

Ceste fille espousa en troisiesmes nopces le roy Philippes, fils de l'empereur Charles V, que les Espagnols appelloient la royne de Paix, laquelle mourut en 1571, dont on soupçonnoit le roy d'Espagne, son mary.

En 1546, François de Bourbon, duc d'Enguien, jeune prince, fut en folastrant et jouant à La Rocheguïon, où la cour estoit, tué d'un bahut qui luy fut jetté d'une fenestre par le seigneur Corneille Bentivoglio, italien, le 18 febvrier, un jour de mardy, qu'on remarqua fatal à ce jeune seigneur, pleuré et regretté pour sa valeur de toute la noblesse de France, qui l'aimoit et respectoit beaucoup. Et furent divulgués plusieurs vers en son honneur, entr'autres ceux qui avoient pour titre : *Francisci Borbonii comitis Anguiani illustriss. et strenuiss.*, etc., *auctore Stephano Doleto.*

COMPARAISON DE LOUIS XII ET DE FRANÇOIS Ier.

Æger in extremis regnans Ludovicus in annis
Servavit fœlix seque regnumque suum :
Integer, et primis regnans Franciscus in annis,
Perdidit infœlix seque regnumque suum.
Desine mirari; facti justissima causa est :
Consilio juvenum rexit is, ille senum.

On void dans la grande église de Vittemberg plusieurs beaux tableaux, entre autres les pourtraicts naïfs en bronze, en marbre et en peinture des deux derniers ducs de Saxe, vis-à-vis de l'autel, avec leurs épitaphes en vers et en prose.

On y void semblablement Luther et Mélanthon, peints au vif et enterrés vis-à-vis l'un de l'autre. Il y a ces mots ici sur le tombeau de Luther :

Martini Lutheri S. Theologiæ D. Corpus H. L. S. E., qui anno Christi 1546. *Cal. Mart. Eislebii in patriâ S. M. O. C. V. anno LXIII M. II. D. X.*

Sur celui de Mélanthon :

Natus est D. Philippus Melanthon a. ch. 1497, *M. Feb. D.* 6. *post.* 6. *h. vespert. In oppido Palatinatus Bretta. Mortuus est a. ch.* 1560, *M. April. Die* 19. *Vittebergæ post* 6. *horam vespert.*

On void en ce mesme temple, dessus de la toile, un homme couché de son long de la vraye longueur, comme ils disent de de Nostre-Seigneur, que l'empereur Frédéric apporta lorsqu'il vint de Jérusalem.

On y void semblablement d'estranges costs d'un géant, et le sépulchre d'un Vvesembeche, docteur en droit.

Durant que Luther estoit professeur en ceste académie de Vittemberg, il demeuroit dans un monastère, qui est proche d'une des portes de la ville, qu'on nomme la porte Elestrime, tout joignant le logis de Mélanthon. On void en ce cloistre le poisle que Luther avoit tousjours eu, et au dessus d'icelui contre le plancher, l'encre qu'on dit qu'il jetta à la teste du diable avec son cornet, quand il s'apparut à luy lorsqu'il composoit son catéchisme, et n'a on depuis jamais sceu effacer ceste encre avec aucune liqueur. En ceste chambre et en toutes les autres, on void son pourtraict et celui de Melanthon tousjours ensemble.

En une chambre haute, qui est le lieu où il avoit accoustumé d'estudier et de dormir, on void dessous un pulpitre ces mots, qu'il a escrit avec de la croie blanche :

Anno 1600 *Turci sunt futuri domini Italiæ et Germaniæ, si ultimus dies mundi non obstiterit.*

On void au mesme cloistre une grande sale, où ceux qui passent docteurs font ordinairement leurs banquets, dans laquelle sont les pourtraits au vif des cinq derniers ducs de Saxe, et aussi de Luther et Mélanthon, avec un crucifix entr'eux deux.

1547. DE REVERENDISSIME MERE EN DIEU, MADAME PHILIPPE DE GUELDRES, JADIS ROINE DE SICILE ET DUCHESSE DE LORRAINE.

Le corps enclos sous ceste sépulture
Fut d'une roine, en la quelle nature
Ne s'oublia. Philippe estoit son nom,
Du sang gueldrois portant arme et surnom ;
La quelle fut en vertus tant civile
Qu'elles espousa Réné, roy de Sicile,

Du quel elle eut cinq magnanimes princes,
Vrais héritiers de roiales provinces.
Puis, le roi mort, cherchant la vie heureuse,
Se feit ici vestir religieuse
De sainte Claire, où l'an vingt-septiesme
Qu'elle eust l'habit, par maladie extrême
Mort la surprint à quatre-vingts-cinq ans.
Son esprit soit és hauts cieux triumphant.

En 1547, Henri II commença de régner; au commencement de son règne il accorda le duel entre Jarnac et La Chasteigneraye: ce que beaucoup dès lors interprétèrent à sinistre présage, comme il advinst; car le règne de ce roy ayant commencé par un duel, finist aussi par un duel : ce qu'on trouve long-temps devant avoir esté prédit en ces mesmes temps par Lucas Gauricus, insigne mathématicien.

Ledit an, à Fontainebleau, entre sept et huit heures du matin, nasquit Claude (fille de Henri II), le samedy 12 novembre. Les parrains furent les Suisses; les marraines, la royne de Navarre, sœur du roy François I[er], et la douarière de Guyse, Antoinette de Bourbon.

Ceste-cy est madame de Lorraine morte.

L'an 1548 le dimanche 3 febvrier, à Saint-Germain-en-Laye, entre trois et quatre heures du matin, nasquit Louys, duc d'Orléans; les parrains furent le roy de Portugal et le duc de Ferrare; la marraine, la douairière d'Escosse, Marie de Lorraine.

Cestui mourut à Nantes, le quatriesme octobre 1550.

L'an 1550, le samedy 27 juin, audict lieu, à cinq heures un quart du matin, nasquit Charles-Maximilian, duc d'Angoulesme. Les parrains furent Charles-Maximilian, archiduc d'Austriche, régent en Espagne, et le roy de Navarre, Henry d'Albret; la marraine, madame Renée, duchesse de France, fille du roy Louis XII.

C'est le roy Charles neufviesme, qui succéda au petit roy François, son frère, et mourut au bois de Vincennes, l'an 1574, le 30 may, jour et feste de Pentecoste, sans enfants masles.

L'an 1551, le samedy 20 septembre, à Fontainebleau, à trois quart d'heures après minuit, nasquit Alexandre-Edouard, duc d'Angoulesme. Les parrains furent Edouard VI, roy d'Angleterre, et Antoine de Bourbon, duc de Vandomois; la marraine, madame la princesse de Navarre, sa femme.

C'est Henry III, roy de France et de Polongne, lequel estant à Saint-Cloud près Paris, fut blessé traistreusement d'un coup de cousteau par frère Jacques Clément, jacobin, le 1er jour d'aoust 1589, duquel coup il mourut le lendemain deuxiesme jour dudit mois au matin.

L'an 1551, le lundy troisiesme jour d'aoust, fut prononcé l'arrest de M. le Maréchal Odouart du Bye, chevalier de l'ordre, lieutenant-général au pays de Boulenois, et capitaine de cent hommes d'armes, sur le faict de la prise de Boulongne, par lequel ledit du Bie fut déclaré ataint et convaincu du crime de lèze-majesté, pécùlat et autres plusieurs crimes mentionnez au procez, déclaré inhabille à jamais tenir Estats et honneurs, condamné en cent mil livres parisy d'amende envers le roy, tous ses biens confisquez, et pour reparation des cas, condamné à avoir la teste tranchée sur un eschafaut en Grève, et illec sa teste afichée à un poteau, et son cors pendu au Montfaucon; et ce fait le héraut de l'ordre luy signifia l'exauthoration contre luy ordonnée par messieurs de l'ordre, et les deffenses à luy faites de n'en jamais porter le collier, lequel fut rendu par ledit du Bye audit héraut. Ce fait, furent leues les lettres du roy, par lesquelles il vouloit l'exécution de mort et torture extraordinaire, contre luy adjugée, surseoir jusques à ce que par ledit sieur en fut autrement ordonné, et cependant mené au chateau de Loches. Ce fut fait en la chambre de la roine par les commissaires y déptuez: président Raymond Saint-Quento, Fumée, Cautel, Dormy, et autre conseillers et commissaires de ladite chambre.

L'an 1553 le dimanche 24 may, à Saint-Germain-en-Laye, à quatre heures et un quart du soir, nasquit Marguerite. Le parrain, le prince de Ferrare; la marraine, Marguerite sa tante, fille du roy François Ier.

Ceste-cy espousa Henry de Bourbon, roy de Navarre, et sont ses nopces assez remarquées par le massacre Saint-Barthélemy 1572, journée de sang, la ruine du François et l'advancement de l'estranger.

L'an 1554, le lundi 18 mars, à Fontainebleau, à neuf heures trois quarts du matin, nasquit Hercules, duc d'Anjou; les parrains : le cardinal de Lorraine, le vieil Anne de Montmorency, connestable de France; la marraine, Anne d'Est, duchesse de Ferrare.



C'est M. le duc qui mourut à Chasteau-Thierry, l'an 1584 le 10 juin, laquelle mort, par l'affoiblissement de la couronne, ouvrit la porte à la guerre des Lorrains, surnommée la Ligue.

En 1557, en la journée Saint-Laurens le 10 aoust, fut tué Jean de Bourbon, et montra qu'il estoit vrayement des Bourbons et de cœur et de race : car il ne voulut jamais ouïr parler de se rendre, ains respondant à coups d'espée à ceux qui luy en parloient, mourut en combattant, disant ces mots : « Jà Dieu ne plaise qu'on die jamais de moy que je me sois rendu à des canailles ! »

Ce fut en 1559 que le roy Henry II, courant en lice dans la grand rue Sainct-Antoine, à Paris, vis-à-vis des Tournelles et de la Bastille, fut frappé en l'œil et rudement atteint d'un coup de lance par le capitaine Lorges, capitaine de ses gardes. Ce seigneur fust comme forcé par le roy de courir et tirer contre luy, nonobstant ses deffenses et excuses, avec une lance que luy-mesme luy choisit et fit bailler, disant tout haut qu'il ne courroit plus que cette fois-là (comme il advint mais autrement qu'il ne pensoit), et que c'estoit un coup de faveur; duquel le roy estant tombé il fut porté aux Tournelles, où il décéda onze jours après, à sçavoir le 10 juillet; et fut la salle du festin faite une salle de dueil pour le corps mort, et le triomphe de ce pauvre roy un cercueil. Il fut blessé mortellement vis-à-vis de la Bastille, où estoient détenus prisonniers quelques conseillers, et entre autres Anne Du Bourg, que le dit roy avoit juré qu'il verroit brusler de ses deux yeux, et les quels le capitaine Lorges, par le commandement de Sa Majesté, avoit saisy.

Ludicra dum tractas impensius, en tibi vita
Stringitur, et miseræ mortis imago ruit.
Seria regni memor egisses ut decuit te,
O Rex, vita magis, morsque beata foret.

Entre autre épitaphe et sonnet sur sa mort, les luthériens, qu'on appeloit, firent le suivant, intitulé :

LES SEPT PLANETTES.

Divin soleil, si souz ton influence
J'eusse dressé et compassé mes faitz,
J'eusse esclairé, comme là haut tu fais,
Et mes sujets seroyent en asseurance.

Mais te laissant des sept souz la puissance
De Mars meurdrier je rengeai mes souhaitz.
Aimant trop plus la guerre que la paix,
De Jupiter j'ay suivy l'alliance.
Saturnien jusqu'au bout, de Mercure
Je ne tiens rien, mais sur tout je prinsure
D'aimer Diane et de Vénus les mœurs.
O triste office! ô dure récompense!
Vénus, son jour m'aveugla d'une lance,
Et ton lundy, ô Diane! je meurs.

Le roy fut blessé un jour de Vendredy, dernier juin, et mourut un lundy dixiesme juillet, jour consacré à Diane.

Le 5 décembre 1560 mourut à Orléans d'un mal d'oreille, le roy François II, ayant régné dix-sept mois, dix-sept jours, dix-sept heures, à l'âge de dix-sept ans. Comme le coup d'œil de son père avoit ouvert les yeux à beaucoup de gens, ainsi le coup d'oreille de cestui-cy fit baisser les oreilles à beaucoup, et les crestes aux plus grands, causant par toute la France un notable changement en l'estat et en la religion.

MANES FRANCISCI II REGIS AD GALLIAM.

Mors mea vita tibi, pacem qui quærere regno
Vivus non potui, funere dono meo.
Sic visum superis unius morte redempta
Vita sit ut reliquis, et mihi parta quies.

J'avois le doz trop foible pour porter
Un si grand faix que le règne de France;
Voila pourquoy Dieu m'a voulu oster
De peine avant qu'en avoir connoissance.

Au mesme mois de décembre mourust à trente huit ans le vidame de Chartres, seigneur fort magnifique. Il fust tiré de la Bastille, où il avoit esté mis parce qu'il estoit trop attaché aux princes de la maison de Bourbon et la maison de Montmorency.

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE L'EMPEREUR.

La bibliothèque de l'empereur se void à Vienne, en une grande sale de l'église de Sainte-Croix. Entre plusieurs livres de toutes sortes, magnifiquement reliés, qui sont encore aujourd'huy en nombre de sept mille sept cens soixante-cinq, il y en

a pour quatre-vingt mil florins d'Allemagne. Il s'y void un Dioscoride manuscript de 1,300 ans, et un fort vieil Nouveau-Testament, qui commence par l'évangile de saint Jean.

Il y a grande quantité de manuscripts tant grecs que latins, arabes et hébreux, que Anger Busbeq apporta de Constantinople, l'an 1560, lorsqu'il y estoit ambassadeur pour l'empereur Ferdinand.

La plus part des livres in-folio de ceste bibliothèque sont couverts de veloux et de satin, avec attaches d'argent, et ont presque tous appartenu au roy Matthias Corvinus, celui qui disoit que *par le moien des gens de lettres de son royaume de Hongrie, qui estoit de plomb, il en avoit faict un royaume d'or.*

DE LA BIBLIOTHÈQUE D'AUSBOURG.

La bibliothèque de la ville d'Ausbourg est au collège de Sainte-Anne, qu'on estime estre une des premières de l'Europe, pour le grand nombre de livres rares, principalement grecs, qui s'y trouvent. On y void deux grandes salles qui en sont toutes pleines. En la première sont tous manuscripts très-anciens; en la haute salle sont les livres imprimés de toutes sortes. Et void-on tout le corps du droit civil escrit à la main avec les gloses, et ce en six grands tomes, qui est un des plus riches ouvrages qui se trouvent aujourd'hui.

DE LA BIBLIOTHÈQUE DE HEIDELBERG.

Il y a dans la ville de Heidelberg une des excellentes et magnifiques bibliothèques de l'Europe, de laquelle P. Melissus est gardien, et est dans la grande église de la ville, qui est au milieu du marché. Ceste bibliothèque est tellement remplie de livres imprimés de toutes sortes et d'une si grande quantité de manuscripts grecs et latins qu'un des Foucres donna au feu duc Kazimir, que c'est maintenant une des mieux garnies de livres rares qui se puisse voir. On void en ceste église le monument du Foucres qui a donné ceste bibliothèque.

En 1561, Henry de Bourbon, marquis de Beaupreau, prince de grande espérance, fust dans Orléans tué d'un cheval, dans un tournoy.

Cur donant quæ mox repetant, lugendaque terris
Ostentant raptim gaudia falsa dii?

An quia vel vidisse sat est, mediocribus uti
Nos sinit, atque sibi maxima numen habet?
Luxisti toties, jam perfice, Gallia, talem
Materiem lacrimis non dabit ulla dies.

1562. Le roi de Navarre, excusant le fait de Vassi à M. Theodore de Bèsze, qui lui en faisoit une remonstrance comme député pour ce faire par les églises, et le dit roy de Navarre soustenant encores que ce que le duc de Guise avoit fait, il l'avoit peu justement faire, et que s'ils avoient esté maltraitéz, leur insolence en avoit esté cause, lui déclarant au surplus que qui toucheroit au bout du doigt au duc de Guise, qu'il apeloit son frère, le toucheroit au corps; ledit de Bèsze lui dit fort hardiment ces mots : « Sire, c'est à la vérité à l'église de Dieu, au « nom de laquelle je parle, d'endurer les coups et non pas d'en « donner; mais aussi vous plaira-il vous souvenir que c'est une « enclume qui a usé beaucoup de marteaux. »

Messire Anthoine de Bourbon, roy de Navarre, fust tué devant la ville de Rouen, en novembre 1562, contre lequel les huguenotz, pour avoir abandonné leur party et religion, aiguisèrent leurs plumes, diffamans la mémoire de ce bon prince par leurs escrits injurieux, comme il appert par les épitaphes et tombeaux qui furent divulgués, entre autres le suivant :

Cy gist le corps aux vers en proye
Du roy qui mourut pour la roye,
Cy gist qui quitta Jésus-Christ,
Pour un royaume par escript,
Et sa femme tres vertueuse,
Pour une puante morveuse;
Et pourchassant frère et amys
Pour complaire à ses ennemis.
Cy gist qui fust roy des coquards
Par un évesque et par des cars.

La royne mère estant avertie de la fin proche de ce pauvre prince, le vinst voir et lui dit ces mots : « Mon frère, à quoi « passés-vous le temps? vous deussiés-vous faire lire. — Ma- « dame, lui respondit-il, la pluspart de ceux qui sont alentour « de moi sont huguenots. — Ils n'en sont pas moins, dist-elle, « vos serviteurs. » Et de fait, s'en estant allée, il se fit mettre



dans un petit lit bas près la cheminée; et commandant à un nommé Mézières prendre la Bible, se fist lire l'histoire de Job, qu'il ouist patiemment, aiant tousjours les mains jointes et les yeux au ciel; puis dit à ceux qui lui assistoient: « Je sçai bien « que vous dirés par tout: Le roi de Navarre s'est recongnu « huguenot; ne vous souciés point qui je suis, mais contentés- « vous que je veux mourir en la confession d'Ausbourg, et que « si je puis réschapper je feray prescher encore l'Evangile en « France. » Quand il fut pret de mourir, il fist venir Raphaël son médecin, et lui fist faire les prières ausquelles se mirent à genoux la plus part de ceux qui estoient dans le basteau, mesmes M. le prince de La Roche-sur-Yon. Ses derniers propos furent, en prenant un sien valet de chambre italien par la barbe: « Servés bien mon fils, et qu'il serve bien le roy. » Et ainsi rendit l'esprit à Dieu, le 17 novembre 1562, sur Seine, vis-à-vis le grand Andely. Peu auparavant sa mort on avoit escrit sur le mur en sa garde-robe ces vers :

Ha ha ha, pauvre caillette,
Tu sçauras bien mesouan
Que valent prunes de Rouan,
Pour avoir tourné ta jaquette.

On dit qu'un François, Phébus, comte de Foix et roy de Navarre, prédécesseur de cestuy-cy, dit ces dernières parolles en agonizant : « *regnum meum non est de hoc mundo, ideo relinquo mun-* « *dum et vado ad patrem.* » Ce bon roy en pouvoit à juste titre dire autant, nonobstant les belles promesses qu'on luy avoit faites.

Sur la mort de trois rois advenue en France, en moins de trois ans, furent publiés entre beaucoup d'autres les vers qui s'ensuivent.

Par l'œil, l'espaule et l'oreille,
Dieu a fait en France merveille;
Par l'oreille, l'espaule et l'œil,
Dieu a mis trois rois au cercueil;
Par l'œil, l'oreille et l'espaule,
Dieu a tué trois rois en Gaule,
Antoine, François et Henry,
Qui de luy point n'ont eu soucy.

Dieu par son Christ voulant régner en Gaule,
Pour l'empescher trois rois se sont haussés ;
Mais tost par luy ont esté repoussés
En leur frappant l'œil, l'oreille et l'espaule.

Messire Jacques Dalbon, mareschal de France, fust pris et laschement tué, en la journée de Dreux, le 19 décembre 1562. Il estoit plus vaillant que pieux, et fust déchiré par les vers des huguenots.

Messire Gabriel de Montmorancy, seigneur de Mombrun, filz du connestable, aagé de vingt ans ou environ, d'une valeur héroïque et rare, fut tué en la bataille de Dreux, en laquelle mourut un grand nombre de noblesse françoise catholique, et n'en eschappa quazi de signaléz qu'ilz ne fussent morts ou pris, que le duc de Guise, auquel le champ de bataille demoura, après avoir rallié ses gens et usé d'un stratagème de grand capitaine, tel qu'il estoit.

M. de Nevers y fut tué par un gentilhomme nommé des Bordes, son grand mignon et confident, duquel le pistolé, sans y penser, se desbanda en ladite bataille de Dreux, et en blessa ce pauvre seigneur, lequel, à la solicitation et persuasion de ce des Bordes, avoit abjuré la religion et retourné à la messe.

Comme on portoit ce seigneur blessé à Dreux, M. d'Andelot, passant avec ses trouppes, demanda qui c'estoit; et aiant entendu que c'estoit M. de Nevers, ne le voulut arrester ni faire arrester, ains lui manda seulement par un des siens qu'il pensast à ses fautes, et qu'il estoit temps.

La Légende du cardinal de Lorraine et de ses frères, imprimée à Rheims, *hoc est* à Paris, porte que ledit cardinal de Lorraine, aiant receu les nouvelles de ceste journée et comme tout s'y estoit passé, dit au porteur ces mots : « Tout va bien puisque « mon frère est sauvé. Parle-t-on plus à Paris de nous faire « rendre comte? » Puis se tournant vers un de ses familiers : « A ce que je voi, dist-il, monsieur mon frère et moi nous oirons « nos comptes tous seuls. M. le connestable est prisonnier « d'un costé, et M. le prince de l'autre : voilà où je les deman- « dois. »

M. le chancelier de l'Hospital, qui avoit les fleurs de lys dans le cœur, ayant receu les nouvelles de ceste journée de sang, eust des sentimens bien contraires : il déplora la misère de la



France; et n'y pouvant donner autrement ordre, déchargea sa douleur en faisant, en pleurant, les vers latins suivans, pour servir de tombeau à la France :

Pro patria pugnent, pugnæ quibus utilis ætas :
Hanc fero nutanti quam queo gratus opem.
Sin furiis accensa suis, minus illa docentem
Audiat, et præceps in sua fata ruat;
Et sim, quod nollem, patriæ sociisque superstes,
Inscribam stratis sanguine corporibus :
Hic jacet, a nullis potuit quæ Francia vinci,
Ipsa sui victrix, ipsa sui tumulus.

A l'entrevue qui se fit aux premiers troubles de l'an 1562, près Boyiancy, de la royne mère et du prince de Condé, ladite dame se voyant entourée de tant de cazaques blanches, demanda en riant audit prince, « que c'est qu'il vouloit faire de tous ces meuniers-là — C'est pour charger vos asnes, madame, » luy répartist sur-le-champ M. le prince de Condé.

Messire François de Lorraine, duc de Guise, fust tué devant Orléans, le 18 février 1563, par Poltrot, que les catholiques françois appelloyent *Poltron*, et les huguenotz, au contraire, le Scévole françois de Meré : Jean de Poltrot estoit un gentilhomme angoumois, petit et pauvre, mais d'un esprit vif et accord; lequel, dès son jeune aage, aïant esté en Espagne, en avoit tellement appris le langage, qu'avec la taille et la couleur dont il estoit, on l'eust pris pour un Espagnol naturel : dont il acquist le surnom d'Espagnolet. J'en ai un craion, tiré au vif, dans mon cabinet, qui représente ce que dessus, et porte au front la résolution d'un homme déterminé à faire quelque grand et dangereus coup.

Ce grand duc de Guise estoit autant aimé des catholiques, qui le révéroient (et principalement les Parisiens) comme leur Dieu tutélaire, que mal voulu et hay des huguenots, qui le tenoyent pour un tyran et le craignoyent comme le diable.

Et furent divulgués grand nombre d'épitaphes, tombeaux et autres vers sur la mémoire et l'ouvrage de l'un et l'autre, et dont voici le titre des principaux : L'*Epitaphe du cœur du duc de Guise*, par les catholiques; *Quatrain d'un huguenot, pour graver sur son tombeau; In Locum vulgo dictum les Valins, ubi à Poltrotio vulneratus fuit, P. Mondorei Rodelii carmen; Ducis Guisii epitaphium, auctore Oc-*

taviano Magio Veneto; Deploratio in cœdem Francisci Lotharingi, ducis Guisii; De Poltrotio Meræo Guisicida; Meræo liberatori patriæ; Meræo proditori patriæ; De Poltrot et des quatre chevaux par lesquelz il fut tiré à Paris, en mars 1563; Sur le corps desmembré de Poltrot; Sur un des quartiers du corps; Dudit Poltrot, et du consentement de la royne à son exécution; Louange de la main de Poltrot; Chant victorieux en l'honneur de Poltrot; Adriani Turnæbi Poltrotus Meræus. (Adrianus Turnæbus, vir litterarum laude excellens, poema in laudem Poltræii Mœrei Guisiciade composuerat et amico cuidam dederat, fide accepta, ne se vivo in manus hominum pervenire sineret : illo mortuo, excussum fuit Basileæ 50 tantum exemplaribus, quæ cum jamdudum deficerent, nec potis esset recupere, ex exemplari transcriptum esse curavi, ne periret.) *Carmen triumphale de hujus principis cœde, evulgatum ab Hugonotis, Aureliæ; In superbum ejus principis tumulum; Reginæ matri monitum*, etc.

Incontinent après la mort du duc de Guise, furent divulgués des vers devant la ville d'Orléans, aux portes de laquelle les Huguenots disoient que la mort l'avoit attaché comme indigne d'entrer vif dans l'enclos des murailles d'une ville que luy et ses frères avoient destinée pour la sépulture des princes du sang, laquelle ville d'Orléans il pensoit ja tenir en ses mains, et quand on lui en remonstroit la difficulté, demandoit en blasphémant si le soleil n'y entroit pas; et que puisqu'il y entroit, qu'il s'asseuroit d'y entrer aussi bien comme lui.

1564. LA DATE DU GRAND HYVER.

L'an mil cinq cent soixante-quatre,
La veille de la Sainct-Thomas,
Le grand hyver nous vint combatre,
Tuant les vieux noiers à tas;
Cent ans a qu'on ne veid tel cas.
Il dura trois mois sans lascher.
Un mois outre sainct Mathias,
Qui fit beaucoup de gens fascher.

Le samedy 11 aoust 1564, Vimont, viconte de Morvilliers, et de la garde ordinaire de M. le mareschal de Monmorancy, arriva à Rouen avec deux pistolés sans roues, où il demeura, pour ses affaires, jusques au mardy 14 en suivant, que Villebon,



bailly de Rouen et lieutenant-général pour le roy en Normandie en l'absence du duc de Bouillon, envoya en son logis prendre les deux pistolés, pendant que Vimont estoit au palais; dont il fut mandé de la part de Villebon, qui luy demanda s'il avouoit les deux pistolés siens. Les ayant avoués, il fut constitué prisonnier, et quant et quant renvoyé quérir par le lieutenant dudit Villebon, qui le condamna à estre décapité l'après-dinée; dont il appella à la cour de parlement, où il fust mené sur l'heure. Depuis, le seigneur de Villebon se resouvenant que s'il l'eust condamné en qualité de lieutenant du roy, il n'y avoit point d'appel, part incontinent après-disner, et remonstra à Messieurs qu'il entendoit l'avoir fait condamner comme lieutenant du roy et non comme baillif. Sur quoi la cour, lui aiant respondu qu'elle en estoit saisie, attendit à lui donner arrest jusques au jeudi ensuivant, à cause que le mercredi estoit jour de feste. Cependant Vimont est recommandé en faveur d'un grand seingneur et condamné en trois cens livres d'amande vers le roy. Villebon fasché d'avoir esté frustré de son attente, et aussi que M. le mareschal de la Vieilleville, qui faisoit son propre fait de Vimont, lui avoit donné un coup d'espée sur le bras, pour un démenti couvert qu'il disoit que ledit Villebon lui avoit donné en parlant à lui, tumbe malade le vendredy 17 dudit mois d'aoust, et mourust le lendemain, qui estoit le samedi 18 dudit mois.

Et à ce sujet fut divulgué un épitaphe avec ce titre :

De messire Jehan de Touteville, seigneur de Villebon, chevallier de l'Ordre, capitaine de cinquante hommes d'armes.

En ce mesme temps, on fist les vers suivants sur un nommé Colin, bourgeois de Paris, retournant en ce temps-là à la messe, pour ce que la pluspart y alloient :

Pour suivre le monde à la messe
Colin pense estre homme de bien;
Pour aller souvent à confesse,
Colin cuide estre homme de bien.
Le pauvre homme s'abuse bien,
Car tant plus de monde il ira
C'est signe que tout n'en vault rien.
Car la plus grand part périra.

1565. Le jeudi de l'Ascention, neuviesme du mois de juing de l'an présent 1565, ung advocat du parlement de Paris, fils

d'un notable marchand de Poictiers nommé Audebert de la Guillonnière, fut sur les quatre heures du matin surpris de fureur, durant laquelle ung moment s'estant jeté hors du lit en chemise, il alla tuer sien petit serviteur aagé de quatorze ans, lui ayant donné quatre coups de dague dedans son lit, puis se bailla lui-mesme quinze coups de ladite dague dedans l'estomac; mais il n'y en avoit que trois ou quatre desdits coups de mortels. Les deux corps furent trouvés morts dedans la chambre sur les dix heures du matin, et estoient les portes et fenestres très-bien fermées. Ce qui fist croire à chacun que l'inconvénient ne pouvoit estre arrivé d'autre façon, joint que cest advocat estoit fort tourmenté d'une humeur mélancolique pour la poursuite de certain estat, estant fort avare et ambitieux.

Carolus Borbonius princeps Rupis-Surioniæ, post gravem et diuturnum morbum tandem sexto idus octobreis, hora sexta matutina, anno Domini 1565, postremum diem clausit, et ex hac vita migravit.

L'an mil cinq cens quarante-six,
Bien contés avec deux fois dix,
Les Millonets furent pendus,
Le Tudesque eut les os rompus,
Chastillon l'eschappa fort belle,
A Paris fut mainte querelle,
Les thrésoriers eurent la chasse.
On descendit la belle chasse
Pour faire le temps pluvieux.
Armés s'eslevèrent les Gueux,
Puis en après les thrésoriers
Vouloient chevir par grands deniers.
Le bled fut cher, l'orge et l'avoine,
Le seigle aussi et à grand peine
En avoit-on pour de l'argent.
Septembre fut chaud et fervent,
Et pour fin de mauvaise année
On cueillit fort bonne vinée,
A la prière des crocheteurs,
Et aussi de tous bons buveurs.

La cherté dudict an 1566.

L'an mil cinq cent soixante-six,
De grains fut très-grande cherté,



Car dans les halles de Paris
Le 6 de juillet achepté
Fut le fourment vingt-deux livres,
Avecques vingt-quatre blancs
Le seigle valut treize francs,
Douze livres se vendit l'orge,
Et comme est escrit dans les livres,
L'avoine dix livres vallut,
Dont je vous jure par Saint-Georges
Qu'onques si mauvais temps ne fut.
Le meschant vin estoit bien cher,
Assez à bon compte la chair.

En cest an 1566, messire Philbert de Marsilly, sieur de Cipierre, mourut aux bains, et les Huguenots divulguèrent contre lui les vers suivants, desquels ce seigneur très-catholique (ce qu'il monstroit principalement à bien jurer, à quoi aussy il instruisoit le roy son maistre), estoit ennemi juré et formel, au reste vaillant homme et brave capitaine :

Passant, veux-tu sçavoir de qui est ce tombeau,
Quels os y sont cachéz, et quel corps y repose?
C'est d'un qui n'eust désir, quand vivoit, d'autre chose,
Que d'estre des enfans de Dieu cruel bourreau.
En sa vie ne fist rien de bon ni de beau,
Que réduire en un bourg une grand'ville close.
Comblé d'ambition, et si encor dire ose,
A tout mal addonné mesmes des le berceau;
Vray est que près du roy avoit authorité,
Et tousjours l'empeschoit d'entendre vérité;
Mais Dieu ne pouvant plus souffrir sa fière mine,
L'a bien sceu attraper, quand en cherchant recours
Aux bains pour sa santé, il accourcist le cours
De ses ans malheureux. C'est tout, passant, chemine.

En ceste mesme année on divulgua un *discours d'un jugement de Dieu tombé sur deux pauvres femmes*, extraict d'une lettre de M. Claude Du Moulin, ministre de Fontenai, à madame de Soubise, la consolant de la mort de son mari, arrivée audit an 1566.

Je cognois une histoire rapportante à celle des deux pauvres femmes mentionnées ci-dessus, qui est dans un *livre de consolations spirituelles*, escrit à la main, qui n'a jamais esté imprimé, dont un mien ami m'a fait présent, comme de chose rare et sin-

gulière, et elle est au feuillet 139, chapitre 20 dudit livre. Ayant esté autreffois mis en épreuves et tentations (ce que j'ai bien voulu mettre icy pour donner gloire à Dieu), lequel en une maladie grande que j'eus en 1569, faisant office de père envers moy, encore que j'en fusse indigne, me retira par un tel chastiment et espouvante de conscience (insuportable sans sa grâce), de beaucoup de vices et folies où j'estois subject. J'ay basty une prière que j'ay fait particulièrement pour moy, et de laquelle j'use en telles affections, desquelles Dieu me presse et bat quelques fois, pour me faire penser et retourner à luy.

Mémoire d'un différend meu à Moulins, en 1566, entre le cardinal de Lorraine et le chancelier de l'Hospital, sur l'interprétation de l'édict de pacification.

Je vous advise que du jour d'hier, le conseil estant assemblé à Moulins, le cardinal de Lorraine presenta une requeste adressante audit conseil de la part de messieurs du parlement de Dijon, par laquelle ils requièrent que certain édict envoyé de la part du roy ces jours passéz, pour estre émologué, portant qu'il estoit permis par tout le royaume, à ceux de la religion réformée (ce sont les mots de l'édict), ausquels l'exercice de ladicte religion n'estoit permis aux villes, appeller toutes et quantes fois que bon leur sembleroit, les ministres de ladicte religion pour estre par eux consoléz en ladicte religion, et endoctrinéz, et pareillement endoctriner et instruire leurs enfans, fust cassé et annullé, comme pernicieux et contrevenant à l'édict de pacification : car par icelui ce seroit tacitement permettre les presches secrètes, et à ce que j'en ay peu entendre, il estoit fait plus pour ceux de ladicte religion, qui sont à Paris, que pour autres : et laquelle requeste deux conseillers de ladicte cour de Dijon, qui sont à présent en ceste ville, avoient présenté à tous les maistres des requestes qui sont en ceste cour, tous lesquels n'en avoient voulu faire ledict rapport, craignans fascher M. le chancelier. Quoy voyant lesdicts conseillers s'adressèrent à mondit sieur le cardinal, qui leur promit rapporter ladicte requeste ; lequel, dès qu'il fut audict conseil privé, et estans messieurs les cardinaux de Bourbon et de

Guyse, M. de Nevers, MM. les mareschaux de Montmorency, Bourdillon et de Vieilleville, messieurs les Barons de Lagarde et de Lansac, messieurs de Morvillies, de Limoges, de Laubespine de Valence, de la Caze-Dieu, président de Laubespine et autres, s'adresse à M. le chancelier et à tous les maistres des requestes, leur remonstrant qu'il s'esbahissoit fort de ce que les catholiques n'avoient aucun moien, en ceste cour et conseil, d'estre ouïs en leur doléance, et qu'il ne sçavoit pas pour quelle raison aucun desdicts maistres des requestes n'avoient voulu rapporter ladicte requeste; laquelle leue, mesdicts sieurs les cardinaux de Bourbon, et de Guyse, et les autres dudict conseil, dirent qu'ils ne sçavoient que c'estoit dudict édict, et qu'ils n'en avoient ouy parler. Ce que voiant mondict sieur le cardinal de Bourbon se mit en grande colère, et dit que ce n'estoit bien fait au chancelier de faire telz édicts, qu'ils n'avoient esté passéz au conseil, et puisque l'on faisoit telles choses, il ne faloit plus de conseil, et que de luy il n'y assisteroit jamais. Lors ledict chancelier dit à M. le cardinal de Lorraine ces mots : « Monsieur vous estes desja venu pour nous trou- « bler. » Auquel ledict sieur cardinal respondit : « Je ne suis « venu pour troubler, mais pour empescher que ne troubliez « comme avez faict par le passé, belistre que vous estes. » Lors respondist le chancelier : « Voudriez-vous empescher que « ces pauvres gens ausquelz le roy a permis de vivre en liberté « de leurs consciences et en leur religion, ne fussent aucune- « ment consoléz? — Ouy, je le veu empescher, dit ledict sieur « cardinal, car l'on sçait bien que souffrant telles choses, c'est « tacitement souffrir les presches secrètes, et l'empescheray « tant que je pourray pour ne donner occasion que telles tyran- « nies accroissent. Et vous qui estes ce que estes à présent de « par moy, osez bien me dire que viens pour vous troubler? « Je vous garderay bien de faire ce que avez fait par ci-de- « vant. » Et pareillement mondit sieur le cardinal de Bourbon se courrouçant fort audict chancelier, luy demanda s'il luy appartenoit de passer quelque édict sans ledict conseil, et de fait, en cholère, se levèrent tous dudict conseil, et entrèrent en la chambre de la royne, laquelle estoit encores malade, et les appaisa le mieux qu'elle peut. Et le roy leur commanda de retourner au conseil pour veoir les parties, et auquel conseil monsei-

gner d'Anjou, son frère, vint et assista tout le reste du temps que se tint ledict conseil. Toutesfois fut arresté par le roy et la royne que ledict édict sera rompu et cassé, et que au lieu d'icelui défences seroient faites à tous ceux de ladicte religion de fréquenter, ès villes esquelles n'y a aucun exercice de ladicte religion, et défendu à ceux de ladicte religion de ne faire endoctriner leurs enfants par pédaguogues de celle religion, ne en retenir aucune, et outre défendu audict chancelier de seeler aucunes choses concernant tant l'ecclésiastique, que la religion, sans le consentement du conseil.

Et estant ledict conseil fini, de bonne fortune, arriva l'ambassadeur d'Espaigne, chargé d'un gros pacquet adressant à la royne de la part du roy d'Espagne, mande à la royne, qu'il voit bien que les promesses qu'elle lui a faictes, par ci-devant, sont frivoles, et qu'elle luy avoit mandé que au conseil et assemblée qu'elle a faicte ces jours passéz, elle décideroit entièrement du faict de la religion, faisant entretenir la vieille et catholique, adnulant entièrement la nouvelle. Mais que tant s'en faut, qu'elle a faict les plus grandes indignitéz à la maison de Lorraine, qu'il n'est possible de plus : et laquelle maison de Lorraine a soutenu seule ladicte religion catholique, de manière qu'il est délibéré de luy monstrer par effect qu'il veut qu'elle luy tienne promesse. Desquelles lettres ladicte royne fort estonnée, dit à mondict sieur le cardinal qu'il falloit bien qu'il en eust rescrit au roy d'Espagne, et qu'elle s'estonnoit pourquoy il luy en avoit escrit, luy demandant : « Que vous ay-je faict, « mon cousin? » A laquelle mondit sieur le cardinal respondit qu'il ne luy en avoit escrit : ce que ledict ambassadeur certifia, et dit que luy-mesme, pour le service et devoir qu'il devoit à son maistre, l'avoit adverti de tout ce qui estoit passé en ceste cour. Et lors parlementèrent longtemps ensemble ladicte royne et ledict cardinal, auquel estant sorti de là, ledict ambassadeur présenta lettres du roy d'Espagne, par lesquelles il lui mande qu'il s'esbahit comme il a comporté les indignités qu'il a comportées, auquel ambassadeur mondict sieur le cardinal dit que les indignitéz qu'il a souffertes il les a endurées par le commandement du roy et de la royne, ausquelz pour mourir il ne voudroit en rien désobéyr; mais que c'a esté toutesfois sous promesse de maintenir la religion catholique et abolir la nouvelle :

et laquelle chose ne se faisant, il criera si haut que tous les princes de la terre en oiront parler. Depuis, la royne envoya hier au soir l'évesque de Valence vers madame de Guyse, qui se trouva particulièrement un peu malade, l'on ne sçait pour quelle cause, mais l'on présuppose que c'estoit pour trouver moyen d'appaiser ledict sieur de Lorraine.

1567. Le prince de Portian, jeune seigneur martial et grand guerrier, mourut à Paris, le 5 may, d'une fiebvre chaude, causée d'une cholère meslée d'excès; qui fut qu'ayant joué à la paume tout le long du jour, ayant esté mandé sur le soir aux Tuilleries, où le roy Charles IX, qui le tint deux heures descouvert dans le jardin desdites Tuilleries à la lune et au serain, après luy avoir tenu quelques rudes propos, jusques à le menacer de la perte de sa teste, pour Linchamp, place frontière, qu'on avoit donné a entendre à Sa Majesté qu'il faisoit fortifier, estant revenu en sa maison, outré de despit et de cholère, comme il avoit le cœur merveilleusement grand, envoya querir du vin, et estant en chaleur et altéré beut trois cartes de vin et mangea trois platelées d'amandes toutes vertes, et s'en va coucher là-dessus; qui est le poison qu'on a escrit et dit qu'on luy avoit baillé.

Vers ce temps on divulgua à Paris les *vers de M. Lulier*, sieur de Chalandau, conseiller en la cour de parlement, faits devant la bataille Saint-Denis, ainsi que le *tombeau de M. le prince de Portian*, et plusieurs *épitaphes* d'Anne de Monmorancy, connestable de France, entr'autres un fait par un protenotaire du cardinal de Lorraine, et un tourné du latin de d'Aurat par d'Aurat lui-mesme.

Sur la mort du connestable à la journée de Sainct Denys, le 10 novembre 1567 :

Vulnere qui adverso cadit, aversoque, fugit-ne?
Non. Verum in mediis hostibus ille cadit.

1568. Le 23e juillet 1568, mourust dom Charles d'Autriche, fils unique du roy d'Espagne, à l'aage de 23 ans. Les inquisiteurs que ce jeune prince haysoit et abhorroit, comme aussy il aimoit ceux des Pays-Bas, et les favorisoit contre les cruautéz et tyrannies du duc d'Albe, furent cause de sa mort, à laquelle le roy d'Espagne, son père, consentit comme à regret, et néant-

moins pour les contenter passa outre, souillant ses mains et sa conscience du sang de son propre filz innocent.

1569. Louis de Bourbon, prince de Condé, généreux et magnanime s'il en fut oncques, se trouvant si avant engagé en ceste rencontre de Jarnac, qui se fist le 13 mars 1569, qu'il faloit de nécessité s'enfuir ou combattre, encores qu'il l'eut fait par l'advis de son conseil, et de M. l'admiral entr'autres, hazarda avec peu de forces une bonne partie de sa noblesse, et joua par mesme moyen à trois dez toute la cause (qui sont de grandes fautes en un chef de guerre, et qu'on ne peut faire qu'une fois). Mais son grand cœur en fut cause, aimant mieux y laisser la vie, comme il fit, que de reculer, usant de ces propres mots quand on luy en parla : « Ja Dieu ne plaise qu'on « die jamais que Bourbon ait fuy devant ses ennemis ! » Il fut pris prisonnier par Dargence, gentilhomme qui estoit tenu à ce prince de sa vie, et qui fit aussy ce qu'il peut pour lui rendre; mais il ne luy fust possible, pour avoir esté descouvert par les compagnies de Monsieur frère du Roy, son ennemi, lesquelles ce pauvre prince advisant venir de loing, et ayant entendu que c'estoyent celles de Monsieur : « Je suis mort ! dit-il; Argence, « tu ne me sauveras jamais. » Comme aussy incontinent après arriva Montesquiou, qui le tua de sang froid, par le commandement, à ce qu'on dit, de son maistre; ce prince s'estant couvert la face de son manteau, comme on dit que fist le grand Jules Cesar quand il fust tué.

Vivit adhuc, vivetque diu, qui vindice dextrâ
Annixus patriæ, ne cadat illa, cadit.

Furent adressés les vers suivans au cardinal de Bourbon, seul resté de cinq frères :

Quæritis in nostrum quid fati conscia possint
Astra caput : non prisca loquar, vulgata docebit
Borboniæ fortuna domûs tot fratribus orbæ.
Ausonii terror Franciscus et horror Iberi,
Invictus bello ludum dum ludit inermem,
Occidit, injectâ mediis cervicibus arcâ.
Quintini ad fanum circumveniente Philippo,
Vinclorum impatiens, et nescia vertere terga



Theutonicis, Jani virtus est obruta telis;
Trajectis humeris tormenti Antonius ictu
Mœnia dum populi premit obsidione rebellis,
Communem hanc lucem et dotalia sceptra reliquit :
Dum veterum ritus convellit, et otia turbat
Tertia bella gerens patriæ funesta, sibique,
Diffudit vitam fractis Lodoicus in armis,
Dimidium justi vixerunt quattuor ævi,
Adversis rapti fatis florente juventâ;
Quum quintus fratrum è numero nunc, Charole, restes;
Si tibi fata velint detractos fratribus annos
Adjicere, explebis Pylii tria secula regis.

La veille de la bataille de Dreux, ce prince estant couché, dit à Besze, qui avoit fait la prière en sa chambre : « Il faut que « je vous die ce que j'ay songé la nuit passée, encores que je « sache qu'il ne se faut point arrester aux songes : il me sembloit « que j'avois donné trois batailles l'une après l'autre que j'avois « gaingnées ; et y avois veu nos trois ennemis morts, mais que « j'y avois aussi esté blessé à mort; tellement toutefois que les « aiant tous trois fait mettre morts les uns sur les autres, on « m'y avoit mis aussi par dessus, et que de ceste façon j'avois « rendu mon esprit à Dieu ; » laquelle vision il semble que l'effect a vérifiée, car ses trois ennemis furent entassés l'un sur l'autre, et lui sur eux, à la journée de Bassac. Comme ce prince passoit un ruisseau près le chasteau de Maintenon, une pauvre femme le prenant par la botte, lui dit ces mots : « Prince, va, tu souf- « friras; mais Dieu est avec toy. » Mauvaise prophetesse! Le connestable, le maréchal de Saint-André et François de Guise, ses trois ennemis, furent tués l'un après l'autre avant luy.

Sébastien de Luxembourg, ennemy mortel des huguenots, se mocquant d'eux et des hymnes et pseaumes qu'ils chantoient, leur demandoit où estoit leur Dieu le fort; et qu'il estoit à ceste heure leur Dieu le foible : tenant lesquels propos, selon l'observation des huguenots, fut à l'instant dans la tranchée frappé d'un coup de mousquet qui le coucha mort sur la place. C'estoit au siège de Saint-Jean-d'Angely.

Et furent divulguées en ce mesme temps plusieurs pièces de vers parmi lesquelles on remarquoit : celle *En l'honneur de Monsieur frère du roy*, dont on tenoit pour aucteur Jean d'Aurat,

poëte du roy, qui taschoit à attraper quelque chose, fust en mentant ou disant vray, estant fort nécessiteux et ayant grand affaire de ses pièces, et furent fort bien recueillis : un *Poëme élégiaque*, sur la mort du prince de Condé, composé par quelque catholique lorrain, ennemy dudit prince et de sa maison et nom de Bourbon : et deux autres soubs noms et auteurs incertains ; ainsi que autres faits pour lui, *par Fl. Chrestien.*

La Prophétie d'un homme de la religion estant au lict de la mort, peu avant la conclusion de la paix faite l'année 1570, en ces termes : « La paix sera faite inopinement et assez à nostre « advantage. Nouvelles alliances, divers traictéz et voyages : « durant ces menées, elle viendra à Paris et y mourra ; la no- « blesse de l'un et de l'autre party s'y assemblera ; les choses « encommencées se paracheveront. O quelle soudaine muta- « tion et changement ! O quelles trahisons et cruautéz ! Ceux « qui craindront Dieu ne trouveront pas où asseoir la plante de « leurs pieds. Elle cherra ! elle cherra dont Dieu sera. »

Si je n'en eusse veu la susdite prophétie plus d'un an avant la Saint-Barthelemy, je ne l'eussse insérée icy, car il est aisé d'en faire, les choses advenues.

Au mois d'avril 1569, le comte de Brissac, jeune seigneur de rare espérance, fut tué d'un coup de mousquet tiré de la petite villette de Mucidam en Poictou, en recognoissant ceste bicoque que tenoyent les huguenots, ausquels ce jeune seigneur servoit de resveille matin, pour la générosité qui estoit en luy. Digne d'estre pleuré comme il fut de tous bons François et capitaine.

Le 11 de juing, le duc des Deux-Ponts passa de ce siècle en l'autre au païs de Limosin. Ce seigneur allemand, prince du Saint-Empire, après avoir amené, au très-grand besoing de ceux de la religion de France, un brave et puissant secours, depuis les bornes du Rhin jusqu'aux dernières limites de Limosin, non sans un extresme danger, et conjoinct son armée à celle des protestants de France, maugré les forces de ceux de Guise et du Pape, ayant esté saisy d'une fiebvre chaude, causée de trop boire, et d'avoir trop fait karroux avec les François, pour l'aise qu'il avoit de les avoir joints et estre venu à bout de son entreprise, de laquelle fievre il mourut ; dont fut fait sur sa mort le distiche suivant rencontré sur son nom assez à propos :



DUCIS BIPONTII TUMULUS.

Pons superavit aquas, superarunt pocula Pontem,
Febre tremens periit, qui tremor orbis erat.

De Vieux-Pont, gentilhomme agé de vingt-cinq ans, fut tué d'une arquebusade à la cuisse, à l'assault de Sancerre. Le lit d'honneur auquel mourut ce seigneur, selon les maximes de la noblesse françoise, couvrit tous les vices qui régnoient en ce jeune homme, telles et si grandes que son bon homme de père ne l'en vouloit ny voir ny rencontrer, aussy Dieu ne luy prolongeast-il pas ses jours : ainsi (selon la parole de l'Ecclésiaste, VIII) fuirent comme l'ombre, pource qu'il ne croignoit point la face de Dieu.

Elizabeth, fille de France, femme de Philippe II, roy d'Espaigne, mourut au mois d'octobre. Le bruit fut qu'elle avoit esté empoisonnée; mais ce bruict commun de la cour fut plus artificiel que vray, et ne servist de peu pour le dessein de la guerre de Flandres, qui s'exécuta contre l'admiral et les autres huguenots, qu'on vouloit principalement prendre par ce piège, comme on fit finablement.

Entre les choses mémorables advenues en cest an 1569, Marie Stuard, veuve de nostre deffunt roy, et royne d'Escosse, fit mourir misérablement et cruellement le comte de Lenos, son mari, dans la maison où il estoit; laquelle ayant fait miner et renverser c'en dessus dessoubs, accabla, tua et brusla miserablement le comte son mary et tous ceux qui se trouvèrent avec luy dans ladite maison. Sur quoy messire Michel de l'Hospital, estant en sa maison de Vigny, composa des vers qu'un de mes amis auquel il les donna en sa maison de Vigni me presta pour les transcrire.

« La paillarde est comme une fosse profonde, dit le sage, et l'estrangère est comme un puis estroit; elle se tient en embusche comme les brigans et assemble à soy les hommes meschans. » Vérifié en ceste royne, meurtrière cruelle du roy d'Escosse, son mary, duquel l'épitaphe fut alors divulgué.

Ce mesme an, Jodelle présenta au roy *les desseins pour la croix de Gastine*, de l'invention dudit Est. Jodelle, qui n'eurent point d'effect; d'autant que par la paix faite l'an d'après 1570, il fut

dit que ladite croix seroit ostée : et y en eut article exprès dans l'édict de pacification.

En cest an fust bruslé tout vif à Moulins en Bourbonnais, ung notaire demeurant à Maulusson, à sept lieus dudit Moulins, attaint et convaincu d'avoir eu affaire à une jeune jument qu'il avoit : laquelle fust aussi bruslée avec lui.

1570. L'édict de la paix fust publié à Paris, le vendredi 11 d'aoust, et dedans La Rochelle, le samedi 26 dudict mois, environ les neuf heures du matin, en la place du Chasteau, devant le logis où estoit la royne de Navarre aux fenestres, estant avec elle madame la princesse de Navarre, sa fille, et leurs damoiselles. Aussy y estoit M. le comte de La Rochefoucaut, M. des Roches, premier escuyer du roy, M. de la Noue, M. de Vigean, et plusieurs autres grands seigneurs et gentilshommes. Les deux trompettes du roy sonnèrent leurs trompettes par trois fois, puis le roy d'armes Dauphiné, accompagné du roy d'armes d'Anjou et Bourgongne, avec leurs cottes d'armes, leut et publia l'édict. Ce faict, la royne de Navarre fist faire les prières à M. Du Nort, ministre de l'église de La Rochelle, et à la fin des prières, et icelles parachevées, toutes les artilleries de La Rochelle tirèrent.

En cest an mourust la comtesse de La Rochefoucaud, femme de celui qui fust tué à Paris le jour de Saint-Barthelemi 1572, dame sage et vertueuse. Elle mourust d'ung mal de gorge, qui lui serra tellement les conduits, que la viande n'y pouvoit passer, dont ceste pauvre dame en mourant disoit : que c'estoit grande pitié d'avoir soixante mil livres de rente, et faloir toutefois mourir de faim.

En cest an, on publia les Responses faites par les ministres de La Rochelle à la royne de Navarre et à son conseil, sur les articles du pourparler de paix à eux envoyé et communiqué par ladicte dame, en ce qui concerne l'exercice de la religion.

1572. Le premier jour du mois de may mourut à Rome le pape Pie V[e], d'une difficulté d'urine incurable à cause des ulcères qu'il avoit dedans les reins, où on lui trouva trois pierres chacune grosse comme un œuf de pigeon ou peu moins. Ce neantmoins se pouvoit-il encore entretenir et durer quelques mois, s'il se fut laissé penser aux médecins et chirurgiens, mais il vouloit lui-mesme se penser; dont il estoit si mauvais ouvrier



qu'il se blessa, de sorte qu'à la fin il y succomba plustost qu'on ne pensoit.

Une paisanne de Chastillon, sujette du feu admiral, comme il fust prest de monter à cheval pour s'en venir à Paris aux nopces du roy de Navarre, s'en vint à luy, et se jettant à ses pieds et luy embrassant les genoux, par grand'affection : « Ah! « Monsieur, Monsieur, notre bon maistre, où vous allez-vous « perdre? disoit-elle en pleurant et criant; je ne vous verray ja- « mais si vous allez une fois à Paris, car vous y mourrez, vous et « tous ceux qui iront avec vous. Au moins, (ce luy disoit ceste « bonne femme), si vous n'avez pitié de vous, Monsieur, ayez « le de Madame, de vos enfans et de tant de gens de bien qui y « périront à vostre occasion. » Et comme l'admiral la rebuttoit luy disant qu'elle s'en allast et qu'elle n'estoit pas bien sage, ceste pauvre femme s'alla jetter aux genoux de madame l'admirale, pour la prier de vouloir engarder son mary d'y aller, pource qu'elle estoit bien asseurée que s'il alloit une fois à Paris, il n'en reviendroit jamais, et si seroit cause de la mort de plus de dix mille hommes après luy. (Entendu de la bouche d'un, qui l'a veu et ouy.)

Le jour que la royne de Navarre arriva à Blois, le Roy et la Roine sa mère, qui la fit empoisonner depuis à Paris par messire René, son parfumeur, luy firent tant de caresses, mais principalement le Roy, qui l'appelloit sa grande tante, son tout, sa mieux aimée, qu'il ne bougea jamais d'auprès d'elle à l'entretenir, avec tant d'honneur et révérence que chascun en estoit estonné. Le soir en se retirant, il dit à la Roine sa mère en riant : « Et puis, Madame, que vous en semble? joué-je pas « bien mon rollet? — Ouy, luy respondit-elle, fort bien; mais « ce n'est rien qui ne continue. — Laissez-moy faire seulement, « dit le Roy, et vous verrez que je les mettray tous au filet. »

Au mesme temps le Roy envoya par tout son royaume des lettres patentes de confirmation de son édict de paix, et accordoit aux huguenotz plus qu'ilz ne lui en demandoient, seulement pour les apprivoiser; car en derrière il disoit, se riant, qu'il faisoit comme son faulconnier, qui veilloit ses oiseaux.

La royne de Navarre estant à Paris, luy parlant un jour de la dispense du Pape pour le mariage de son filz avec Madame sœur du Roy, et qu'elle en craignoit la longueur, et que le

Pape, à cause de sa religion, se feroit tenir : « Non, non, dit-il, « ma tante; je vous honnore plus que le Pape, et aime plus ma « sœur que je ne le crains. Je ne suis pas huguenot, mais je ne « suis pas sot aussy. Si M. le Pape fait trop la beste, je prendray « moy-mesme Margot par la main, et la méneray espouser en « plein presche. »

Parlant un jour à l'admiral de la conduitte de l'entreprise de Flandres, et sachant bien que la Roine mère luy estoit suspecte, encores que ledit admiral ne luy en parlast aucunement, il luy dit en ces termes : « Mon père, il y a encores une chose en « ceci à quoy il nous faut bien prendre garde : c'est que la « Roine ma mère, qui veut mettre le nez par tout, comme vous « sçavez, ne sache rien de ceste entreprise, au moins quant au « fondz, que nous la tenions si secrette qu'elle n'y voye goutte « car elle nous gasteroit tout. — Ce qu'il vous plaira, Sire, « repliqua l'admiral; mais je la tiens pour si bonne mère et « si affectionnée au bien de vostre estat, et grandement de « Vostre Majesté que quant elle sçaura, elle ne gastera rien : « au contraire elle vous y pourra beaucoup aider et servir, ce « me semble; joinct qu'à luy céler j'y trouve de la difficulté et « de l'inconvénient. — Vous vous trompez, mon père, luy dit « le Roy; laissez-moi faire seulement. Je voy bien que vous ne « cognoissez pas ma mère : c'est la plus grande brouillonne de « la terre. » Cependant c'estoit elle qui faisoit tout, et le Roy ne tournoit pas un œuf qu'elle n'en fust advertie; mais voyant qu'elle avoit ja acquis la réputation de Clement son oncle, que promettant quelque chose, mesme en intention de le tenir, on ne la croyait plus, elle faisoit jouer ce personnage au Roy, qu'elle habilloit et faisoit parler comme elle vouloit : d'autant qu'en telle jeunesse ses paroles estoient moins mescience de feintise et dissimulation.

Une autrefois le Roy parlant à Teligny fort privément, comme il faisoit à tous les huguenots, pour les entretenir, et discourant avec luy de l'entreprise de Flandres, il luy dit : « Veux-tu que je te die librement, Teligny? Je me deffie de « tous ces gens-cy : l'ambition de Tavannes m'est suspecte; « Vieilleville n'aime que le bon vin; Cossé est trop avare; « celuy de Montmorency ne se soucie que de la chasse et de « la volerie; le comte de Retz est Espagnol; les autres seigneurs

« de ma court et ceux de mon conseil ne sont que des bestes; « mes secrétaires d'Estat, pour ne te rien céler de ce que j'en « pense, ne me sont point fidèles : si bien que je ne sçay, à « vray dire, par quel bout commencer. »

Le mercredy de devant la blessure de l'admiral, comme ledit seigneur admiral voulut entretenir Sa Majesté d'aucunes affaires concernantes le fait de la religion, il luy dit : « Mon « père, je vous prie me donner encore quatre ou cinq jours « seulement pour m'esbattre; cela fait, je vous prometz, foy de « roy, que je vous rendray content, vous et tous ceux de vostre « religion. » Le contentement qu'il leur donna fut que le dimanche suyvant il les fit tous tuer et massacrer.

Ce jour, le capitaine Blosset, Bourguignon et huguenot assez remarqué par le siège de la ville de Vezelay, qu'il deffendit vaillemment contre l'effort de l'armée catholique, prit congé de l'admiral pour se retirer en sa maison; auquel l'admiral demanda pourquoy c'est qu'il s'en vouloit aller? « Pour ce, dit-il, « monsieur, qu'on ne nous veut point de bien icy. — Comment, « dit l'admiral, l'entendez-vous? croyez que nous avons un « bon Roy. — Il nous est trop bon, dit-il; c'est pourquoy j'ay « envie de m'en aller : et si vous en faisiez comme moy, mon- « sieur, dit-il à l'admiral, vous feriez beaucoup pour vous et « pour nous. » Et ne fut jamais possible de l'arrester : dont il se trouva très-bien.

Après que le roy Charles eust fait la Saint-Barthelemy, il disoit en riant et jurant Dieu à sa manière accoustumée : « Teh! « que c'est un gentil...... que celuy de ma grosse Margot! Par « le sang Dieu, je ne pense pas qu'il y en ait encores un au « monde de mesme, il a pris tous mes rebelles de huguenotz à « la pippée. »

Sur le soir de la journée de Saint-Barthelemy, la roine-mère, *pour se rafraischir un peu et se donner plaisir*, sortit du Louvre avec ses dames et damoiselles, pour veoir les corps mortz des huguenotz qu'on avoit tuéz : et entre les autres voulut veoir le corps nud de Pens, dit Soubise, pour veoir à quoy il pouvoit tenir, estant si beau et puissant gentilhomme, qu'il fust impuissant d'habiter avec les femmes.

Le lendemain de Saint-Barthelemy, environ midy, on vid un aubespin fleury au cimetière Saint-Innocent. Si-tost que le bruit

en fut espandu par la ville, le peuple de Paris y accourust de toutes partz en si grande foule, qu'il falloit y poser des gardes à l'entour : on commença aussy à crier miracle, et à carillonner et sonner les cloches de joye. Le peuple mutiné, pensant que Dieu par ce signe approuvast leurs massacres, recommencèrent de plus belle sur les huguenotz; et s'en allant au logis de l'admiral, après avoir couppé le nez, les aureilles et parties honteuses à ce pauvre corps, le trainèrent furieusement à la voirie; et parce qu'il y avoit tout plein de catholiques qui interprétoyent le reverdissement de l'aubespin pour le reverdissement de l'estat de France, et enbrouilloyent le papier, un meschant huguenot caché, qui se fust volontiers aidé s'il eust peu d'autre chose que de la plume, composa les épigrammes suyvantz, qui nonobstant le temps coururent incontinent partout Paris et ailleurs.

Æterni Christus soboles æterna parentis
In cruce pro nobis spinea serta tulit.
Quæ cum Parrhysia cæsorum nuper in urbe
Christiadum rursus sanguine sparsa forent,
Emisere suos alieno tempore flores.
Hinc, quàm fæcundus sit cruor iste, nota!
Qui, reliquis herbis rabido morientibus æstu,
Germinat, et cœlo semina digna movet.

Florescunt spinæ : caveant sibi lilia; raró
Lilia sub spinis surgere læta solent.

En ce temps, en dérision de l'admiral et des huguenotz massacréz avec luy, fust divulgué par quelquez catholiquez à gros grain l'escrit intitulé *Passio Gasparis Colligny, secundum Bartholomeum*, 1572. A la fin de ce bel escrit estoient ces mots : *Qui crediderit, et hugonotus non fuerit, salvus erit; qui veró non crediderit, condemnabitur; opera illorum sequuntur illos.* Autres pièces d'hugenots :

On disoit dangereux comme feste d'apostres
Ce que les huguenots estimoyent un abus;
Mais Saint-Barthelemy pour luy et pour les autres
Fit le proverbe vray : donc qu'on n'en doute plus.

Gallia mactatrix, lanius rex, dira macellum
Lutecia; ó nostri temporis opprobrium!



Un coquin nommé Thomas, vulgairement appellé le Tireur d'or, tua en sa maison un nommé Rouillard, conseiller en la cour de parlement, et chanoine de Nostre-Dame, encore qu'il fust bon catholique, tesmoing son testament trouvé après sa mort; et après l'avoir gardé trois jours, luy couppa la gorge, et le jetta en l'eau par une trappe qu'il avoit en sa maison. Ce bourreau, authorisé du Roy et des plus grandz, chose horrible à veoir, se vantoit publiquement des grands meurtres qu'il faisoit journellement des huguenots, et d'en avoir tué de sa main pour un jour jusques à quatre-vingtz; mangeoit ordinairement avec les mains et bras tout sanglans, disant que ce lui estoit honneur, pource que ce sang estoit sang d'hérétique. Ce qui séroit mal aisé à croire si on ne l'avoit veu et entendu de sa propre bouche.

La Royne mère, pour repaistre ses yeux, fust veoir le corps mort de l'admiral pendu au gibet de Montfaucon, et y mena ses filz, sa fille et son gendre.

Messire René, Italien, estoit un des bourreaux de la Saint-Barthelemy, homme confit en toute sorte de cruauté et meschanceté, qui alloit aux prisons poignarder les huguenotz, et ne vivoit que de meurtres, brigandages et empoisonnemens, ayant empoisonné entr'autres peu avant la Saint-Barthelemy la royne de Navarre; et le lendemain du massacre, sous couleur d'amitié, ayant fait entrer un pauvre jouallier huguenot en sa maison, qu'il cognoissoit et feignoit vouloir sauver, après luy avoir volé toute sa marchandise, faisant semblant de l'acheter, luy couppa la gorge et le jetta en l'eau. Aussy la fin de cest homme fut espouventable, et toute sa maison un vray miroir de la justice de Dieu : car il mourut peu après sur un fumier, consumé de vermine. Deux de ses filz moururent sur une roue, et sa femme au bourdeau.

Le jour du massacre, on écrivit au soir sur une porte de l'admiral :

Qui ter Mavortem sumptis patefecerat armis,
Tertia pax nudum perfidiosa necat.

Les catholiques et huguenots firent à l'envy des vers sur l'admiral, qui ne sont pour la pluspart que des redites et allusions fades.

De haut en bas Gaspar on a jetté,
Et puis de bas en haut on l'a monté.

EPITAPHE DE L'ADMIRAL

Cy gist (mais c'est mal entendu,
Le mot pour luy est trop honneste):
Ici l'admiral est pendu
Par les pieds, à faute de teste.

Après le massacre, les huguenots firent faire des portraits de l'admiral, lesquels on distribua en divers lieux et pays aux amis du deffunt, en l'honneur de sa mémoire. Entr'autres princes étrangers on en fit présent à l'Electeur palatin, qui le montrant à Monsieur quant il fut le voir passant pour aller en son royaume de Pologne, lui demanda s'il ne connoissoit point l'homme à son portrait. « Ouy, dit le Roy, c'est le feu amiral. « — C'est luy-même, répondit le palatin, le plus homme de « bien, le plus sage, et le plus grand capitaine de l'Europe, du- « quel j'ay retiré les enfans avec moy, de peur que les chiens « de France ne les déchirassent, comme ils ont fait leur père. » Au bas du portrait étoit en distique :

Talis erat quondam vultu Collignius heros,
Quem verè illustrem vitaque morsque facit.

Ramas de divers escrits, tant en prose qu'en poésie, publiéz et seméz pour et contre la journée de la Saint-Barthelemy, aucteurs et complices d'icelle, sous les différens tiltres qui suivent : *Le Sainct des Huguenots; Le Docteur des Huguenotz; La Ratière des Huguenots; d'une damoiselle huguenote allant à la messe*, qu'elle appelloit la contrainte; *Sur le dire du Roy* (qu'il n'avoit rien fait s'il ne tenoit les quatre filz Aimon, entendant les quatre frères de Montmorency); *De messire René, Italien, parfumeur*, demourant sur le pont Saint-Michel; *Des Processions après le massacre; Paradoxe des Huguenots après le massacre; De la Vertu des Huguenots* (sonnet); *Cantique sur le massacre de la Saint-Barthelemy*, fait par Maison Fleur, gentilhomme françois et huguenot; *Poème latin, en détestation de ceste journée de sang*, composé par messire Michel de Lhospital, chancelier de France, le Caton françois de nostre aage, divulgué seulement après sa mort, qui fut l'an d'après le massacre; *Ad Vidum Faurum virum ornatissimum*, publié par les

huguenots contre M. de Pibrac, ayant escrit une épistre intitulée : *Ornatissimi cujusdam viri epistola*, et icelle mise en lumière pour la défense de la journée Saint-Barthelemi; *Sonnet d'un docte gentilhomme françois*, auquel, après Dieu, je sauvay la vie; *Sonnet sur la Rupture de l'édict de paix; Dialogisme sur l'effigie de la paix* entre le Polonais et la paix Valoise; *Rithme parlant des Roines Frédégonde, Brunehault, de Jézabel et de Catherine de Médicis*, la monstrant estre la pire de toutes; *Sympathie de la vie de Catherine et de Jesabel*, avec l'antipathie de leur mort; *Vers extraits de la Franciade de Ronsard*, desquels les huguenots se sont servi dextrement, comme si l'autheur (qui n'y pensa jamais) les eut composéz expres contre le roy et les conseillers du massacre Saint-Barthelemy, lesquelz ilz ont inséréz à la fin de la première partie de leur *Resveil-matin*, avec petites notes et gloses qui vailent mieux que tout. Et quand ilz auroyent esté faitz exprès, ne pourroyent mieux servir aux huguenots pour le subject qu'ilz traitent en leurs deux dialogues. Vers latins *Sur l'estoile nouvelle*, qui se voyoit sur Paris et partout, au mois de novembre, avec grande admiration de tout le monde; *Passio Gasparis Colligni;* Extrait d'un *Discours mutin* (comme tout passoit en ce temps soubs ce nom) *attribué à un huguenot* sur des nouvelles qu'il disoit avoir entendues passant païs et revenant en France; *Discours bisarre d'un gentilhomme huguenot* (homme d'esprit, mais malin, vindicatif et séditieux); *Arrest scandaleux*, minuté contre le Roy, sa mère, son frère, ses conseillers, etc., fauteurs de la journée Saint-Barthelemy; *De cœde Christianorum et fraude Caroli IX. Gall. R.; In Catharinam Mediceam; Monumentum piiss. memor. clariss. hœrois Gaspari Colignii; In Carolum Nonum satyra; Epitaphe mi-party de l'admiral; Louange des Parisiens sur la mort de l'admiral; In mortem Gasparis Colligni; Bobbœ cardinalis epigramma; In eundem Reg. Cluniti abbatis Flaviniaci Carmen; Gaspari Collignio et nobilitati cum illo cæsæ; Le Tombeau de Colligny*, admiral de France, par les huguenots, etc.

En ce temps, la bonne dame Catherine, en faveur de son mignon de Retz qui vouloit avoir la terre de Versailles, fait estrangler aux prisons Lomenie, secrétaire du Roy, auquel ladite terre appartenoit, et fit aussy mourir quelques autres pour recompenser ses serviteurs de confiscations.

La veille de la Toussaints, le roy de Navarre jouoit avec le

duc de Guise à la paulme, où le peu de compte qu'on faisoit de ce petit prisonnier de roitelet, qu'on galloppoit à tous propos de paroles et brocards, comme on eût fait un simple page ou laquais de cour, faisoit bien mal au cœur à beaucoup d'honnestes hommes, qui les regardoient jouer.

Au mois de novembre, une nouvelle estoille se voyoit sur Paris et partout, avec grande admiration de tout le monde. *Exorta est hæc stella in concavo Mercurii, mense nov. 1572; luminosa valdè erat : annum et dimidium fulsit, contra morem stellarum et cometarum quæ tanto tempore videri non solent.*

Beze et autres poetes huguenots comparoient cette étoille à celle qui apparut aux Mages, et le roy Charles à Hérode.

Caboche, secrétaire de M. le prince de Condé, homme facétieux, parlant de la journée de Saint Barthelemy, où il avoit eschappé belle, disoit qu'il avoit joué et veu jouer en sa vie à beaucoup de sorte de jeux; mais qu'il n'en avoit veu jouer un si vilain si meschant, si détestable ni si traistre jeu que celuy de Saint-Barthelemy. « Au surplus, dit-il, qu'on m'appelle vilain, larron, « meschant, voleur, traistre, parricide, athéiste, bougre et tout « ce qu'on voudra, mais qu'on ne m'apelle point huguenot. » Ce bon compagnon estant prisonnier disoit : « Qu'il siffloit les psalmes, pour ce qu'il ne les osoit plus chanter. »

AD GALLIAM.

Rex puer est, proceres scelerati, regia fallax,
Fœdifragi cives, urbs laniena tua est.
Crudelis, nec jura timens, ac fœdera rumpens,
Est bene de regno, Gallia stulta, tuo.
Quæ necat innocuos violato fœdere natos,
Gallia, non mater, sed truculenta lupa est.

ALLUSION DES CATHOLIQUES SUR LE NOM ET LA MORT DE COLIGNY.

Infausto quod sim Colligny nomine dictus,
Hoc equidem dictum cœlitùs esse puto;
Seu collum ligno, seu corpus junxeris igni,
Conveniet rectè nominis hoc ἔτυμον.
Nam mihi supplicium justè debetur utrumque :
Ut prædoni crux, ignis ut hæretico.



AUTRE.

Sic fatis placuit, nomen et omen ut esset
Igneus in vita, ligneus interitu.

(PASQUIER.)

Il courut après le massacre des vers mal faits sous le nom d'Edmond Auger, jésuite, qu'on dit avoir été basteleur de son premier métier; et y en a encor plusieurs vivans qui assurent l'avoir vû mener l'ours par les rues.

COMPARAISON DE CATHERINE ET DE JEZABEL.

L'on demande la convenance
De Catherine et Jezabel,
L'une, ruine d'Israel;
L'autre, ruine de la France.
L'une estoit de malice extresme,
Et l'autre est la malice mesme.
Enfin le jugement fut tel :
Par une vengeance divine,
Les chiens mangerent Jezabel;
La charongne de Catherine
Sera différente en ce point,
Car les chiens mesmes n'en voudront point.

1573. Extrait d'une lettre interceptée en septembre, escrite de Paris par un courtisan. « J'ay veu les trois rois, qu'on appelle le Tyran, le roy de Polongne, et le tiers le roy de Na-
« varre, qui pour rendre grâces à Dieu pour la paix et leur déli-
« vrance, ne cessoyent de le despiter et le provoquer à vie par
« leurs lascives puanteurs et autres tels sardanapalismes. Je
« sceu comme ces trois beaux sires s'estoient fait servir en un
« banquet solemnel qu'ilz firent par des putains toutes nues, aus-
« quelles après le banquet, et après en avoir abusé et pris le
« plaisir, ilz bruslèrent avec des torches allumées le poil de
« leurs parties honteuses. »

Après je sceu comme, estant en peine à quoy ils employeroient le reste de la nuict, ils avoient mandé à Nantouillet, prevost de Paris, de leur apprester la colation, et qu'ilz la vouloient aller prendre chez luy, comme de fait ils y furent, quelques excuses que Nantouillet sceut alléguer' pour ses deffenses.

Après la collation, la vaisselle d'argent de Nantouillet et ses coffres furent fouilléz et pilléz par les roys et leurs satellites; et disoit-on dedans Paris, qu'on luy avoit pris et volé plus de cinquante mil francs, et qu'il eust mieux fait le bonhomme de prendre à femme la Chasteau-Neuf, fille de joye du roy de Pologne, que de l'avoir refusée; qu'il eut mieux fait aussi d'avoir vendu sa terre au duc de Guise, que de se faire ains piller à de grandz et si puissans voleurs. En somme, je sçu que le lendemain le premier président fust trouver le Roy, et luy dire que tout Paris estoit esmu pour le vol de la nuict passée, et que quelques-uns vouloyent dire qu'il l'avoit fait faire pour rire, et que Sa Majesté y estoit en personne. A quoy le Roy respondit: que par le sang-Dieu il n'en estoit rien, et que ceux qui le disoient avoient menti; dont le président très-content luy respondit : « J'en feray informer, Sire, et en feray faire justice. — « Non, non, respondit le Roy, ne vous en mettez point en peine; « faites seulement entendre à Nantouillet qu'il aura trop forte « partie s'il en veut demander la raison. » Voilà ce que j'ai seu au vrai quant à ce fait.

En tous ces beaux jeux le prince de Condé seul ne s'y voyoit point meslé, soit qu'il eust trop mal à sa teste de sa femme, de de laquelle Monsieur, qu'on nomme aujourd'huy le roy de Pologne, pourtoit le portraict pendu à son col; soit qu'il fust trop empesché à ses dévotions pour faire croire qu'il est bon catholique, se signant à tous propos du signe de la croix, qu'il dit un jour à la royne-mère que sa femme luy avoit appris à faire, tant la contraincte en matière de conscience peut bien faire des hypocrites, mais nôn pas des catholiques; de quoy le Roy se doutant bien, a dit ces jours passéz: « Par la mort Dieu! la messe « ne le sauvera non plus que les autres! » On s'esbahyt fort en ceste court comme ce jeune prince est revenu sain et sauf de devant La Rochelle, veu qu'on ne l'y avoit envoyé que pour s'en despécher. Et ay sceu pour certain qu'un gentilhomme qu'il aime, luy dit avant que partir le dessein du Roy et de ses ennemis qui le menoyent là; mais que ce jeune prince, fort résoluement et courageusement, luy avoit respondu qu'il en estoit bien adverty, mais qu'il ne s'en donnoit peine aucune, et qu'il aimoit mieux une mort soudaine qu'une langueur persévérante; usant de ces mots : « Mes ennemis n'auront que faire de

« m'envoyer à la bresche et aux coups, ilz n'auront, dis-je, cet « honneur de m'y envoyer, car j'iray devant eux et m'y hazar- « deray à toutes restes. » Ce qu'il a fait par le tesmoignage propre de ses ennemis, de quoy on ne peut dire autre chose, sinon que Dieu l'a gardé et le garde pour une meilleure affaire possible que nous ne pensons.

J'ay appris davantage en ceste cour, que le roy avoit mandé par deux fois au roy de Pologne, son frère, estant dans son camp devant La Rochelle, qu'il eut à faire estrangler La Mole, gentilhomme provençal, favory du duc d'Alençon. De l'action, on ne m'en a peu rien dire au vray, sinon que j'ay sceu certainement que le roy, du depuis, contre son frère, avoit fait dessin luy-mesme de l'estrangler dedans sa cour, où La Mole estoit retourné après le camp de La Rochelle; et pour ce faire, sachant que La Mole estoit en la chambre de madame de Nevers, dans le Louvre, il prit avec luy le duc de Guise, et certains gentilshommes, jusqu'à six, ausquels il commanda sur la vie d'estrangler celuy qu'il leur diroit, avec des cordes qu'il leur distribua. En cest équipage, le roy luy-mesme, portant une bougie allumée, disposa ses compagnons bourreaux sur les brisées que La Mole souloit prendre pour aller à la chambre du duc d'Alençon, son maistre; mais bien servit au poure jeune homme de ce qu'au lieu d'aller à son maistre, il descendit trouver sa maistresse, sans rien sçavoir toutesfois de ceste partie.

Le proverbe qui dit: telle vie, telle fin, fut vérifié dans Estienne Jodelle, poëte parisien, qui mourut ceste année, à Paris, comme il avoit vescu, duquel la vie ayant esté sans Dieu, la fin fut aussy sans luy, c'est-à-dire très-misérable et espouvantable, car il mourut sans donner aucun signe de recognoistre Dieu, et en sa maladie, comme il fut pressé de grandes douleurs, estant exhorté d'avoir recours à Dieu, il respondoit que c'estoit un chaux Dieu, et qu'il n'avoit garde de le prier ni recognoistre jamais tant qu'il luy feroit tant de mal, et mourust de ceste façon despitant et maugréant son créateur avec blasphèmes et hurlemens espouvantables. A la Saint-Barthelemy, il fut corrompu par argent pour escrire contre le feu admiral et ceux de la religion : en quoy il se comporta en homme qui n'en avoit point, deschirant la mémoire de ces poures morts de toutes sortes d'injures et menteries. Finablement, il fut employé par

le feu roy Charles, comme le poëte le plus vilain et lascif de tous, à escrire l'arrière hilme que le feu Roy appeloit la Sodomie de son prévost de Nantouillet, et mourut sur ce beau fait qu'il a laissé imparfait. Pour le regard de ses œuvres, Ronsard a dit souvent qu'il eut désiré, pour la mémoire de Jodelle, qu'elles eussent esté données au feu au lieu d'estre mises sur la presse, n'ayant rien de si bien fait en sa vie que ce qu'il a voulu supprimer, estant d'un esprit prompt et inventif, mais paillard, yvrongne et sans aucune crainte de Dieu, auquel il ne croyait que par bénéfice d'inventaire.

En cest an 1573, on divulgua des vers du poëte Ronsard sur Charles IX.

1574. En cest an fut faite à Paris une signalée justice de deux signalés seigneurs et gentilzhommes, à sçavoir de Boniface de La Mole, gentilhomme provençal, et du comte de Coconas, gentilhomme piedmontais, tous deux exécutéz en la place de Saint-Jean-en-Grève à Paris, où ils eurent les testes tranchées, le dernier avril, à cause d'une prétendue conspiration contre l'estat, et d'avoir voulu emmener M. le Duc en Flandres, pour faire la guerre à l'Espagnol et y brouiller son estat. Le premier qui fut exécuté fut La Mole, qu'on appelloit le Baladin de la cour, fort aimé des dames et de M. le duc son maistre, qui luy portoit une amitié et faveur extraordinaires; au contraire estoit hay et mal voulu du roy, pour quelques particularitéz fondées plus sur l'amour que sur la guerre, estant ce gentilhomme meilleur champion de Vénus que de Mars : au reste grand superstitieux, grand messier et grand putier (comme disoyent les huguenots), comme à la vérité il ne se contentoit d'une messe tous les jours, ainsy en oyoit trois ou quatre, et quelques fois cinq et six, mesme au milieu des armées, chose rare à ceux de sa profession : et luy a-t-on ouï dire, que s'il y eut failly un jour, il eust pensé estre damné. Le reste du jour et de la nuit le plus souvent il l'employoit à l'amour, ayant ceste persuasion que la messe ouïe dévotement expioit tous les péchéz et paillardises qu'on eust sceu commettre; de quoy le feu roy, bien adverty, a dit souvent en riant que qui vouloit tenir registres des débauches de La Mole, il ne falloit que conter ses messes. Ses dernières paroles sur l'eschaffaut furent : « Dieu « ait merci de mon âme, et la benoiste Vierge ! Recommandez-

« moy bien aux bonnes grâces de la roine de Navarre et des « dames! » Portant cependant au supplice un visage effrayé, jusques à ne luy pouvoir faire tenir ni baiser la croix, tant il trembloit fort. On luy trouva, quand il fut exécuté, une chemise de Nostre-Dame de Chartres, qu'il portoit ordinairement sur lui.

Mollis vita fuit, mollior interitus.

Incontinent après lui, fut exécuté le comte de Coconas, gentilhomme piédmontais, et de grande maison, miroir de la justice de Dieu pour la cruauté qu'il commist à l'endroit de ceux de la religion, à la Saint-Barthelemy. Cet homme, tout au contraire de La Mole, estant fort superstitieux comme n'ayant point de religion, se montra assuré au supplice, comme un meurtrier qu'il estoit, disant tout haut qu'il failloit que les grandz capitaines, (capables) de grandes entreprises, mourussent de ceste façon pour le service des grandz, lesquelz sçauroyent bien, avec le temps, en avoir la raison. Le roy, ayant entendu sa mort, rendit tout haut à sa mémoire, en présence de plusieurs seigneurs et gentilshommes, un tesmoignage signalé, qui sert pour monstrer que les rois, encore que souvent ils fassent faire le mal, toutesfois ilz le haysent, et que Dieu se sert ordinairement d'eux-mesmes pour en punir les exécuteurs. Il dit donc ces mots : « Coconnas estoit gentilhomme, vaillant homme et brave « capitaine, mais meschant, voire un des plus meschants que « je croy qui fust dans mon royaume. Il me souvient luy avoir « ouy dire entr'autres choses, se vantant de la Saint-Barthele- « my, qu'il avoit racheté des mains du peuple jusques à trante « huguenotz pour le moins, pour avoir le contentement de les « faire mourir à son plaisir, qui estoit de leur faire renier leur « religion, sous sa foy et promesse de leur sauver la vie : ce « qu'ayant fait, il les poignardoit et faisoit languir et mourir à « petitz coups très-cruellement. Du depuis, disoit le roy, je « n'ay jamais aimé Coconas, et encore que je n'aimasse guères « les huguenots, je l'ay tousjours tenu pour un meschant « homme et digne de la fin qu'il a eue. »

Le vendredy, dont le roy Charles mourut le dimanche ensuyvant sur les deux heures après midy, ayant fait appeller Mazille, son premier médecin, et s'estant plaind à luy des grandes douleurs qu'il souffroit, luy demanda s'il estoit point possible que

luy et tant d'autres grandz médecins qu'il y avoit en son royaume, luy peussent donner quelque allegement en son mal : « Car je « suis, dit-il, horriblement et cruellement tourmenté. » A quoy ledit Mazille respondit fort sagement et vertueusement, que tout ce qui dependoit de leur art ilz l'avoyent fait et n'y avoyent rien oublié, et que mesmes le jour de devant, tous ceux de leur faculté s'estoyent assembléz pour y donner remède, ce qu'ilz espéroient de la bonté de Dieu; mais que pour en parler à la vérité, Dieu estoit le grand et souverain médecin en telles maladies, auquel on devoit recourir, et que c'estoit sa main estendue qu'il falloit recognoistre pour s'humilier soubz icelle et en attendre la grace et la guerison qu'il octroye ordinairement à ceux qui le prient et invoquent de bon cœur. « Je croy, dit « le roy, que ce que vous dites est vray, et n'y sçavez autre « chose. Tirez-moy ma custode, que j'essaye de reposer. » Et à l'instant Mazille estant sorty, et ayant fait sortir tous ceulx qui estoyent dans la chambre, hormis trois, assavoir : La Tour, Saint-Pris et sa nourrice, que Sa Majesté aimoit fort, encore qu'elle fust de la religion. Comme elle se fust mise sur un coffre et commençast à sommeiller, ayant entendu le roy se plaindre, pleurer et souspirer, s'approche tout doucement du lit; et tirant sa custode, le roy commence à luy dire, jettant un grand souspir, et larmoyant si fort, que les sanglots luy interrompoyent la parole : « Ah! ma nourrice, ma mie, ma nourrice, « que de sang et que de meurtres! Ah! que j'ay eu un mes- « chant conseil! O mon Dieu, pardonne-les-moy et me fay mi- « séricorde s'il te plaist! Je ne sçais où je suis, tant ilz me « rendent perplex et agité. Que deviendra tout cecy? Que de- « vindrai-je moy à qui Dieu le recommande? que feray-je? Je « suis perdu, je le sens bien. » Alors sa nourrice luy dit : « Sire, les meurtres et le sang soyent sur la teste de ceux qui « vous les ont fait faire et sur votre meschant conseil! Mais de « vous, Sire, vous n'en pouvez mais, et puisque vous n'y prestez « point de consentement et que vous y avez regret, comme « venez le protester tout présentement, croyez que Dieu ne « vous les imputera jamais, et qu'en luy demandant pardon de « bon cœur, comme vous le faites, il vous le donnera et les « couvrira du manteau de la justice de son filz, auquel seul faut « qu'ayez vostre recours. Mais pour l'honneur de Dieu, que



« Vostre Majesté cesse de larmoyer! et se fascher de peur que « cela ne rengrave vostre mal, qui est le plus grand malheur qui « sçauroit advenir à vostre peuple et à nous tous. » Et sur cela luy ayant esté quérir un mouchoir, pour ce que le sien estoit tout mouillé et trempé de larmes, après que Sa Majesté l'eut pris de sa main, luy fist signe qu'elle s'en allast, et le laissast en reposer.

FIN DES MÉMOIRES ET CURIOSITÉS,
DEPUIS L'AN 619 JUSQU'A L'ANNÉE 1574.



TABLE DE L'APPENDICE

ADDITIONS ET CORRECTIONS

Nous avons déjà relevé dans la Table quelques erreurs contenues dans les *Mémoires-Journaux*. Les corrections suivantes portent principalement sur la Table Alphabétique. Une fois pour toutes, chaque fois qu'il s'agira d'un membre de la famille de L'Estoile ou d'une famille alliée, nous prions le lecteur de consulter la notice généalogique placée en tête du présent volume.

Tome I, p. 69, l. 6, *au lieu de :* mardi 6e, *lisez :* mardi 5e.

Tome V, p. 160, l. 23, *au lieu de :* 1591, *lisez :* 1592.

Tome X, p. 406, l. 17, *au lieu de :* mil sept cens, *lisez :* mil six cens.

Table alphabétique :

P. 12, art. ANGENNES (Claude d'), *ajoutez : V. Noyon.*

P. 13, art. ANJORRANT, Sr de Clayie, *lisez :* ANJORRANT (Jean), Sr de Claye.

P. 18, *ajoutez cet article :* ARPAJON. *V. Chastres.*

P. 20, art. AUBETERRE (baron d'), *ajoutez :* Pierre Bouchard d'Esparbès de Lussan.

P. 23, art. AUTRY, *au lieu de :* Antoine, *lisez :* Jean.

P. 26, art. BAILLON (les sœurs et les frères d'Anne de), *ajoutez : Loans.*

P. 28, art. BARENTON, *au lieu de :* Barentin, *lisez :* Barenton.

P. 39, art. BIBLIOTHÈQUE HISTORIQUE, *au lieu de :* IV, IV, *lisez :* IV, VI.

P. 41, art. BLANCHE (la Reine), *remplacer cet article par le suivant :* BLANCHE (la reine), nom donné aux reines veuves. Élisabeth d'Autriche, veuve de Charles IX. I, 52. — Louise de Lorraine, veuve d'Henri III. VII, 297.



P. 43, art. BOLOGNE (l'évêque de), *lisez :* Boulogne, *reportez cet article avant l'article* BOULOGNE-SUR-MER, *et ajoutez :* Claude Dormy, d'abord moine de Cluny, nommé en 1600 évêque de Boulogne.

P. 47, second art. BOUILLON (duc de), *ajoutez :* Guillaume-Robert de La Marck.

P. 47, art. BOUILLON (duchesse de), *ajoutez :* Charlotte de La Marck, femme du duc de Bouillon.

P. 49, 2e col., *supprimez l'article* BOURBON (Marie de), duchesse de Longueville, *et ajoutez à l'article suivant : V. Longueville.*

P. 54, art. BRIENNE (le comte de), *ajoutez : V. Luxembourg (Charles de).*

P. 56, 1re col., ligne 3, *au lieu de :* BBOÈS, *lisez :* BROÈS.

P. 73, art. CHATEAUNEUF (Sr de), *au lieu des mots :* jeune homme, *lisez :* Michel de Rieux, frère de Renée de Rieux, dlle de Châteauneuf.

P. 80, les mots CLAYIE et CLAYE désignent le même endroit.

P. 81, 2e col., art. CLÈVES (Catherine de), *au lieu de :* Catherime, *lisez :* Catherine.

P. 90, art. COTTON (André-Gérard), *au lieu de :* troisième mari, *lisez :* quatrième mari, *et consultez la* Notice.

P. 90, art. COTTON (Mme), *après les mots :* François Tronson, *modifiez l'article de la manière suivante :* en troisièmes d'un Molé, et en quatrièmes du précédent. *Après le chiffre :* XI, 76, *ajoutez :* 107, *et consultez la* Notice.

P. 95, art. DALINVILLE (Mme), *modifiez ainsi cet article* : Marie de Montholon, tante de P. de L'Estoile, femme de Mathieu Chartier, Sr d'Allainville, *et consultez la* Notice.

P. 106, art. DU FAY (Michel Hurault, Sr), *ajoutez : V. L'Hospital.*

P. 107, art. DU LYON, *ajoutez : V. Lyon.*

P. 111. art. DU TILLET (Jean), *supprimez la page* IV, 289.

P. 148, 1re col., art. GUISE (Louis, troisième cardinal de), *ajoutez : V. Saint-Denis (M. de).*

P. 157, art. HURAULT, *ajoutez : V. L'Hospital.*

P. 167, articles LA BRUYÈRE, *après le premier nom ajoutez :* (Pierre de); *après le second nom ajoutez :* (Mathieu de).

P. 171, art. LA GUICHE (Diane d'Andouins, comtesse de), *supprimez les pages* VII, 248, 249; VIII, 40, *et ajoutez à la suite l'article suivant :*



LA GUICHE (Mme de), Antoinette, fille de Guy de Daillon, comte du Lude, et femme de Philibert, Sr de la Guiche et de Chaumont. VII, 248, 249; VIII, 40.

P. 172, après LA MARCHE, *ajoutez cet article* : LA MARCK. *V. Bouillon.*

P. 174, art. LANSSAC (Guy de), *supprimez la page* I, 194, *et ajoutez à la même page l'article suivant :*

LANSACCUS, Urbain de Saint-Gelais Lansac, évêque de Comminges, fils naturel de Saint-Gelais de Lansac. I, 194.

P. 180, articles LE BON. *Voyez* DES FORNEAUX *et la* Notice.

P. 186, articles L'ESTOILE. *Consultez la* Notice.

P. 307, art. THOU (Jacques-Augustin de), *supprimez la page* X, 129.

P. 310, art. TOURVAL, *ajoutez la page* X, 129.



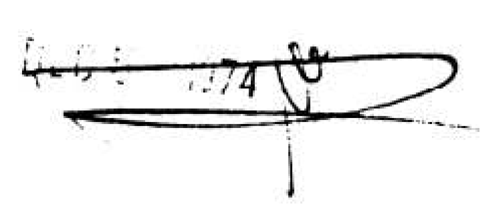
TABLE








A000024003117






A000024003117